



République de Côte d'Ivoire

*Union – Discipline –  
Travail*



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE (METFPA)

-----  
Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation

-----  
**Financement C2D**  
**Convention d'Affectation N°CCI 1479 01 R du 01/04/2016**

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° F 16/2024**

**Émis le 13 Mars pour**

**L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LES FILIÈRES  
TRANSPORT ET LOGISTIQUE**

**Janvier 2024**

## Table des matières

<b>PREMIERE PARTIE – Procédures d'Appel d'Offres.....</b>	<b>4</b>
Section 0 – Avis d'Appel d'Offres .....	5
Section I - Instructions aux Candidats.....	7
Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) .....	31
Section III – Formulaires de soumission .....	41
Section IV – Pays éligibles .....	55
<b>DEUXIEME PARTIE – Conditions de Livraison des Fournitures .....</b>	<b>56</b>
Section V – Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspection et Essais .....	57
<b>TROISIEME PARTIE – Marché .....</b>	<b>69</b>
Section VI – Cahier des Clauses Administratives Générale (CCAG) .....	70
Section VII – Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) .....	89
Section VIII – Formulaires du Marché .....	93

# **PREMIERE PARTIE – Procédures d'Appel d'Offre**

## Avis d'Appel d'Offres

### **Unité de Coordination du Projet Education Formation (UCP-EF)**

#### **Financement C2D**

#### **Appel d'offres international n° : F 16 /2024**

1. **Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire** a obtenu des fonds au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire, afin de financer le **Projet Education Formation**, pour un montant de 192 766 000 EUR soit 126 446 207 062 de FCFA, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés relatifs à l'Appel d'Offre pour l'acquisition d'équipements pour les filières transport et logistique.
2. **L'Unité de Coordination du Projet Education Formation (UCP-EF)** qui assure la gestion fiduciaire de ces fonds, sollicite pour le compte du **Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA)**, des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'Appel d'Offre pour l'acquisition d'équipements pour les filières transport et logistique, objet du présent Appel d'Offres, répartis en six (06) lots :

N° Lot	Libellés	Délais de livraison
Lot 1	Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique	3 mois
Lot 2	Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique	12 mois
Lot 3	Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique	9 mois
Lot 4	Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport	6 mois
Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	6 mois
Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	3 mois

#### **Les variantes ne sont pas autorisées.**

3. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations, du **lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00** (temps universel) auprès de :
5. **Situation géographique et Adresse** : Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR", 01 BP 2141 Abidjan 01 -Côte d'Ivoire.  
**Téléphone** : 27 22 51 51 30/31  
**Adresse électronique** : [badamci@yahoo.fr](mailto:badamci@yahoo.fr) avec copie à [nickyamanai37@gmail.com](mailto:nickyamanai37@gmail.com) et [nellymobio10@gmail.com](mailto:nellymobio10@gmail.com)
6. Les exigences en matière de qualification sont : le soumissionnaire devra avoir les références et les capacités juridiques, humaines, techniques et financières nécessaires à la réalisation d'activités analogues à celles faisant l'objet du marché, tel que renseigné dans les **DPAO** (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).
7. Les candidats intéressés peuvent retirer gratuitement la **version électronique, MUNIS D'UNE CLE USB NEUVE**, à la « **cellule passation des marchés** » de l'Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation, sise à l'adresse spécifiée ci-après, du **lundi au vendredi, de 9h00 à 17 h 00** temps universel.

8. **Les offres devront être soumises physiquement** contre inscription sur la fiche qui sera ouverte à cet effet, et émargement du déposant, à la « **cellule passation des marchés** » de l'Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation, dont l'adresse est spécifiée ci-dessous, au plus tard le **30/04/2024 à 10 heures 00 minute** temps universel.

***Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.***

***Les soumissions par voie électronique ne sont pas autorisées.***

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis, à la **salle de réunion** de l'Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation, dont l'adresse est spécifiée ci-dessous, au plus tard le **30/04/2024 à 10 heures 15 minutes** temps universel.

9. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de l'offre établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Économie et des Finances qui resteront valable **trente jours (30) après l'expiration de la durée de validité de l'offre, soit 150 (120 +30) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le montant de la garantie de soumission de l'offre est fixé à :

<b>Lots</b>	<b>Montant de la garantie de soumission de l'offre</b>
Lot 1	Six cent quatorze mille (614 000) F CFA
Lot 2	Un millions deux cent cinquante sept mille (1 257 000) F CFA
Lot 3	Un millions six cent soixante cinq mille (1 665 000) F CFA
Lot 4	Deux millions cent soixante quatre mille (2 164 000) F CFA
Lot 5	Cinq millions six cent quarante sept mille (5 647 000)
Lot 6	Trois cent six mille (306 000) F CFA

Les garanties de soumission de l'offres délivrées par des banques situées hors de la Côte d'Ivoire, devront être accompagnés d'une lettre de l'émetteur visée par son correspondant en Côte d'Ivoire auprès de qui la garantie peut-être appelée éventuellement. **(Sinon rejet)**.

10. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres. **(Sinon rejet)**
11. Dès la validation de la décision d'attribution des marchés, l'Autorité Contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des offres (COJO), ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après.
12. Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres et d'enregistrement et de redevance de régulation **(0,5 % du montant HT)** aux frais des titulaires.
13. Le présent Appel d'Offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés publics et ses textes d'application, aux Directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les états étrangers d'Octobre 2019, ainsi qu'aux décret 2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur ressources du contrat de désendettement et de développement.
14. L'Adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation - Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR" - 01 BP 2141 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire.**

**BAMBA Adama**

## Section I - Instructions aux Candidats

### Table des Articles

<b>A. Généralités.....</b>	<b>09</b>
1	Objet du Marché..... 09
2	Origine des fonds ..... 09
3	Sanction des fautes commises dans la passation et l'exécution des marchés ..... 09
4	Conditions à remplir pour prendre part aux marchés ..... 11
5	Qualification des Candidats ..... 12
<b>B. Contenu des Documents d'Appel d'Offres.....</b>	<b>12</b>
6	Section des documents d'Appel d'Offres ..... 13
7	Eclaircissements ..... 13
8	Modifications ..... 14
<b>C. Préparation des Offres.....</b>	<b>14</b>
9	Frais de soumission ..... 14
10	Langue de l'offre..... 15
11	Documents constitutifs de l'offre ..... 15
12	Lettre de soumission de l'offre et bordereaux des prix ..... 15
13	Variantes ..... 16
14	Prix de l'offre et rabais ..... 16
15	Monnaie de l'offre..... 17
16	Documents attestant que le Candidat est admis à concourir ..... 17
17	Documents attestant de la conformité des Fournitures et Services connexes aux Documents d'Appel d'Offres..... 17
18	Documents attestant des qualifications du Candidat ..... 17
19	Période de validité des offres ..... 18
20	Cautionnement provisoire ..... 18
21	Forme et signature de l'offre ..... 20
<b>D. Remise des offres et ouverture des plis.....</b>	<b>20</b>
22	Cachetage et marquage des offres..... 20
23	Date et heure limite de remise des offres ..... 21
24	Offres hors délai ..... 21
25	Retrait, substitution et modification des offres ..... 21
26	Ouverture des plis ..... 22
<b>E. Evaluation et comparaison des offres.....</b>	<b>23</b>
27	Confidentialité ..... 23
28	Eclaircissements concernant les offres..... 23
29	Conformité des offres..... 23
30	Non-conformité, erreurs et omissions ..... 24

31	Examen préliminaire des offres .....	25
32	Examen des conditions, évaluation technique .....	25
33	Evaluation des offres.....	25
34	Marge de préférence.....	26
35	Comparaison des offres.....	27
36	Vérification a posteriori des qualifications du candidat .....	27
37	Droit de l'Autorité contractante d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres.....	28
<b>F. Attribution du Marché .....</b>		<b>28</b>
38	Critères d'attribution .....	28
39	Droit de l'Autorité contractante de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché .....	28
40	Notification de l'attribution du marché.....	28
41	Information des Candidats .....	28
42	Signature du marché.....	28
<b>G. Approbation du Marché .....</b>		<b>29</b>
43	Approbation .....	29
44	Cautionnement définitif .....	29
45	Recours.....	29

## Section I - Instructions aux Candidats

### A- Généralités

- 1 Objet du Marché**
- 1.1 A l'appui de l'Avis d'Appel d'Offres indiqué dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres (**DPAO**), l'Autorité contractante, telle qu'indiquée dans les **DPAO**, publie les présents Documents d'Appel d'Offres en vue de l'obtention des Fournitures et Services connexes spécifiés à la Section V – Bordereau des quantités, Calendrier de livraisons, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'Appel d'Offres (AO) figurent dans les **DPAO**.
- 1.2 Tout au long des présents Documents d'Appel d'Offres :
- a) Le terme "**par écrit**" signifie communiqué sous forme écrite avec accusé de réception ;
  - b) Si le contexte l'exige, le singulier désigne le pluriel, et vice versa ;
  - c) Le terme "**jour**" désigne un jour calendaire ; sauf indication contraire, les délais sont exprimés en jours francs, à savoir en nombre de jours entiers, sans inclure dans le délai le jour de son point de départ, ni le dernier jour ;
  - d) Le terme "**Autorité contractante**" désigne l'entité achetant les fournitures et les services connexes telle qu'identifiée dans le CCAP ;
  - e) Le terme "**Services connexes**" désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Titulaire dans le cadre du marché ; et
  - f) Le terme "**Agence**" désigne l'Agence Française de Développement en charge, pour le compte du gouvernement français, de gérer les fonds C2D en Côte d'Ivoire.
- 2 Origine des fonds**
- 2.1 L'Autorité Contractante a obtenu un financement de l'Agence au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire, afin de financer le projet décrit dans le DPAO, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour lequel le présent appel d'offres est lancé.
- 3 Sanction des fautes commises dans la passation et l'exécution des marchés**
- 3.1 La République de Côte d'Ivoire exige des Candidats, des Soumissionnaires, des Attributaires et des Titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Conformément à l'**Arrêté portant modalités d'application des sanctions aux violations de la réglementation des marchés publics**, des sanctions peuvent être prononcées par la Cellule Recours et Sanctions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) à l'égard des Candidats, Soumissionnaires, Attributaires et Titulaires de marchés en cas de constatation d'infractions aux règles de passation et d'exécution des marchés publics commises par les

intéressés. Est ainsi passible de telles sanctions le Candidat, le Soumissionnaire, l'Attributaire ou Titulaire qui :

- a) commet des inexactitudes délibérées. Les inexactitudes délibérées dans les attestations ou justifications contenues dans une offre entraînent l'élimination du Candidat de l'appel d'offres en cours, de même que l'annulation de la décision d'attribution si celle-ci avait été déjà prise ;
- b) s'est livré à des pratiques frauduleuses. Ceci disqualifie tout Candidat ou Soumissionnaire ayant :
  - fait une présentation erronée des faits ou une fausse déclaration afin d'influer sur la passation ou l'exécution d'un marché ;
  - procédé à des pratiques de collusion entre Candidats afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
  - fait recours à la surfacturation et/ou à la fausse facturation ;
  - sous-traité au-delà du plafond fixé par la réglementation
- c) s'est livré à des actes de corruption. C'est le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un Agent Public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles notamment dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché public.

3.2 Les infractions commises sont constatées par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (l'ANRMP) qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de sanctions pénales encourues et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante, les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- a) confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures de passation de marchés auxquelles il a participé ;
- b) exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics, pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise. Cette sanction peut être étendue à toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise contrevenante, ou dont l'entreprise contrevenante possède la majorité du capital, en cas de collusion prouvée.

Lorsque les infractions commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de l'établissement d'une régie, suivie, s'il y a lieu, de la résiliation du marché aux frais et risques du Titulaire sanctionné.

Le contrevenant dispose d'un recours devant les tribunaux à compétence administrative à l'encontre des décisions de l'ANRMP. Ce recours n'est pas suspensif.

**4 Conditions à remplir pour prendre part aux marchés**

4.1 Si le présent appel d'offres a été précédé d'une présélection, tel que renseigné dans les DPAO, seuls les Candidats qui se sont vus notifier qu'ils étaient présélectionnés sont autorisés à soumissionner ; dans le cas contraire, les Candidats doivent remplir les conditions de qualification en application de la Clause 5 ci-après. Les Candidats peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles et ayant conclu un accord de groupement solidaire ou conjoint. En cas de groupement solidaire, toutes les parties membres sont solidairement responsables. En cas de groupement conjoint, chaque membre est responsable du ou des lots qui sont susceptibles de lui être attribué. Les Candidats doivent fournir tout document que l'Autorité contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de l'Autorité contractante qu'ils continuent d'être admis à concourir.

Les établissements ou entreprises publiques ne peuvent participer aux appels d'offres que :

- a) S'ils ont une personnalité juridique distincte de celle de l'Etat ;
- b) s'ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante ;
- c) s'ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu'en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à l'État, qu'ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l'objet d'une procédure de faillite.

4.2 Ne sont pas admises à concourir, les personnes physiques ou morales :

- a) qui sont en état de faillite personnelle, de cessation d'activités, ou qui sont soumises à une procédure collective d'apurement du passif telle que le redressement judiciaire, la liquidation des biens ou toute autre procédure assimilée, sauf si elles justifient avoir été autorisées en justice à poursuivre leurs activités ;
- b) qui auront été reconnues coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ou qui auront été exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale, ou sociale ou par une décision de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- c) qui sont sous sanction de résiliation avec faute. Pour ce qui concerne les personnes morales, l'exclusion restera valable pour toute nouvelle personne morale ayant les mêmes dirigeants sociaux ou les mêmes actionnaires majoritaires que ceux de la personne morale précédemment sanctionnée ;
- d) qui se trouvent en situation de conflit d'intérêt, notamment (i) les entreprises dans lesquelles les représentants de l'Autorité contractante, de la structure administrative chargée des marchés publics, de la cellule de passation des marchés, les membres de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres, le Maître d'Ouvrage délégué ou le Maître d'Œuvre possèdent des intérêts financiers ou personnels de nature à compromettre la transparence des

- procédures de passation des marchés publics ; ou (ii) les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des Documents d'Appel d'Offres ;
- e) figurant sur l'une des listes prévues sur les sites internet ci-dessous indiqués :
- pour les Nations Unies : [http://www.un.org/sc/committees/list\\_compend.shtml](http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml)
  - pour l'Union Européennes : [http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/consol-list\\_en.htm](http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/consol-list_en.htm)
  - pour la France : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/4248> liste-nationale.
  - pour la Côte d'Ivoire : [www.marchespublics.ci](http://www.marchespublics.ci) et [www.anrmp](http://www.anrmp)
- f) qui font l'objet d'un des critères d'exclusion listés dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social (Formulaire figurant à la Section III).

Les dispositions ci-dessus sont également applicables aux membres de groupement et aux sous-traitants.

4.3 Un Candidat ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout Candidat se trouvant dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un Candidat (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du Candidat) sera considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :

- a) est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des prescriptions techniques et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
- b) présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la Clause 13 des IC, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre. Un Candidat qui présente plusieurs offres ou qui participe à plusieurs offres (à l'exception des variantes présentées en vertu de la Clause 13 des IC) provoquera la disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé ; ou
- c) s'il est affilié à une firme ou entité que l'Autorité contractante a recruté, ou envisage de recruter, pour participer au contrôle de travaux dans le cadre du marché.

## 5 Qualification des Candidats

5.1 Les Candidats doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels, humains et financiers, ou d'expérience acquise dans la réalisation d'activités analogues à celle faisant l'objet du marché, tel que renseigné dans les **DPAO**.

### B- Contenu des Documents d'Appel d'Offres

- 6 Sections des Documents d'Appel d'Offres**
- 6.1 Les Documents d'Appel d'Offres comprennent toutes les sections dont la liste figure ci-après. Ils doivent être interprétés à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à la Clause 8 des IC.
- PREMIÈRE PARTIE : Procédures d'Appel d'Offres**
- Section 0 – Avis d'Appel d'Offres
  - Section I - Instructions aux Candidats (IC)
  - Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
  - Section III - Formulaire de soumission
  - Section IV – Pays éligibles
- DEUXIÈME PARTIE : Condition de Livraison des Fournitures**
- Section V – Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais
- TROISIÈME PARTIE : Marché**
- Section VI - Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)
  - Section VII - Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
  - Section VIII - Formulaire du Marché
- 6.2 Le Candidat doit avoir obtenu les Documents d'Appel d'Offres, y compris tout additif, de l'Autorité contractante ou d'un agent autorisé par elle, conformément aux dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres.
- 6.3 Le Candidat doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans les Documents d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans les Documents d'Appel d'Offres. Toute carence à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.
- 7 Éclaircissements apportés aux Documents d'Appel d'Offres**
- 7.1 Un Candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'Autorité contractante, par écrit, à l'adresse indiquée dans les **DPAO** ou soumettra ses requêtes durant la réunion préparatoire éventuellement prévue selon les dispositions de la Clause 7.4 des IC. L'Autorité contractante répondra par écrit, au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans en identifier l'auteur) à tous les Candidats éventuels qui auront obtenu les Documents d'Appel d'Offres conformément aux dispositions de la Clause 6.2 des IC. Au cas où l'Autorité contractante jugerait nécessaire de modifier les Documents d'Appel d'Offres suite aux éclaircissements demandés, elle le fera conformément à la procédure stipulée aux Clauses 8 et 23.2 des IC.
- 7.2 Il est conseillé au Candidat de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et la signature d'un

marché pour l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la seule charge du Candidat.

- 7.3 Sauf cas de visite obligatoire, requise par elle-même, l'Autorité contractante autorisera le Candidat et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Candidat, ses employés et agents dégagent l'Autorité contractante, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.
- 7.4 Lorsque requis par les **DPAO**, le représentant que le Candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieux et date indiqués dans les **DPAO**. L'objet de la réunion est de clarifier tout point et répondre aux questions qui pourraient être soulevées à ce stade.
- 7.5 Il est demandé au Candidat, autant que possible, de soumettre toute question par écrit, de façon qu'elle parvienne à l'Autorité contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire.
- 7.6 Le compte-rendu de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu les Documents d'Appel d'Offres en conformité avec les dispositions de la Clause 6.2 des IC. Toute modification des documents d'appel d'offres qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de la Clause 8 des IC, et non par le biais du compte-rendu de la réunion préparatoire.
- 7.7 Le fait qu'un Candidat n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres, ne constituera pas un motif de disqualification.

**8 Modifications  
apportées aux  
Documents  
d'Appel d'Offres**

- 8.1 L'Autorité contractante peut, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date limite de remise des offres, modifier les Documents d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 8.2 Tout additif émis sera considéré comme faisant partie intégrante des Documents d'Appel d'Offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu les Documents d'Appel d'Offres de l'Autorité contractante en conformité avec les dispositions de la Clause 6.3 des IC.
- 8.3 Afin de laisser aux Candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité contractante peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres conformément à la Clause 23.2 des IC.

**C- Préparation des Offres**

**9 Frais de  
soumission**

- 9.1 Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Autorité contractante n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

- 10 Langue de l'offre** 10.1 L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.
- 11 Documents constitutifs de l'offre** 11.1 L'offre comprendra les documents suivants :
- a) la lettre de soumission de l'offre et les bordereaux de prix applicables, remplis conformément aux dispositions des Clauses 12, 14 et 15 des IC ;
  - b) le cautionnement provisoire établi conformément aux dispositions de la Clause 20 des IC ;
  - c) la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Candidat, conformément aux dispositions de la Clause 21.2 des IC ;
  - d) les documents attestant, conformément aux dispositions de la Clause 16 des IC, que le Candidat est admis à concourir, incluant le Formulaire de Renseignements sur le Candidat, et le cas échéant, les Formulaires de Renseignements sur les membres du groupement ;
  - e) les documents attestant, conformément aux dispositions des Clauses 18 et 30 des IC, que les Fournitures et Services connexes sont conformes aux exigences des Documents d'Appel d'Offres ;
  - f) des variantes, si leur présentation est autorisée, conformément aux dispositions de la Clause 13.1 des IC ;
  - g) les documents attestant, conformément aux dispositions de la Clause 18 des IC que le Candidat possède les qualifications exigées pour exécuter le marché si son offre est retenue ;
  - h) La Déclaration d'Intégrité, d'Eligibilité et d'Engagement environnemental et social, dûment signée ;
  - i) des attestations justifiant de la régularité de la situation fiscale et sociale du candidat ; cette disposition ne s'applique qu'aux Candidats ivoiriens ou ayant un établissement d'activité en Côte d'Ivoire ;
  - j) le certificat de non faillite ; et
  - k) tout autre document stipulé dans les **DPAO**.
- Le document j) concerne les Candidats étrangers.
- 11.2 En sus des documents requis à la Clause 11.1 des IC, l'offre présentée par un groupement d'entreprises devra inclure une copie de l'accord de groupement liant tous les membres du groupement signée par tous les membres.
- 12 Lettre de soumission de l'offre et** 12.1 Le Candidat soumettra son offre en remplissant le formulaire fourni à la Section III - Formulaires de soumission. Le formulaire de soumission de l'offre doit être utilisé tel quel et toute réserve ou divergence majeure entraînera le rejet de l'offre. Toutes les

- bordereaux des prix** rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.
- 12.2 Le Candidat fournira les bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, à l'aide des formulaires appropriés figurant à la Section III - Formulaires de Soumission.
- 13 Variantes** 13.1 Sauf indication contraire prévue dans les **DPAO**, les variantes ne seront pas considérées.
- 14 Prix de l'offre et rabais**
- 14.1 Les prix et rabais indiqués par le Candidat dans le formulaire de soumission et les bordereaux des prix seront conformes aux stipulations ci-après.
- 14.2 Tous les lots et articles figurant sur la liste des Fournitures et Services connexes devront être énumérés et leur prix devra figurer séparément sur les bordereaux des prix.
- 14.3 Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre, toutes taxes applicables comprises.
- 14.4 Le Candidat indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.
- 14.5 Les termes "EXW, CIF, CIP, DDP" et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de Commerce Internationale à la date de l'appel d'offres, comme indiqué dans les DPAO
- 14.6 Les prix seront indiqués comme requis dans chacun des bordereaux des prix fournis à la Section III - Formulaires de Soumission. Les prix proposés dans les formulaires de bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante, sauf stipulation contraire figurant dans les **DPAO** :
- a) Pour les Fournitures : le prix des Fournitures DDP Rendu Droits Acquittés (lieu de destination convenu spécifié dans les DPAO), y compris tous les droits de douanes, taxes sur les ventes ou autres déjà payés ou à payer ;
  - b) Pour les services connexes : lorsque de tels services connexes sont requis dans la Section V - Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais, le prix de chaque élément faisant partie des Services connexes sera indiqué (taxes applicables comprises).
- 14.7 Les prix proposés par le Candidat seront fermes pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les **DPAO**. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de la Clause 29 des IC. Cependant, si les **DPAO** prévoient que les prix seront révisables pendant la période d'exécution du marché, une offre à prix ferme ne sera pas rejetée, mais le Candidat ne pourra plus bénéficier de la révision des prix.
- 14.8 Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite initiale de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en

- appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation stipulée par le CCAP. Toutefois, cette disposition ne peut jouer que s'il s'est écoulé plus de trois mois entre la date d'établissement du prix et celle du début de l'exécution du marché.
- 14.9 La Clause 1.1 des IC peut prévoir que l'appel d'offres soit lancé pour un seul marché (lot) ou pour un groupe de marchés (lots). Sauf stipulation contraire figurant dans les **DPAO**, les prix indiqués devront correspondre à la totalité des articles de chaque lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Candidats désirant offrir un rabais en cas d'attribution de plus d'un marché spécifieront les rabais applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots. Les rabais accordés seront proposés conformément à la Clause 14.4 des IC, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.
- 15 Monnaie de l'offre** 15.1 Les prix seront indiqués en FCFA, sauf stipulation contraire figurant dans les **DPAO**.
- 16 Documents attestant que le Candidat est admis à concourir** 16.1 Pour établir qu'il est admis à concourir en application des dispositions de la Clause 4 des IC, le Candidat devra remplir la lettre de soumission de l'offre (Section III - Formulaire de Soumission).
- 17 Documents attestant de la conformité des Fournitures et Services connexes aux Documents d'Appel d'Offres** 17.1 Pour établir la conformité des Fournitures et Services connexes aux Documents d'Appel d'Offres, le Candidat fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux prescriptions techniques et normes spécifiées à la Section V - Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais.
- 17.2 Les preuves écrites peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des Fournitures et Services connexes, démontrant qu'ils correspondent aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions de la Section V.
- 17.3 Si requis par les **DPAO**, le Candidat fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par l'Autorité contractante et pendant la période précisée aux **DPAO**.
- 17.4 Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par l'Autorité contractante ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif. Le Candidat peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de l'Autorité contractante que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux prescriptions techniques.
- 18 Documents attestant des** 18.1 Les documents que le Candidat fournira pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le marché si son offre est

<b>qualifications du Candidat</b>	acceptée, établiront, à la satisfaction de l'Autorité contractante, que :
	a) si requis par les <b>DPAO</b> , le Candidat qui ne fabrique ou ne produit pas les Fournitures qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabricant, en utilisant à cet effet le formulaire type inclus dans la Section III, pour attester du fait qu'il a été dûment autorisé par le fabricant ou le producteur des Fournitures pour fournir ces dernières en Côte d'Ivoire ;
	b) si requis par les <b>DPAO</b> , au cas où il n'est pas présent en Côte d'Ivoire, le Candidat est ou sera (si son offre est acceptée) représenté par un agent équipé et en mesure de répondre aux obligations contractuelles de l'Attributaire en matière de spécifications techniques, d'entretien, de réparations et de fournitures de pièces détachées ;
	c) le Candidat remplit chacun des critères de qualification spécifiés à la Clause 5 des IC.
<b>19 Période de validité des offres</b>	19.1 Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans les <b>DPAO</b> après la date limite de soumission fixée par l'Autorité contractante. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Autorité contractante.
	19.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Autorité contractante peut demander aux Candidats de proroger la durée de validité de leur offre. La demande et les réponses seront formulées par écrit. La validité du cautionnement provisoire sera prolongée de la durée correspondante. Un Candidat qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de la Clause 14.8 des IC.
	19.3 Si l'attribution est retardée de plus de cinquante-six (56) jours au-delà du délai initial de validité de l'offre, le prix du Marché sera actualisé comme suit :
	a) dans le cas d'un marché à prix ferme, le Montant du marché sera égal au Montant de l'offre actualisé par le facteur figurant aux <b>DPAO</b> ;
	b) dans le cas d'un marché à prix révisable, le Montant du marché ne fera pas l'objet d'une actualisation ;
	c) dans tous les cas, les offres seront évaluées sur la base du Montant des offres sans prendre en considération l'actualisation susmentionnée.
<b>20 Cautionnement provisoire</b>	20.1 Sauf stipulation contraire dans les <b>DPAO</b> , le Candidat fournira un Cautionnement provisoire en garantie de l'engagement que constitue son offre, qui fera partie intégrante de son offre.
	20.2 Le montant du Cautionnement provisoire est spécifié aux <b>DPAO</b> et le cautionnement devra :
	a) au choix du Candidat, être sous l'une des formes ci-après : (i) une caution personnelle et solidaire, ou (ii) une lettre de crédit irrévocable, ou (iii) un chèque de banque ;

- b) provenir d'une banque, un établissement financier ou un tiers agréé à cet effet par le Ministre chargé des finances de Côte d'Ivoire ;
  - c) dans le cas d'une caution personnelle et solidaire, être conforme au formulaire de caution figurant à la Section III ;
  - d) être payable immédiatement, sur demande écrite formulée par l'Autorité contractante dans le cas où les conditions énumérées à la Clause 20.5 des IC sont évoquées ;
  - e) être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise ;
  - f) demeurer valide pendant trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre, y compris si la durée de validité de l'offre est prorogée selon les dispositions de la Clause 19.2 des IC.
- 20.3 Si le Cautionnement provisoire fourni par le Candidat est sous forme d'une garantie à première demande émise par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé à cet effet, situé en dehors du pays de l'Autorité contractante, l'institution émettrice devra avoir une institution financière correspondante dans le pays de l'Autorité contractante afin d'en permettre l'exécution, le cas échéant.
- 20.4 Toute offre non accompagnée d'un Cautionnement provisoire, selon les dispositions de la Clause 20.1 des IC, sera écartée par l'Autorité contractante à l'évaluation des offres comme étant non conforme.
- 20.5 Les cautionnements provisoires des Candidats non retenus leur seront restitués le plus rapidement possible après que l'Autorité contractante aura pris la décision d'attribution du marché et au plus tard trente (30) jours après la date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.
- 20.6 Le Cautionnement provisoire peut être saisi :
- a) si le Candidat retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans sa lettre de soumission de son offre, sous réserve des dispositions de la Clause 19.2 des IC ;
  - b) s'agissant du Candidat retenu, si ce dernier :
    - (i) n'accepte pas les corrections apportées à son offre pendant l'évaluation et la comparaison des offres ;
    - (ii) manque à son obligation de signer le marché en application de la Clause 42 des IC ;
    - (iii) manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de la Clause 44 des IC.
- 20.7 Le Cautionnement provisoire d'un groupement d'entreprises doit désigner comme Candidat le groupement qui a soumis l'offre. Si un groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, le Cautionnement provisoire d'un groupement d'entreprises doit désigner comme Candidat tous les membres du futur groupement.

**21 Forme et signature  
de l'offre**

- 21.1 Le Candidat préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à la Clause 11 des IC, en indiquant clairement la mention "ORIGINAL". Une offre variante, lorsque permise en application de la Clause 13 des IC, portera clairement la mention "VARIANTE". Par ailleurs, le Candidat soumettra le nombre de copies de l'offre indiqué dans les **DPAO**, en mentionnant clairement sur ces exemplaires "COPIE". En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.
- 21.2 L'original et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Candidat. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite, qui sera jointe au Formulaire de renseignements sur le Candidat qui fait partie de la Section III. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Une même personne ne peut représenter plus d'un Candidat pour un même marché. Toutes les pages de l'offre, à l'exception des publications non modifiées telles que le catalogue de fabricant, seront paraphées par la personne signataire de l'offre.
- 21.3 Tout ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire.

**D- Remise des offres et ouverture des plis**

**22 Cachetage et  
marquage des  
offres**

- 22.1 Les offres doivent être soumises par courrier ou déposées sur place à l'adresse indiquée dans les **DPAO**. Le Candidat placera l'original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées en application de la Clause 13 des IC, dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la mention "ORIGINAL", "VARIANTE" ou "COPIE", selon le cas. Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée.
- 22.2 Les offres doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe de l'offre technique et celle de l'offre financière. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.
- 22.3 Cette enveloppe ou contenant ne doit porter aucune autre indication que celle de l'appel à la concurrence auquel l'offre se rapporte, ainsi que la mention "Appel d'offres n° [X] - offre à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture". Toutefois, si un Candidat inscrit une mention autre que celle indiquée ci-dessus, cela n'entraînera pas le rejet de son offre. Ledit Candidat sera responsable de toute manipulation que son offre pourrait subir.
- 22.4 L'enveloppe extérieure anonyme contient d'une part, l'enveloppe de l'offre technique, rassemblant l'ensemble des pièces précisées à la Clause 11.1 (alinéas b-f) et d'autre part, l'enveloppe de l'offre financière qui contient la soumission et le(les) bordereau(x) de prix, l'acte d'engagement et tous les éléments chiffrés de l'offre. A la différence de l'enveloppe extérieure, qui est anonyme, les deux enveloppes intérieures portent le nom du Candidat, ainsi que la mention "offre technique" ou "offre financière" selon le cas. Le Candidat devra placer l'original de son offre et chacune de ses copies, y compris les variantes éventuellement autorisées en application de la Clause 13 des IC, dans des enveloppes séparées

- et cachetées, portant la mention "ORIGINAL" ou "COPIE", selon le cas.
- 22.5 Si les offres sont accompagnées d'échantillons, ceux-ci doivent être présentés de telle sorte que le nom des Candidats ne puisse être identifié au vu du contenant.
- 22.6 Les offres ainsi conditionnées doivent :
- a) être adressées à l'Autorité contractante conformément à la Clause 23.1 des IC ;
  - b) comporter l'identification de l'appel d'offres indiquée à la Clause 1.1 des IC, et toute autre identification indiquée dans les **DPAO** ;
  - c) comporter la mention de ne pas les ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis en application de la Clause 26.1 des IC.
- 22.7 Si les enveloppes ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé, l'Autorité contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.
- 23 Date et heure limite de remise des offres**
- 23.1 Les offres doivent être reçues par l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans les **DPAO** et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans lesdites **DPAO**.
- 23.2 L'Autorité contractante peut, si elle le juge bon, reporter la date limite de remise des offres en modifiant les Documents d'Appel d'Offres en application de la Clause 8 des IC, auquel cas, tous les droits et obligations de l'Autorité contractante et des Candidats régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.
- 23.3 Si aux dates et heure limites de réception des offres, aucun pli n'a été reçu, l'Autorité contractante ouvre un nouveau délai pour le dépôt des offres en conformité à la Clause 8 ; ce nouveau délai ne peut être inférieur à quinze (15) jours à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel Offres (AAO) dans le BOMP.
- 24 Offres hors délai**
- 24.1 Conformément à la Clause 23 des IC. Toute offre reçue par l'Autorité contractante après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Candidat sans avoir été ouverte.
- 25 Retrait, substitution et modification des offres**
- 25.1 Un Candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite conformément à la Clause 22 des IC, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation (pouvoir) en application de la Clause 21.2 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait pour lesquelles des copies ne sont pas nécessaires). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :
- a) Délivrées en application des Clauses 21 et 22 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention "RETRAIT", "OFFRE DE REMPLACEMENT" ou "MODIFICATION" ; et

- b) Reçues par l'Autorité contractante avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à la Clause 23 des IC.
- 25.2 Les offres dont les Candidats demandent le retrait en application de la Clause 25.1 des IC leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.
- 25.3 Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limite de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Candidat sur le formulaire d'offre, ou d'expiration de toute période de prorogation.
- 26 Ouverture des plis**
- 26.1 La Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres procédera à l'ouverture des plis en séance publique à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans les **DPAO**, en présence des représentants des Candidats et de toute personne qui souhaite être présente. Il sera demandé aux représentants des Candidats présents de signer un registre attestant de leur présence.
- 26.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées "RETRAIT" seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Candidat sans avoir été ouverte. Si l'enveloppe marquée "RETRAIT" ne contient pas le pouvoir confirmant que la signature est celle d'une personne autorisée à représenter le Candidat, l'offre correspondante sera ouverte. Aucun retrait d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le retrait et n'est pas lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées "OFFRE DE REMPLACEMENT" seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Candidat. Aucun remplacement d'offre ne sera autorisé si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et n'est pas lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées "MODIFICATION" seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. Aucune modification d'offre ne sera autorisée si la notification correspondante ne contient pas une habilitation valide du signataire à demander la modification et n'est pas lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite considérées.
- 26.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom de chaque Candidat annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le montant de l'offre par lot le cas échéant, y compris tout rabais et toutes variantes éventuelles, l'existence d'un Cautionnement provisoire, et tout autre détail que la COJO peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, excepté les offres hors délai en application de la Clause 24.1 des IC. Toutes les pages de la soumission et des Bordereaux des prix seront visées par les membres de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres présents à la cérémonie d'ouverture.

- 26.4 Dès la fin des opérations d'ouverture des plis, le rapporteur de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, consignait les informations lues à haute voix. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les membres de la COJO.

### **E- Evaluation et comparaison des offres**

- 27 Confidentialité**
- 27.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des Candidats et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux Candidats ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.
- 27.2 Toute tentative faite par un Candidat pour influencer l'Autorité contractante lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et la vérification de la qualification des Candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 27.3 Nonobstant les dispositions de la Clause 27.2 des IC, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué, si un Candidat souhaite entrer en contact avec l'Autorité contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.
- 28 Eclaircissements concernant les offres**
- 28.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification de la qualification des Candidats, le rapporteur de la COJO a toute latitude pour demander à un Candidat des éclaircissements sur son offre. Aucun éclaircissement apporté par un Candidat autrement qu'en réponse à une demande du rapporteur de la COJO ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement du rapporteur de la COJO, et la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix ni aucun changement substantiel de l'offre ne sera demandé, offert ou autorisé, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par le rapporteur de la COJO lors de l'évaluation des offres en application de la Clause 30 des IC.
- 28.2 L'offre d'un Candidat qui ne fournit pas les éclaircissements sur son offre avant la date et l'heure spécifiée le rapporteur de la COJO dans sa demande d'éclaircissement sera susceptible d'être rejetée.
- 29 Conformité des offres**
- 29.1 L'Autorité contractante établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu.
- 29.2 Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions des Documents d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
- a) qui limiteraient de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le marché ;
  - b) qui limiteraient, d'une manière substantielle et non conforme aux Documents d'Appel d'Offres, les droits de l'Autorité contractante ou les obligations du Candidat au titre du marché ;

- c) dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Candidats ayant présenté des offres conformes
- 29.3 Aux fins de l'évaluation des offres, les définitions suivantes s'appliqueront :
- a) Une "**divergence**" est un écart par rapport aux stipulations des Documents d'Appel d'Offres ;
- b) Une "**réserve**" est la formulation d'une conditionnalité restrictive, ou la non acceptation d'une disposition requise par les Documents d'Appel d'Offres ; et
- c) Une "**omission**" est l'absence totale ou partielle des renseignements et documents exigés par les Documents d'Appel d'Offres.
- 29.4 L'Autorité contractante écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel aux Documents d'Appel d'Offres et le Candidat ne pourra pas, par la suite, la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence, réserve ou omission substantielle constatée.
- 30 Non-conformité, erreurs et omissions**
- 30.1 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Autorité contractante peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence, réserve ou omission substantielle par rapport aux conditions de l'appel d'offres.
- 30.2 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Autorité contractante peut demander au Candidat de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Pareille omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Candidat qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
- 30.3 Si une offre est conforme, l'Autorité contractante rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :
- a) s'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Commission (COJO), la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- b) si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
- c) s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 30.4 Si le Candidat ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins-disante n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et son Cautionnement provisoire pourra être saisi.

- 31 Examen préliminaire des offres**
- 31.1 La COJO examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la Clause 11 des IC ont bien été fournis et sont tous complets.
- 31.2 La COJO confirmera que les documents et renseignements ci-après sont inclus dans l'offre. Au cas où l'un quelconque de ces documents ou renseignements manquerait, l'offre sera rejetée, sauf dispositions contraires des DPAO :
- a) le formulaire de soumission de l'offre, conformément à la Clause 12.1 des IC ;
  - b) le bordereau des prix, conformément à la Clause 12.2 des IC ;
  - c) le pouvoir habilitant le signataire à engager le Candidat, conformément à la Clause 21.2 des IC ;
  - d) le Cautionnement provisoire conformément à la Clause 20 des IC ;
  - e) la preuve de l'inscription au registre de commerce et de crédit mobilier ;
  - f) l'attestation de régularité fiscale (DGI) ;
  - g) l'attestation de régularité sociale (CNPS) ; et
  - h) le certificat de non faillite.
- Les documents indiqués en f) et g) ci-dessus concernent les Candidats ivoiriens.
- Le Document h) concerne les Candidats étrangers.
- Les Candidats étrangers devront fournir la preuve du respect de ces exigences (f ; g) par des documents équivalents provenant des autorités légales compétentes de leur pays d'origine.
- 32 Examen des conditions, évaluation technique**
- 32.1 La COJO examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le CCAG et le CCAP ont été acceptées par le Candidat sans divergence ou réserve substantielle.
- 32.2 La COJO évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la Clause 17 des IC pour confirmer que toutes les stipulations de la Section V - Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais des Documents d'Appel d'Offres, sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 32.3 Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la COJO établit que l'offre n'est pas conforme en application de la Clause 29 des IC, elle écartera l'offre en question.
- 33 Evaluation des offres**
- 33.1 La COJO évaluera chacune des offres dont elle aura établi, à ce stade de l'évaluation, qu'elle était conforme.
- 33.2 Pour évaluer une offre, la COJO n'utilisera que les critères et méthodes définis dans la présente clause à l'exclusion de tous autres critères et méthodes.
- 33.3 Pour évaluer une offre, la COJO prendra en compte les éléments ci-après :

- a) le mode d'évaluation, par article ou par lot, comme indiqué dans les **DPAO**, et le prix de l'offre indiqué suivant les dispositions de la Clause 14 des IC ;
  - b) les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de la Clause 30.3 des IC ;
  - c) les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de la Clause 14.4 des IC ;
  - d) les ajustements, comme indiqué dans les DPAO, résultant de l'utilisation des facteurs d'évaluation, des méthodes et critères sélectionnés ;
  - e) les ajustements imputables à l'application d'une marge de préférence, le cas échéant, conformément à la Clause 34 des IC.
- 33.4 Pour évaluer le montant de l'offre, la COJO peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre indiqué en application de la Clause 14 des IC, dont le Calendrier de Livraison des Fournitures, le coût et la disponibilité des pièces de rechange, les frais de fonctionnement et/ou d'entretien des Fournitures, la performance et le rendement des Fournitures et Services connexes. Les facteurs retenus, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres. Les facteurs à utiliser et la méthode d'application seront comme indiqué à la Clause 33.3(d) des IC.
- 33.5 Si cela est prévu dans les DPAO, les Documents d'Appel d'Offres autorisent les Candidats à indiquer séparément leurs prix pour différents lots, et permettent à la COJO d'attribuer différents lots à un ou plus d'un Candidat. La méthode d'évaluation pour déterminer la combinaison d'offres la moins-disante, compte tenu de tous rabais offerts dans la lettre de soumission de l'offre, sera précisée dans les **DPAO**.
- 34 Marge de préférence**
- 34.1 Si les **DPAO** le prévoient, la COJO accordera dans la comparaison des offres évaluées une marge de préférence aux fournitures originaires de pays membres de l'UEMOA, par rapport aux fournitures originaires de pays de droit non communautaire conformément aux procédures ci-après.
- 34.2 Pour l'octroi d'une marge de préférence aux fournitures d'origine de pays membres de l'UEMOA, la COJO classera l'offre dans l'un des deux groupes ci-après :
- a) **Groupe A** : les offres proposant des fournitures d'origine de pays membres de l'UEMOA, si le candidat établit à la satisfaction de l'Autorité contractante : (i) que le coût de la main d'œuvre, des matières premières et des composants d'origine de pays membres de l'UEMOA, représentent plus de trente pour cent (30%) du prix hors taxes des fournitures offertes, et (ii) que l'établissement dans lequel ces fournitures seront fabriquées ou assemblées, fabrique ou assemble des fournitures identiques au moins depuis la date de la remise des offres ;

- b) **Groupe B** : toutes les autres offres ne respectant pas les conditions ci-dessus exposées.

Pour faciliter cette classification par la COJO, le Candidat devra fournir dans son offre, toutes justifications nécessaires au classement de son offre dans le Groupe A.

- 34.3 La COJO examinera d'abord les offres pour vérifier dans quel groupe les Candidats auront classé leur offre en préparant leur soumission. La COJO confirmera ou modifiera ce classement si besoin est.
- 34.4 Toutes les offres évaluées de chaque groupe seront ensuite comparées entre elles, pour déterminer quelle est l'offre évaluée la moins-disante de chaque groupe. L'offre évaluée la moins-disante de chaque groupe sera ensuite comparée avec l'offre évaluée la moins-disante de l'autre groupe. Si, de cette comparaison, il ressort qu'une offre du Groupe A est l'offre évaluée la moins-disante, le Candidat qui l'a présentée se verra attribuer le marché.
- 34.5 Si, à la suite de la comparaison qui précède, l'offre évaluée la moins-disante fait partie du Groupe B, cette offre du Groupe B sera de nouveau comparée à l'offre évaluée la moins-disante du Groupe A, après qu'on ait ajouté au prix évalué des fournitures importées proposées dans l'offre la moins-disante du Groupe B, et aux seules fins de cette comparaison supplémentaire, le pourcentage de marge de préférence indiqué aux DPAO, le cas échéant.
- 34.6 Si l'offre du Groupe A est, dans cette comparaison supplémentaire, l'offre évaluée la moins-disante, elle sera retenue. Sinon, l'offre évaluée la moins-disante du Groupe B, par application des dispositions de la Clause 34.5 ci-dessus sera retenue.
- 34.7 Si l'Offre évaluée la moins-disante est nettement inférieure à l'estimation faite par l'Autorité contractante, l'Autorité contractante demandera au Candidat de fournir le sous-détail des prix pour tout prix des formulaires de prix, aux fins d'établir que ces prix sont compatibles avec la méthodologie, les exigences relatives aux fournitures et l'échéancier proposé. Si une ou plusieurs incohérences sont mises en évidence, l'offre sera déclarée non conforme et rejetée.
- 35 Comparaison des offres**
- 35.1 La COJO comparera toutes les offres conformes pour l'essentiel afin de déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de la Clause 33.3 des IC.
- 36 Vérification a posteriori des qualifications du candidat**
- 36.1 L'Autorité contractante s'assurera que le Candidat retenu ou attributaire pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante et conforme aux dispositions des Documents d'Appel d'Offres, possède bien les qualifications requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante. L'Autorité contractante se réserve le droit d'accepter des déviations mineures par rapport aux exigences de qualification si elles n'affectent pas matériellement la capacité d'un Candidat à exécuter le marché.
- 36.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Candidat et soumises par lui en application de la Clause 18 des IC.

- 36.3 L'attribution du marché au Candidat est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et la COJO procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disante afin d'établir de la même manière si le Candidat retenu est capable d'exécuter le marché de façon satisfaisante.
- 37 Droit de l'Autorité contractante d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres**
- 37.1 Les Candidats sont responsables de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur offre, ainsi qu'aux négociations relatives au marché. L'Autorité contractante n'est nullement tenue d'accepter l'une quelconque des offres, et se réserve le droit de faire la demande motivée d'annulation de la procédure de sélection auprès des services compétents du Ministre chargé des marchés publics à tout moment avant l'attribution de celui-ci, sans encourir de responsabilité envers le Candidat.
- 37.2 L'Autorité contractante informera, par écrit, les Candidats qui en font la demande écrite, des motifs qui l'ont conduit à ne pas attribuer ou notifier le marché ou à recommencer la procédure, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande.

## **F- Attribution du Marché**

- 38 Critères d'attribution**
- 38.1 La COJO attribuera le marché au Candidat dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme aux Documents d'Appel d'Offres, à condition que le Candidat soit en outre jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.
- 39 Droit de l'Autorité contractante de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché**
- 39.1 Au moment de l'attribution du marché, l'Autorité contractante se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de Fournitures et de Services connexes initialement spécifiée à la Section V, pour autant que ce changement n'excède pas les pourcentages indiqués dans les **DPAO**, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et des Documents d'Appel d'Offres.
- 40 Notification de l'attribution du marché**
- 40.1 Après approbation de la proposition par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres, l'Autorité contractante avise immédiatement le Candidat retenu et les autres Candidats du rejet de leur offre et publie un avis d'attribution dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, à l'adresse indiquée dans les DPAO. Cet avis contiendra au minimum : (i) l'identification de l'appel d'offres et de chaque lot, le cas échéant ; (ii) le nom du Candidat dont l'offre a été retenue, et (iii) le montant du marché attribué.
- 41 Information des Candidats**
- 41.1 L'Autorité contractante tiendra à la disposition des Candidats, à l'adresse indiquée ci-dessus, le rapport d'analyse de la COJO ayant guidé l'attribution. Dans les meilleurs délais après son approbation par l'autorité compétente, le marché est notifié par l'Autorité contractante à l'attributaire du marché avant expiration du délai de validité des offres. La notification consiste en une remise au titulaire contre récépissé ou en un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de donner date certaine à cet envoi. La date de notification est celle du récépissé ou de l'avis de réception.
- 42 Signature du marché**
- 42.1 L'Autorité contractante enverra au Candidat retenu l'Acte d'Engagement et le projet de marché. Avant la signature du marché, l'Autorité contractante doit fournir au Candidat retenu ou à

l'Attributaire la preuve que le financement du marché est disponible et a été réservé.

- 42.2 Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de l'Acte d'Engagement, le Candidat retenu ou l'Attributaire le signera, le datera et le renverra à l'Autorité Contractante

### **G- Approbation du Marché**

#### **43 Approbation**

43.1 Dans les meilleurs délais après son approbation par l'autorité compétente, le marché est notifié par l'Autorité contractante au Titulaire du marché avant expiration du délai de validité des offres. La notification consiste en une remise au Titulaire contre récépissé ou en un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de donner date certaine à cet envoi. La date de notification est celle du récépissé ou de l'avis de réception.

43.2 Sauf dispositions contraires dans le marché, la date de notification constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché. Le marché ne produit d'effet à l'égard de l'Attributaire qu'à compter de la date de sa notification.

#### **44 Cautionnement définitif**

44.1 Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification par l'Autorité contractante de l'approbation du marché, le Candidat retenu ou l'Attributaire fournira un Cautionnement définitif, conformément au CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales) en utilisant le Formulaire de Cautionnement définitif figurant à la Section VIII – Formulaire du Marché.

44.2 Le défaut de soumission par le Candidat retenu, du Cautionnement définitif susmentionné, ou le fait qu'il ne signe pas l'Acte d'Engagement, constituera un motif suffisant de résiliation du marché et de saisie du Cautionnement provisoire, auquel cas l'Autorité contractante pourra attribuer le marché au Candidat dont l'offre est jugée substantiellement conforme aux Documents d'Appel d'Offres et classée la deuxième moins-disante, et qui possède les qualifications exigées pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

#### **45 Recours**

45.1 Tout Candidat est habilité à saisir l'Autorité contractante d'un recours gracieux par une notification écrite indiquant les références de la procédure de passation du marché et exposant les motifs de sa réclamation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé. Ce recours peut porter sur la décision d'attribuer ou de ne pas attribuer le marché, les conditions de publication des avis, les règles relatives à la participation des candidats et aux capacités et garanties exigées, le mode de passation et la procédure de sélection retenue, la conformité des Documents d'Appel d'Offres à la réglementation, les spécifications techniques retenues, et les critères d'évaluation. Il doit invoquer une infraction caractérisée de la réglementation des marchés publics. Il doit être exercé dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché, de l'Avis d'Appel d'Offres ou de la communication des Documents d'Appel d'Offres, respectivement.

- 45.2 L'Autorité contractante est tenue de répondre à cette réclamation dans un délai de cinq (5) jours ouvrables au-delà duquel le défaut de réponse sera constitutif d'un rejet implicite du recours gracieux.
- 45.3 En l'absence de suite favorable de son recours gracieux, le requérant devra exercer un recours hiérarchique dans les cinq (5) jours qui suivent le délai limite de réaction à son recours gracieux. Le défaut de réponse sera constitutif d'un rejet implicite du recours hiérarchique. Le requérant dispose alors de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité contractante ou de l'expiration du délai de cinq (5) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, qui rend sa décision dans les dix (10) jours ouvrables à compter de la déclaration de recevabilité de la requête.
- 45.4 Les litiges relatifs aux marchés publics peuvent également être soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relative à l'arbitrage.

## Section II - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

Les données particulières qui suivent, complètent, précisent, ou amendent les clauses des Instructions aux Candidats (IC). En cas de conflit, les clauses ci-dessous prévalent sur celles des IC.

<b>A. Introduction</b>				
<b>IC 1.1</b>	<b>Référence de l'Avis d'Appel d'Offres International N° F 16 /2024 - A l'Appel d'Offre pour l'acquisition d'équipements pour les filières transport et logistique.</b>			
<b>IC 1.1</b>	Nom de l'Autorité Contractante : <b>Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation (UCP C2D - EF)</b> , représentant le <b>Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA)</b> .			
<b>IC 1.1</b>	Nombre et identification des lots faisant l'objet du présent appel d'offres : <b>six (06) lots</b> :			
	<b>N° Lot</b>	<b>Libellés</b>	<b>Délais de Livraison</b>	<b>Délais de garantie</b>
	Lot 1	Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique	3 mois	12 mois
	Lot 2	Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique	12 mois	24 mois
	Lot 3	Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique	9 mois	24 mois
	Lot 4	Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport	6 mois	24 mois
	Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	6 mois	24 mois
	Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	3 mois	12 mois
	<b>Les entreprises ou groupements répondant aux exigences techniques et administratives peuvent se voir attribuer plusieurs lots.</b>			
<b>IC 2.1</b>	Source de financement du marché : <b>Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), Convention CCI 1479 01 R - Etat de Côte d'Ivoire/ Etat Français (Agence Française de Développement)</b> . <b><u>Imputations budgétaires :</u></b> <b>Lot 1 : 601590 – Autres achats de petits matériels et fournitures techniques ;</b> <b>Lot 2 : 244900 –Matériels et équipements techniques ;</b> <b>Lot 4 : 2451 – véhicule de transport en communs ;</b> <b>Lot 5 : 2459 – Autres matériels de transport en commun et de marchandises ;</b> <b>Lot 6 : 244900 –Matériels et équipements techniques.</b>			
<b>IC 4.1</b>	L'appel d'offres n'a pas été précédé d'une pré-qualification. Le nombre des membres d'un groupement sera au maximum de : <b>Trois (03) membres</b>			

<p><b>IC 4.2</b></p>	<p>La liste des entreprises sous sanction et/ou exclues de la passation des marchés peut être consultée à l'adresse spécifiée ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les Nations Unies : <a href="http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml">http://www.un.org/sc/committees/list_compend.shtml</a> ;</li> <li>- pour l'Union Européenne : <a href="http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/consol-list_en.htm">http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/consol-list_en.htm</a> ;</li> <li>- pour la France : <a href="http://www.tresor.economie.gouv.fr/4248">http://www.tresor.economie.gouv.fr/4248</a> liste-nationale ;</li> <li>- pour la Côte d'Ivoire : <a href="http://www.anrmp.ci">www.anrmp.ci</a> et <a href="http://www.marchespublics.ci">www.marchespublics.ci</a></li> </ul>
<p><b>IC 5.1</b></p>	<p>Les conditions de qualification applicables aux candidats sont les suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><b>(I) CRITERES DE CAPACITE FINANCIERE :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>A- SITUATION FINANCIERE</b></p> <p>Le soumissionnaire devra <b>produire des états financiers certifiés par un cabinet d'expert-comptable agréé, ou dûment déposés auprès de l'administration fiscale</b> du pays du soumissionnaire (<i>le cachet de réception de ladite administration faisant foi</i>).</p> <p>Ou,</p> <p>Si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, tous autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante, pour les <b>trois (03) dernières années 2020-2022</b> démontrant la solidité actuelle de la position financière du Candidat et sa rentabilité à long terme.</p> <p>La solidité financière du Candidat et sa rentabilité seront déterminées à partir des ratios suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Ratio de liquidité : (actifs circulants) / (dettes à court terme). Le ratio de liquidité doit être <math>\geq 1.1</math></li> <li>b) Ratio d'endettement = (dettes à court ou moyen terme) *100/actif total. Le ratio d'endettement doit être <math>\leq</math> à 80%</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>B- Chiffre d'Affaires</b></p> <p><b>Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des activités commerciales au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) au moins égal à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le lot 1 : quatre vingt un millions neuf cent quatre vingt six mille (81 986 000) F CFA ;</li> <li>- Pour le lot 2 : cent soixante sept millions six cent douze mille (167 612 000 ) F CFA ;</li> <li>- Pour le lot 3 : deux cent vingt deux millions cent trente deux mille (222 132 000 ) F CFA ;</li> <li>- Pour le lot 4 : deux cent quatre vingt millions cinq cent cinquante trois mille (288 553 000) F CFA ;</li> <li>- Pour le lot 5: sept cent cinquante trois millions neuf mille (753 009 000) F CFA ;</li> <li>- Pour le lot 6 : quarante millions neuf cent vingt et un mille (40 921 000) F CFA ;</li> </ul> <p>Ce montant doit être justifié par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des <b>bilans certifiés par un cabinet d'expert-comptable agréé ou dûment déposés auprès de l'administration fiscale</b> du pays du soumissionnaire (<i>le cachet de réception de ladite administration faisant foi</i>), <b>ou</b></li> <li>- les Attestations de Bonne Exécution (ABE) des marchés exécutés au cours des cinq (5) dernières années (2018 -2022) ; <b>ou</b></li> <li>- les Procès-Verbaux (PV) de réception <b>sans réserve</b> (<i>montant y compris</i>) de marchés exécutés au cours des cinq (5) dernières années (2018 -2022).</li> </ul> <p><b>Pour les entreprises ayant plus de 18 mois et moins de cinq (5) ans d'existence</b>, le chiffre d'affaires sera calculé à partir des bilans ou des attestations de bonne exécution</p>

correspondant au nombre d'années de leur existence. La moyenne sera faite sur la période concernée.

***Les PV de réception et les attestations de bonne exécution doivent être accompagnés des justificatifs ci-après :***

**Justificatifs exigés pour les ABE relatives à des marchés publics :**

- **S'il s'agit de marchés ayant fait l'objet de numérotation dans le SIGMAP :** joindre obligatoirement la page de garde issue du SIGMAP, ainsi que la page de signature du contrat mentionnant clairement les dates, noms et qualités des différents signataires.
- **Si les ABE ou Procès-Verbaux concernent des marchés publics n'ayant pas fait l'objet de numérotation dans le SIGMAP :** joindre obligatoirement la page de garde ainsi que la page de signature du contrat mentionnant clairement les dates, noms et qualités des différents signataires.

***La période d'exécution des marchés doivent être indiqués dans les PV et les ABE et/ou dans les pièces justificatives. Le défaut d'indication de la période d'exécution et du montant du marché entraînera le rejet des pièces comportant ces insuffisances.***

**Justificatifs exigés pour les ABE émanant de structures privées :**

Le soumissionnaire devra fournir tout document permettant de justifier le marché (contrat ou tout autre document en tenant lieu, bons de commandes accompagnés d'une preuve de paiement, bon de livraison ou document de réception accompagné d'une preuve de paiement etc....) (liste non exhaustive). Ces documents doivent clairement indiquer les dates, noms et qualité des signataires.

**C- Ligne de crédit**

**Le soumissionnaire devra disposer d'une ligne de crédit ou d'une attestation de préfinancement, d'un montant au moins égal à :**

**Pour le lot 1 : cinquante quatre millions six cent cinquante sept mille (54 657 000) F CFA ;**  
**Pour le lot 2 : vingt sept millions neuf cent trente cinq mille (27 935 000) F CFA ;**  
**Pour le lot 3 : quarante neuf millions trois cent soixante deux mille (49 362 000) F CFA ;**  
**Pour le lot 4 : quatre vingt seize millions cent quatre vingt quatre mille (96 184 000) F CFA ;**  
**Pour le lot 5 : deux cent cinquante et un millions trois mille (459 339 000) F CFA ;**  
**Pour le lot 6 : vingt sept millions deux cent quatre vingt un mille (27 281 000) F CFA .**

***Pour les soumissionnaires nationaux :*** La ligne de crédit ou attestation de préfinancement devra être délivrée par une banque commerciale agréée par le Ministre de l'Economie et des Finances.

***Pour les soumissionnaires étrangers :*** si la ligne de crédit ou attestation de préfinancement est délivrée par une banque commerciale d'un pays étranger, la banque commerciale étrangère qui délivre ladite ligne de crédit doit être agréée par l'autorité compétente du pays concerné.

**La ligne de crédit ou attestation de préfinancement devra clairement indiquer le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres (sinon rejet).**

***N.B : L'original de la ligne de crédit ou attestation de préfinancement doit figurer dans l'original de l'offre, sous peine de rejet. Les copies, qu'elles soient scannées ou photocopiées, ne seront pas acceptées en lieu et place de l'original.***

**(II) CRITERES DE CAPACITE TECHNIQUE ET EXPERIENCE :**

**Expérience spécifique**

• **Pour le lot 1 :**

Avoir réalisé, avec satisfaction au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) en tant qu'entreprise principale ou chef de file d'un groupement d'entreprise, au moins deux (2) marchés d'acquisition d'équipements techniques, ou d'équipements de transport et /ou logistique ou similaire **d'un montant au moins égal à quarante millions neuf cent quatre vingt treize (40 993000) F CFA** chacun.

• **Pour le lot 2 :**

Avoir réalisé, avec satisfaction au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) en tant qu'entreprise principale ou chef de file d'un groupement d'entreprise, au moins deux (02) marchés d'acquisition d'équipements pédagogiques, ou d'équipements techniques, ou de simulateurs ou équivalent d'un montant au moins égal à **quatre vingt trois millions huit cent six mille (83 806 000) F CFA** chacun.

• **Pour le lot 3 :**

Avoir réalisé, avec satisfaction au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) en tant qu'entreprise principale ou chef de file d'un groupement d'entreprise, au moins deux (02) marchés d'acquisition d'équipements techniques, ou d'équipements de logistique ou équivalent d'un montant au moins égal à **cent onze millions soixante six mille (111 066 000) F CFA** chacun.

• **Pour le lot 4 :**

Avoir réalisé, avec satisfaction au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) en tant qu'entreprise principale ou chef de file d'un groupement d'entreprise, au moins deux (02) marchés d'acquisition de véhicules ou équivalent d'un montant au moins égal à **cent quarante quatre millions deux cent soixante seize mille (144 276 000) F CFA** chacun.

• **Pour le lot 5 :**

Avoir réalisé, avec satisfaction au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) en tant qu'entreprise principale ou chef de file d'un groupement d'entreprise, au moins deux (02) marchés d'acquisition de véhicules ou équivalent d'un montant au moins égal à **trois cent soixante seize millions cinq cent quatre mille (376 504 000) F CFA** chacun.

• **Pour le lot 6 :**

Avoir réalisé, avec satisfaction au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) en tant qu'entreprise principale ou chef de file d'un groupement d'entreprise, au moins deux (02) marchés d'acquisition de containers ; ou d'equipements de logistique ou équivalent d'un montant au moins égal à **vingt millions quatre cent soixante mille (20 460 000) F CFA** chacun.

**Les expériences doivent être justifiées par :**

- les Attestations de Bonne Exécution (ABE) des marchés exécutés au cours des cinq (5) dernières années (2018-2022) ; **ou**

- les Procès-Verbaux (PV) de réception **sans réserve** (montant y compris) de marchés exécutés au cours des cinq (5) dernières années (2018 -2022).

**Les PV de réception et les attestations de bonne exécution doivent être accompagnés des justificatifs ci-après :**

**Justificatifs exigés pour les ABE relatives à des marchés publics :**

- **S'il s'agit de marchés ayant fait l'objet de numérotation dans le SIGMAP**, le numéro de marché issu du SIGMAP doit être indiqué. De plus, le soumissionnaire devra joindre obligatoirement la page de garde issue du SIGMAP, ainsi que la page de signature du contrat mentionnant clairement les dates, noms et qualités des différents signataires.
- **Si les ABE ou Procès-Verbaux concernent des marchés publics n'ayant pas fait l'objet de numérotation dans le SIGMAP**, le soumissionnaire devra les accompagner obligatoirement de la page de garde, ainsi que la page de signature du contrat mentionnant clairement les dates, noms et qualités des différents signataires.

**Justificatifs exigés pour les ABE émanant de structures privées :**

Le soumissionnaire devra fournir tout document permettant de justifier le marché (contrat ou tout autre document en tenant lieu, bons de commandes accompagné d'une preuve de paiement, bon de livraison ou document de réception accompagné d'une preuve de paiement etc....) (liste non exhaustive). Ces documents doivent clairement indiquer les dates, noms et qualité des signataires.

**La période d'exécution des marchés doivent être indiqués dans les PV et les ABE et/ou dans les pièces justificatives. Le défaut d'indication de la période d'exécution et du montant du marché entraînera le rejet des pièces comportant ces insuffisances.**

- **Délai de livraison**

Le délai de livraison est de trois (03) mois pour les lots 1 et 6.

Le délai de livraison est de six (06) mois pour les lots 4 et 5.

Le délai de livraison est de neuf (09) mois pour le lot 3.

Le délai de livraison est de douze (12) mois pour le lot 2.

**Ce délai commence à courir à compter de l'ordre de service de démarrage.**

**Un délai de livraison plus long entraînera le rejet de l'offre.**

- **Délai de garantie**

N° Lot	Libellés	Délais de garantie
Lot 1	Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique	12 mois
Lot 2	Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique	24 mois
Lot 3	Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique	24 mois
Lot 4	Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport	24 mois

	<table border="1"> <tr> <td>Lot 5</td> <td>Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique</td> <td>24 mois</td> </tr> <tr> <td>Lot 6</td> <td>Acquisition de containers pour les filières transport et logistique</td> <td>12 mois</td> </tr> </table> <p><b>Le soumissionnaire devra joindre à cet effet, pour chacun des lots, un <u>formulaire d'attestation de garantie</u> dûment renseigné et cacheté à son offre.</b></p>	Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	24 mois	Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	12 mois
Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	24 mois					
Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	12 mois					
<b>B. Documents d'Appel d'Offres</b>							
IC 7.1	<p>Afin d'obtenir des <b>clarifications</b> uniquement, l'adresse de la personne à contacter auprès de l'Autorité contractante est la suivante :</p> <p><b>Attention de</b> : M. BAMBA Adama, Coordonnateur</p> <p><b>Adresse</b> : Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation - Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR"</p> <p><b>Boite postale</b> : 01 BP 2141 Abidjan 01 -Côte d'Ivoire</p> <p><b>Numéro de téléphone</b> :(+ 225) 27 22 51 51 30/31</p> <p><b>Adresse électronique</b> : <a href="mailto:badamci@yahoo.fr">badamci@yahoo.fr</a> avec copie à <a href="mailto:nickyamanai37@gmail.com">nickyamanai37@gmail.com</a> et <a href="mailto:nellymobio10@gmail.com">nellymobio10@gmail.com</a></p>						
IC 7.2	<b>La visite de site n'est pas obligatoire. Cependant, les candidats sont invités à effectuer une visite de site, en vue de tenir compte de tous les paramètres et des réalités du terrain.</b>						
IC 7.4	<b>Sans objet</b>						
<b>C. Préparation des Offres</b>							
IC 10	La langue de l'offre est : le <b>Français</b> .						
IC 11.1	<p>Le candidat devra joindre à son offre les autres documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La lettre de soumission de l'offre (conforme au modèle joint à la Section III) dûment remplie, datée et signée; (<b>sinon rejet</b>)</li> </ul> <p><b>La lettre de soumission devra être timbrée.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le bordereau des prix unitaires et le bordereau des quantités, dûment remplis conformément aux dispositions des clauses 12 et 14 des IC et suivant les formulaires joints à la Section III du DAO ; (<b>sinon rejet</b>)</li> <li>✓ La garantie de l'offre établie conformément aux dispositions de la clause 20.1 des IC et suivant le modèle joint à la Section III du DAO ; (<b>sinon rejet</b>)</li> <li>✓ « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve » En cas de non production par un candidat du quitus de non redevance, l'autorité contractante ne peut lui attribuer le marché que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.</li> </ul>						

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire (<i>y compris pour les groupements</i>) ;</li> <li>✓ Une confirmation écrite habilitant le représentant de chaque membre du groupement à engager ledit membre ;</li> <li>✓ Le Formulaire de Renseignements sur le Soumissionnaire suivant le modèle joint à la Section III du DAO ;</li> <li>✓ Le formulaire de renseignements sur les membres du groupement (le cas échéant) ;</li> <li>✓ Une copie de l'accord de groupement pour les groupements d'entreprise ; <b>(sinon rejet)</b></li> </ul> <p><b><i>Les originaux de tous les documents susmentionnés doivent figurer dans la copie originale de l'offre, sous peine de rejet. Les copies, qu'elles soient scannées ou photocopiées, ne seront pas acceptées en lieu et place des originaux.</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La déclaration d'intégrité dûment renseignée, signée et cachetée (conforme au modèle de la section VIII Formulaires des Marchés ;</li> <li>✓ Une copie de l'acte d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), en conformité avec l'objet de l'appel d'offres ;</li> </ul> <p>Le RCCM devra comporter les mentions (<i>non exhaustives</i>) ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour le lot 1 : fourniture d'équipements techniques ;d'équipements de transport et /ou logistique ;</b></li> <li>• <b>Pour le lot 2 : Fourniture d'équipements pédagogiques, d'équipements techniques, ou de simulateurs ;</b></li> <li>• <b>Pour le lot 3 : fourniture d'équipements techniques , d'équipements de logistique ;</b></li> <li>• <b>Pour le lot 4 : fourniture de véhicule, autocar ou similaire;</b></li> <li>• <b>Pour le lot 5 : fourniture de véhicule, autocar ou similaire;</b></li> <li>• <b>Pour le lot 6 : fourniture de de containers ; d' equipments de logistique ou équivalent ;</b></li> </ul> <p><i>La notion de « divers » figurant sur certains RCCM sera considérée comme rattachée aux activités principales et non à un autre domaine d'activité différent de ceux mentionnés sur le RCCM.</i></p> <p><i>Pour les groupements d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir une copie du RCCM.</i></p> <p><i>Le RCCM d'au moins un des membres du groupement, devra démontrer que le candidat exerce dans le domaine d'activité du ou des lots pour lesquels le groupement soumissionne ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des prospectus/catalogues/fiches techniques détaillant les caractéristiques essentielles et les marques des fournitures ;</li> <li>✓ L'attestation de garantie du matériel, prenant en compte les durées et les conditions définies à la section V du présent DAO : " Cahier des Clauses Techniques" ; <b>(sinon rejet).</b></li> <li>✓ <b>Les documents attestant, conformément aux dispositions de la clause 18 des IC, que le candidat possède les qualifications requises pour exécuter le marché si son offre est retenue : (Cf. IC. 5.1 pour le détail des critères de qualification)</b></li> </ul>
--	---

IC 13.1	Les offres variantes ne sont pas autorisées.																					
IC 14.3	<b>Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre, toutes taxes applicables comprises.</b>																					
IC 14.6	<p>Les sites de livraison sont ceux indiqués dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Libellés</th> <th>sites de livraison</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1</td> <td>Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique</td> <td>les établissements de Jacqueville et Vridi</td> </tr> <tr> <td>Lot 2</td> <td>Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique</td> <td>les établissements de Jacqueville et Vridi</td> </tr> <tr> <td>Lot 3</td> <td>Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique</td> <td>les établissements de Jacqueville et Vridi</td> </tr> <tr> <td>Lot 4</td> <td>Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport</td> <td>L'établissement de Jacqueville</td> </tr> <tr> <td>Lot 5</td> <td>Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique</td> <td>L'établissement de Jacqueville</td> </tr> <tr> <td>Lot 6</td> <td>Acquisition de containers pour les filières transport et logistique</td> <td>les établissements de Jacqueville et Vridi</td> </tr> </tbody> </table>	Lots	Libellés	sites de livraison	Lot 1	Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi	Lot 2	Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi	Lot 3	Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi	Lot 4	Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport	L'établissement de Jacqueville	Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	L'établissement de Jacqueville	Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi
Lots	Libellés	sites de livraison																				
Lot 1	Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi																				
Lot 2	Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi																				
Lot 3	Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi																				
Lot 4	Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport	L'établissement de Jacqueville																				
Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	L'établissement de Jacqueville																				
Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacqueville et Vridi																				
14.7	Les prix proposés par les Soumissionnaires seront <b>fermes et non révisables</b> .																					
IC 15.1	Le soumissionnaire libellera entièrement les prix de son offre <b>en francs CFA</b> , et sera payé dans cette monnaie.																					
IC 17.1	<p><b><u>Les prestations suivantes sont requises conformément à <u>liste des Services connexes et Calendrier de réalisation de la section V</u> :</u></b></p> <p><b>Formation en français des utilisateurs associés à l'utilisation des fournitures.</b>  <b>Fourniture des notices techniques en français.</b>  <b>Travaux d' installation et mise en service.</b>  <b>La maintenance ;</b>  <b>Deux ans de garantie pièces et main d' œuvre.</b></p>																					
IC 17.3	<b>Sans objet</b>																					
IC 18.1(a)	L'autorisation du fabricant ou l'attestation de revendeur est requise pour tous les lots.																					
IC 18.1(b)	<p>Un service après-vente (SAV) <b>de douze (12) mois est requis pour les lots 1 et 6 et de vingt quatre (24) mois pour les lots 2, 3,4 et 5.</b></p> <p><b>Ce délai de douze (12) mois démarre après l'installation et à réception des équipements.</b></p> <p><b>Les soumissionnaires non résident en Côte d'Ivoire doivent indiquer le nom, l'adresse et les moyens de leur agence ou de leur représentant officiel en Côte d'Ivoire qui sera chargé de répondre aux obligations contractuelles du soumissionnaire, s'il était attributaire du marché, en matière de spécifications techniques, d'entretien, de réparations et de fournitures de pièces détachées.</b></p>																					

IC 19.1	La période de validité de l'offre sera de <b>120 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée.</b>														
IC 20.1	<p>La garantie de soumission de l'offre doit être établie par une banque ou un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministre de l'Economie et des Finances. <b>(Sinon rejet).</b></p> <p>La garantie de soumission de l'offre restera valable <b>trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre, soit 150 (120 +30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres. (Sinon rejet).</b></p> <p>La garantie de soumission de l'offre est fixée à :</p> <table border="1" data-bbox="467 568 1378 837"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Montant de la garantie de soumission de l'offre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1</td> <td>Six cent quatorze mille (614 000) F CFA</td> </tr> <tr> <td>Lot 2</td> <td>Un millions deux cent cinquante sept mille (1 257 000) F CFA</td> </tr> <tr> <td>Lot 3</td> <td>Un millions six cent soixante cinq mille (1 665 000) F CFA</td> </tr> <tr> <td>Lot 4</td> <td>Deux millions cent soixante quatre mille (2 164 000) F CFA</td> </tr> <tr> <td>Lot 5</td> <td>Cinq millions cent soixante sept mille (5 167 000)</td> </tr> <tr> <td>Lot 6</td> <td>Trois cent six mille (306 000) F CFA</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Les soumissionnaires sont invités à faire établir leur garantie de soumission de l'offre suivant le modèle fourni dans le DAO.</b></p> <p>Les garanties de soumission délivrées par les banques situées hors de la Côte d'Ivoire devront être visées par le correspondant en Côte d'Ivoire auprès de qui la garantie peut-être appelée éventuellement <b>(Sinon rejet).</b></p> <p>Si ce visa prend la forme d'une lettre de confirmation, celle-ci devra être émise par le correspondant installé en Côte d'Ivoire en indiquant les références de l'acte de la garantie de soumission de l'offre pour laquelle le visa est accordé.</p> <p><b><i>N.B : L'original de la garantie de soumission de l'offre doit figurer dans la copie originale de l'offre, sous peine de rejet. Les copies, qu'elles soient scannées ou photocopiées, ne seront pas acceptées en lieu et place de l'original.</i></b></p>	Lots	Montant de la garantie de soumission de l'offre	Lot 1	Six cent quatorze mille (614 000) F CFA	Lot 2	Un millions deux cent cinquante sept mille (1 257 000) F CFA	Lot 3	Un millions six cent soixante cinq mille (1 665 000) F CFA	Lot 4	Deux millions cent soixante quatre mille (2 164 000) F CFA	Lot 5	Cinq millions cent soixante sept mille (5 167 000)	Lot 6	Trois cent six mille (306 000) F CFA
Lots	Montant de la garantie de soumission de l'offre														
Lot 1	Six cent quatorze mille (614 000) F CFA														
Lot 2	Un millions deux cent cinquante sept mille (1 257 000) F CFA														
Lot 3	Un millions six cent soixante cinq mille (1 665 000) F CFA														
Lot 4	Deux millions cent soixante quatre mille (2 164 000) F CFA														
Lot 5	Cinq millions cent soixante sept mille (5 167 000)														
Lot 6	Trois cent six mille (306 000) F CFA														
IC 20.7	<p>La garantie de soumission de l'offre d'un groupement d'entreprises doit désigner comme soumissionnaire le groupement qui a soumis l'offre. Si un groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la garantie de soumission de l'offre d'un groupement d'entreprises doit désigner comme soumissionnaire tous les membres du futur groupement.</p> <p><b><u>La satisfaction de ce critère est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.</u></b></p>														
IC 21.1	<p>Les offres devront être soumises en six (06) exemplaires dont un (1) original et (5) copies. Les soumissionnaires doivent fournir sur une <b>CLE USB</b> les versions numériques de leurs offres techniques et financières. La <b>clé USB</b> doit être mise dans une enveloppe marquée du nom du soumissionnaire et placée dans l'enveloppe de l'offre technique.</p> <p><b>Le DQE en version modifiable (Excel) devra également figurer sur la clef USB.</b></p>														
<b>D. Remise des offres et ouverture des plis</b>															
IC 22.6(b)	<p>Les offres devront comporter les identifications suivantes : <b>Appel d'Offres International N° F 16/2024</b> relatif à l'acquisition d'équipements pour les filières transport et logistique.</p> <p><b>« Offre à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture ».</b></p>														
IC 23.1	<p>Aux fins de <b>remise des offres</b>, uniquement, l'adresse de l'Autorité Contractante est la suivante :</p> <p><b>Attention</b> : Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Projet C2D EF</p>														

	<p><b><u>Adresse</u></b> : Service de <i>Passation des marchés</i> de l'Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation - Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR" 01 BP 2141 Abidjan 01 -Côte d'Ivoire</p> <p><b><u>Boite postale</u></b> : 01 BP 2141 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire.</p> <p><b>Les dates et heures limites de remise des offres sont les suivantes :</b></p> <p><b><u>Date</u></b> : 30/04/2024</p> <p><b><u>Heure</u></b> : 10 h 00 mn, temps universel</p> <p>Le dépôt des offres doit être impérativement enregistré sur la fiche de réception des offres que le déposant devra obligatoirement émarger.</p> <p><b><u>Les offres remises en retard, ou celles qui ne seront pas inscrites sur la liste de dépôt ne seront pas acceptées.</u></b></p>
IC 26.1	<p>L'ouverture publique des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p><b><u>Adresse</u></b> : Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation - Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR"01 BP 2141 Abidjan 01 -Côte d'Ivoire</p> <p><b><u>Lieu</u></b> : Salle de réunion</p> <p><b><u>Date</u></b> : 30/04/2024</p> <p><b><u>Heure</u></b> : 10 h 15 minutes, temps universel</p> <p>La Commission d'Ouverture des plis et Jugement des Offres (COJO) est composée comme suit, conformément à <b><i>l'article 44 (nouveau) du décret 2023-659 du 12 juillet 2023 modifiant le décret 2013-625 du 04 septembre 2013</i></b> portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur ressources du contrat de désendettement et de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA) ou son représentant : <b>Président</b> ;</li> <li>- Le représentant de l'Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation</li> <li>- Le spécialiste en Passation des Marchés du projet ou son représentant,</li> <li>- Le Contrôleur Financier auprès de l'UCP - C2D Education Formation ou son représentant ;</li> <li>- Un représentant du service utilisateurs,</li> <li>- Un représentant du ministère exerçant la tutelle sur l'objet de la dépense.</li> </ul> <p><b><u>NB</u></b> :</p> <p><b>Hormis le représentant du service bénéficiaire qui devra obligatoirement être un spécialiste du domaine des acquisitions objets du présent Appel d'Offres, la COJO pourra, conformément à l'article 44 suscitée, s'adjoindre en tant que de besoin, des experts du domaine des acquisitions concernées par le marché, avec voix consultative.</b></p> <p><b>Le Secrétariat Technique-C2D peut désigner un représentant en qualité d'observateur pour assister aux travaux de la COJO.</b></p> <p><b><i>Les représentants doivent être dûment mandatés par les autorités dont ils relèvent.</i></b></p>

<b>E. Evaluation et comparaison des offres</b>	
<b>L'évaluation des offres se fera par la COJO, dont la composition est ci-dessus énumérée.</b>	
<b>IC 31.2</b>	<p><b>Les attestations de régularité fiscale et sociale (si l'attributaire est une entreprise nationale) ou l'attestation de non faillite (si l'attributaire est une entreprise étrangère) ne seront exigibles que pour les formalités d'approbation du marché. Elles devront être produites par l'attributaire du marché dans un délai de 15 jours à compter de la date de notification de l'attribution du marché, sous peine de retrait du marché en vue d'une réattribution.</b></p> <p><b>Pour être titulaire du marché, l'attributaire doit présenter une situation fiscale régulière à la date de notification de l'attribution ne datant pas de plus de six (6) mois et une situation sociale cotisante régulière ne datant pas de plus de trois (3) mois.</b></p> <p><b>L'Attestation de non faillite quant à elle doit être datée de moins d'un (01) an pour les entreprises étrangères.</b></p>
<b>IC 33.3(a)</b>	<p>Si un Bordereau des prix inclut un article sans en fournir le prix, le prix sera considéré comme inclus dans les prix des autres articles. Un article non mentionné dans le Bordereau des prix sera considéré comme ne faisant pas partie de l'offre et, en admettant que celle-ci soit conforme pour l'essentiel, le prix le plus élevé offert pour l'article en question par les candidats dont les offres sont conformes sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres.</p>
<b>IC 33.3(d)</b>	<p>Les ajustements seront calculés en utilisant le critère d'évaluation suivant :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>a) Variation par rapport au calendrier de livraison :</b></p> <p>Les Fournitures faisant l'objet du présent Appel d'Offres doivent être livrées dans le délai spécifié à la Section V, <b>Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques.</b></p> <p>Aucun bonus ne sera alloué pour livraison anticipée et les offres proposant une livraison au-delà de cette période seront considérées non conformes.</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>b) Disponibilité des pièces de rechange et des services après-vente en Côte d'Ivoire, pour les équipements offerts dans l'offre : Sans objet</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>c) Performance et rendement des fournitures : Sans objet</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>d) Critères spécifiques additionnels : Sans objet</b></p>
<b>IC 33.4</b>	<p>Les ajustements seront calculés en utilisant le critère d'évaluation suivant :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>a) Coût des pièces de rechange, des pièces détachées obligatoires, et du service après-vente : Sans objet</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>b) Frais de fonctionnement et d'entretien : Sans objet</b></p>
<b>IC 34.1</b>	<b>Aucune marge de préférence ne sera accordée.</b>
<b>F. Attribution du Marché</b>	
<b>IC 38.1</b>	<p>La COJO attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, à condition que le soumissionnaire soit en outre jugé qualifié sur la base des critères de sélection pour exécuter le marché de façon satisfaisante.</p> <p><b>Si un soumissionnaire a présenté des offres conformes, évaluées les moins disantes, il ne pourra être attributaire de plusieurs lots que s'il satisfait aux critères spécifiés pour chacun des lots.</b></p>

<b>IC 39.1</b>	Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage maximum égal à : vingt cinq 25 %)  Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage maximum égal à : vingt cinq pour cent (25%).
----------------	---

## Section III – Formulaires de soumission

### Liste des formulaires

<b>Formulaire de renseignements sur le Candidat.....</b>	<b>42</b>
<b>Formulaire de renseignements sur les membres de groupement .....</b>	<b>43</b>
<b>Lettre de soumission de l'offre.....</b>	<b>44</b>
Annexe à la soumission : Déclaration d'Intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale .....	46
<b>Bordereaux des prix.....</b>	<b>49</b>
Bordereau des Prix Unitaires (BPU).....	50
Bordereau du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).....	51
<b>Modèle de Cautionnement provisoire (Garantie de soumission).....</b>	<b>52</b>
<b>Modèle d'attestation de bonne exécution des prestations .....</b>	<b>54</b>
<b>Modèle d'attestation de visite de site .....</b>	<b>55</b>

## Formulaire de renseignements sur le Candidat

*[Le Candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]* :

AAO No *[Insérer l'identification de l'Avis d'Appel d'Offres]* :

1. Nom du Candidat : *[Insérer le nom légal du Candidat]*
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : *[Insérer le nom légal de chaque membre du groupement]*
3. a) Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré : *[Insérer le nom du pays d'enregistrement]*
3. b) Numéro d'Identification nationale des Entreprises pour les Candidats ivoiriens : *[Insérer le numéro du registre de commerce]*
4. Année d'enregistrement du Candidat : *[Insérer l'année d'enregistrement]*
5. Adresse officielle du Candidat dans le pays d'enregistrement : *[Insérer l'adresse légale du Candidat dans le pays d'enregistrement]*
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat :  
Nom : *[Insérer le nom du représentant du Candidat]*  
Adresse : *[Insérer l'adresse du représentant du Candidat]*  
Téléphone/Fac-similé : *[Insérer le numéro de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]*  
Fonction : *[Insérer la fonction au sein de l'entreprise ou en rapport avec elle]*  
Adresse électronique : *[Insérer l'adresse électronique du représentant du Candidat]*
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : [Cocher la(les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]
  - Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci - dessus, en conformité avec les Clauses 4.1 et 4.2 des IC.
  - En cas de groupement, accord de groupement, en conformité avec la Clause 4.1 des IC.  
**Dans le cas d'une entreprise publique, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome et administrée selon les règles du droit commercial, en conformité avec la Clause 4.1 des IC.**

## Formulaire de renseignements sur les membres de groupement

*[Le Candidat remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]* :

AAO No *[Insérer l'identification de l'Avis d'Appel d'Offres]* :

1. Nom du Candidat : *[Insérer le nom légal du Candidat]*
2. Nom du membre du groupement : *[Insérer le nom légal du membre du groupement]*
3. a) Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré : *[Insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]*
3. b) Numéro d'Identification nationale des Entreprises pour les Candidats ivoiriens : *[Insérer le numéro]*
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : *[Insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]*
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : *[Insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]*
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement :  
Nom : *[Insérer le nom du représentant du membre du groupement]*  
Adresse : *[Insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]*  
Téléphone/Fac-similé : *[Insérer le numéro de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]*  
Adresse électronique : *[Insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]*
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : [Cocher la(les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]
  - Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec les Clauses 4.1 et 4.2 des IC.  
**Dans le cas d'une entreprise publique, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome et administrée selon les règles du droit commercial, en conformité avec la Clause 4.1 des IC.**

## Lettre de soumission de l'offre

*[Le Candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Toute réserve ou déviation majeure, par rapport à ce format, pourra entraîner le rejet de l'offre]*

Date : *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No. : *[Insérer l'identification de l'Avis d'Appel d'Offres]*

Variante No : *[Insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

A : *[Insérer le nom complet de l'Autorité contractante]*

Nous les soussignés, attestons que :

- a) Nous avons examiné les Documents d'Appel d'Offres, y compris l'additif / les additifs No : *[insérer les numéros et date d'émission de chacun des additifs]*, et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à fournir conformément aux Documents d'Appel d'Offres et au Calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison et Cahier des Clauses Techniques, les Fournitures et Services connexes ci-après : *[insérer une brève description des Fourniture et Services connexes]* ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : *[insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres, en indiquant les monnaies et montants correspondants à ces monnaies]*, toutes taxes applicables comprises ;
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :
  - (i) *[Indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, et le (ou les) article(s) du (ou des) Bordereau(x) des prix au(x)quel(s) il(s) s'applique(nt)]* ;
  - (ii) *[Indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant]*.
- e) Notre Offre demeurera valide pendant une période requise à la Clause 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la Clause 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre Offre est acceptée, nous nous engageons à fournir un Cautionnement définitif du marché conformément à la Clause 45 des Instructions aux Candidats et à l'Article 6.1.1 du CCAG ;
- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion des Clauses 3.2 et 4.2 des Instructions aux Candidats ;
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la Clause 4.3 des Instructions aux Candidats ;
- i) Nous ne participons pas, en qualité de Candidats ou sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres conformément à la Clause 4.3b) des Instructions aux Candidats, autre que des offres "variantes" présentées conformément à la Clause 13 des Instructions aux Candidats ;

- j) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ;
- k) Nous, y compris tous les sous-traitants et fournisseurs pour l'une quelconque des parties du marché qui fait l'objet de la présente offre, n'avons pas été exclus par l'Agence ou en vertu des lois et de la réglementation du pays de l'Autorité contractante, conformément aux dispositions de la Sous-Clause 4.3 des IC ;
- l) Nous ne sommes pas une entreprise publique ou nous satisfaisons aux spécifications de la Sous-Clause 4.1 des IC ;
- m) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé ;
- n) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pourrez recevoir.

Nom : *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que : *[Indiquer la capacité du signataire]*

Signature : *[Insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de : *[Insérer le nom complet du Candidat]*

En date du : *[Insérer la date de signature]*

## Annexe à la soumission : Déclaration d'Intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition \_\_\_\_\_ (le "**Marché**")<sup>1</sup>

A : \_\_\_\_\_ (le "**Maître de l'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître de l'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître de l'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître de l'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître de l'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
  - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2 Avoir fait l'objet :
    - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
    - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
  - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

<sup>1</sup> Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de "marché" au sens du droit local, le terme "marché(s)" y est dès lors remplacé par le terme "contrat(s)" et les termes "soumissionnaire ou consultant" y sont dès lors remplacés par le terme "candidat".

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître de l'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître de l'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître de l'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître de l'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître de l'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître de l'Ouvrage ;
  - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître de l'Ouvrage ;
  - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
    - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
    - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître de l'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître de l'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître de l'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître de l'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître de l'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître de l'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>2</sup> :

Signature :

En date du :

---

<sup>2</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

## **Bordereaux des prix**

*[Le Candidat doit remplir tous les espaces en blanc dans les formulaires des Bordereaux des prix selon les instructions figurant ci-après. La liste des articles dans la colonne 1 du Bordereau des prix doit être identique à la liste des Fournitures et Services connexes fournie par l'Autorité contractante dans la Section V.]*

**Bordereau des Prix Unitaires (BPU)**

Date : *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No. : *[Insérer l'identification de l'Avis d'Appel d'Offres]*

Variante No : *[Insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

1	2	3	4
Article	Description	Prix unitaire (En chiffre)	Prix unitaire (En Lettre)
<i>[Insérer la réf. de l'article]</i>	<i>[Insérer l'identification de la fourniture]</i>		
<i>[Insérer la réf. de l'article]</i>	<i>[Insérer l'identification de la fourniture]</i>		

Nom du Candidat : *[Insérer le nom du Candidat]*

Signature : *[Insérer la signature]*

Date *[Insérer la date]*

Date : *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AAO No. : *[Insérer l'identification de l'Avis d'Appel d'Offres]*

Variante No : *[Insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]*

**Bordereau du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)**

Article	Description	Marque du fabricant	Modèle/ Référence	Date prévisionnelle de livraison des équipements	Délai de garantie proposé	Quantité	Prix Unitaire	Prix total
<i>[Insérer la réf. de l'article]</i>	<i>[Insérer l'identification de la fourniture]</i>							
							Montant HTVA	
							Montant TVA	
							Montant TTC	

Nom du Candidat : *[Insérer le nom du Candidat]*

Signature : *[Insérer la signature]*

Date *[Insérer la date]*

## Modèle de garantie d'offre (Garantie de soumission)

*[La banque ou compagnie de garantie remplit ce modèle de Cautionnement provisoire conformément aux indications entre crochets.]*

*[Insérer le nom de la banque ou compagnie de garantie, et l'adresse de l'agence émettrice.]*

Bénéficiaire : *[insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]*

Date : *[insérer date]*

Garantie d'offre numéro : *[insérer le numéro de garantie]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du candidat]* (ci-après dénommé "**le Candidat**") a répondu à votre appel d'offres numéro *[insérer le numéro de l'avis d'appel d'offres]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée "**l'Offre**").

En vertu des dispositions des Documents d'Appel d'Offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de l'offre.

A la demande du Candidat, nous *[insérer nom de la banque ou compagnie de garantie]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement à nous porter caution et à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer le montant en chiffres et en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction pour faute commise dans le cadre de la procédure de passation du marché conformément aux Articles 186 et 187 du Code des marchés publics, à savoir :

- a) s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul ; ou
- b) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'Offre ; ou
- c) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'Offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il :
  - (i) ne signe pas le marché ; ou
  - (ii) ne fournit pas le cautionnement définitif du marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux Candidats ; ou
- d) s'il a fait l'objet d'une sanction des autorités compétentes ou de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ou d'une juridiction compétente, conduisant à la saisie des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux Articles 186 et 187 du Code des marchés publics.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Candidat, lorsque nous recevons une copie du marché signé et du Cautionnement définitif émis en votre nom, selon les Instructions au Candidat ; ou (b) si le marché n'est pas octroyé au Candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au candidat du nom du candidat retenu, ou (ii) trente (30) jours après la désignation de l'attributaire.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie de soumission est établie conformément à l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 (JO OHADA n° 03 du 1er octobre 2007) dont les Articles 29

et 30 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie (encore appelée garantie à première demande) et à ses mentions obligatoires.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]*

Titre : *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

LA CAUTION

LE CREANCIER

## Modèle d'attestation de bonne exécution des prestations

Je soussigné [Insérer les nom, fonction, adresse, téléphone] :

Certifie que l'entreprise :

R  
représentée par :

A mené à bien, dans les délais prévus la fourniture de :

Réalisés à :

Le montant des prestations réalisées en propre par l'entreprise s'élevait à la somme de :

Ces fournitures qui se sont déroulées du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, ont été exécutées en conformité avec les clauses du cahier des charges.

Le délai contractuel était de \_\_\_\_\_ mois

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour lui servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet de l'Autorité émettrice

\_\_\_\_\_

**NB : L'Attestation de Bonne Exécution est recevable dès lors qu'elle contient les mentions ci - dessous énumérées :**

- **Nom, prénoms et fonction de l'autorité qui délivre l'acte ;**
- **Dénomination précise du bénéficiaire de l'attestation ;**
- **Consistance exacte des prestations concernées ;**
- **Date et périodes précises de réalisation ;**
- **Lieu de réalisation ou de livraison ;**
- **Coûts précis des prestations pour chaque type, si prestations de nature différente et dissociable ;**
- **Signature de l'autorité qui délivre l'attestation.**

**L'Attestation de Bonne Exécution doit être rédigée sur papier avec l'en-tête de la structure émettrice. Cette structure indiquera également ses contacts téléphoniques**

**Attestation de visite de site**

**Directeur du (indiquer l'établissement du lot concerné)**

Je soussigné :

Nom Prénom: \_\_\_\_\_

Contact (téléphone): \_\_\_\_\_

Responsable habilité à faire la visite du site dans le cadre de (indiquer le lot objet de la visite)

Certifie que l'entreprise : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

A effectué la visite du site du (indiquer la ville afférente) : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et Signature de la personne habilitée de la localité

## Section IV – Pays éligibles

### Éligibilité en matière de passation des marchés de fournitures, travaux et services

En principe, en vue d'encourager une plus large concurrence, l'État de Côte d'Ivoire autorise toute entreprise et ressortissant de tout pays à offrir des fournitures lorsqu'ils en ont les capacités. Néanmoins, en vertu du principe de la réciprocité, les entreprises et les ressortissants d'un pays interdisant toute relation commerciale avec la Côte d'Ivoire peuvent être exclus :

1. Lorsqu'un pays interdit les relations commerciales entre les entreprises et les ressortissants d'origine ivoirienne ;
2. En vertu d'une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies.

Une liste de pays dont les Candidats, fournitures et services ne sont pas admis à participer aux marchés financés par \_\_\_\_\_, est donnée ci-dessous.

Par ailleurs, les critères d'exclusion listés dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social (Formulaire figurant à la Section III) s'appliquent au présent marché.

## **DEUXIEME PARTIE – Conditions de Livraison des fournitures**

# **Section V – Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspection et Essais**

## **Table des matières**

<b>1</b>	<b>Liste des Fournitures et Calendrier de livraison .....</b>	<b>58</b>
<b>2</b>	<b>Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation.....</b>	<b>59</b>
<b>4</b>	<b>Cahier des clauses techniques.....</b>	<b>60</b>

**LISTE DES FOURNITURES ET CALENDRIER DE LIVRAISON**

(Le soumissionnaire doit joindre à son offre les tableaux ci-dessous, dûment renseigné).

**LOT 1 : Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique**

Article Numero	Description des fournitures	Quantité	UNITE	Site (projet) ou Lieu de destination convenu comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Candidat [à indiquer par le Candidat]
LOGISTIQUE JACQUEVILLE				L'établissement de Jacqueville	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	Trois (03) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
SECURITE							
1	paires de Chaussures de sécurité	40	U				
2	paires de coques de sécurité ( visiteurs)	10	U				
3	lot de 100 paires de gants de manutention	1	U				
4	gilets de sécurité	30	U				
5	harnais de sécurité	3	U				
6	casques de protection	24	U				
INCENDIE							
1	extincteurs à eau pulvérisée + additif (9 litres)	3	U				
2	extincteurs à poudre ABC (6 kilogrammes)	3	U				
3	extincteurs CO2 (2 kilogrammes)	3	U				

PREMIERS GESTES DE SECOURS							
1	mannequin+accessoires pour les exercices pratiques	1	U				
2	mallette kit 7 fausses plaies pour formation sst-psc1	1	U				
3	trousse de premiers secours	1	U				
4	plan d'intervention	1	U				
5	panneau de consignes de sécurité	1	U				
OUTILLAGE EQUIPEMENT MAGASIN							
1	blouses de travail 3 tailles	12	U				
2	échelle de 4 mètres	1	U				
3	élingues textile 2 t 3m	3	U				
4	élingues câble 2 t 3m	3	U				
5	élingues chaîne 1 2 3 et 4 brins 2 t 3m	3	U				
6	manilles lyre 1.1 t	5	U				
7	palettes vides en bois de 800 x 1200 mm	50	U				
8	palettes vides en bois de 1000 x 1000 mm	5	U				
9	big bag 1 tonne	3	U				
10	cônes de Lubeck pour matérialisation de circuits	20	U				
11	caisses métalliques empilables	3	U				
12	paires de Talkies walkies	1	U				
13	matériel de traçage pour circuit (canne de traçage + 12 aérosols)	1	U				
14	caisse à outils pour dépannage de premier niveau	1	U				

ESPACE STOCKAGE ADRESSE							
1	palettiens	2	U				
ESPACE DE RÉCEPTION							
1	cutters à lames protégées (lot de 6)	1	U				
2	ciseaux	5	U				
ESPACE PRÉPARATION DE COMMANDES / EXPÉDITION							
1	bacs à bec en plastique	20	U				
2	chariot de préparation de commandes	2	U				
3	transpalette manuel	1	U				
4	roll métallique	1	U				
5	diable métallique	1	U				
6	balance peseuse compteuse 15 kilos	1	U				
7	balance de précision	1	U				
8	escabeau	1	U				
ESPACE EMBALLAGE							
1	cerceuse: ruban plastique	1	U				
2	dévidoirs pour rouleau adhésif compatible avec les rouleaux fournis	3	U				
3	pictogrammes de manutention et matières dangereuses	1	U				
ESPACE VENTE AU COMPTOIR							
1	poste téléphonique fixe factice	1	U				
2	dérouleur portable pour film largeur 450 mm	1	U				

LOGISTIQUE VRIDI				L'établissement de Vridi	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	Trois (03) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer			
SECURITE									
1	paires de Chaussures de sécurité	40	U						
2	paires de coques de sécurité ( visiteurs)	10	U						
3	lot de 100 paires de gants de manutention	1	U						
4	gilets de sécurité	30	U						
5	harnais de sécurité	3	U						
6	casques de protection	24	U						
INCENDIE									
1	extincteurs à eau pulvérisée + additif (9 litres)	3	U						
2	extincteurs à poudre ABC (6 kilogrammes)	3	U						
3	extincteurs CO2 (2 kilogrammes)	3	U						
PREMIERS GESTES DE SECOURS									
1	mannequin+accessoires pour les exercices pratiques	1	U						
2	mallette kit 7 fausses plaies pour formation sst-psc1	1	U						
3	trousse de premiers secours	1	U						
4	plan d'intervention	1	U						
5	panneau de consignes de sécurité	1	U						
OUTILLAGE EQUIPEMENT MAGASIN									
1	blouses de travail 3 tailles	12	U						

2	échelle de 4 mètres	1	U				
3	élingues textile 2 t 3m	3	U				
4	élingues câble 2 t 3m	3	U				
5	élingues chaîne 1 2 3 et 4 brins 2 t 3m	3	U				
6	manilles lyre 1.1 t	5	U				
7	palettes vides en bois de 800 x 1200 mm	50	U				
8	palettes vides en bois de 1000 x 1000 mm	5	U				
9	big bag 1 tonne	3	U				
10	cônes de Lubeck pour matérialisation de circuits	20	U				
11	caisses métalliques empilables	3	U				
12	paires de Talkies walkies	1	U				
13	matériel de traçage pour circuit (canne de traçage + 12 aérosols)	1	U				
14	caisse à outils pour dépannage de premier niveau	1	U				
<b>ESPACE STOCKAGE ADRESSE</b>							
1	palettiers	2	U				
<b>ESPACE DE RÉCEPTION</b>							
1	cutters à lames protégées (lot de 6)	1	U				
2	ciseaux	5	U				
<b>ESPACE PRÉPARATION DE COMMANDES / EXPÉDITION</b>							
1	bacs à bec en plastique	20	U				
2	chariot de préparation de commandes	2	U				

3	transpalette manuel	1	U				
4	roll métallique	1	U				
5	diable métallique	1	U				
6	balance peseuse compteuse 15 kilos	1	U				
7	balance de précision	1	U				
8	escabeau	1	U				
<b>ESPACE EMBALLAGE</b>							
1	cercleuse: ruban plastique	1	U				
2	dévidoirs pour rouleau adhésif compatible avec les rouleaux fournis	3	U				
3	pictogrammes de manutention et matières dangereuses	1	U				
<b>ESPACE VENTE AU COMPTOIR</b>							
1	poste téléphonique fixe factice	1	U				
2	dérouleur portable pour film largeur 450 mm	1	U				
<b>TRANSPORT JACQUEVILLE</b>							
1	paires de chaussures de sécurité	50	U	L'établissement de Jacquville			
2	paires de gants de conducteur routier	50	U				
3	gilets réfléchissants de sécurité floqués au nom de l'établissement	50	U				
4	casques de protection	50	U				
6	sangles d'arrimage à cliquets	30	U				
7	tapis antiglisse	20	U				
8	cornières d'arrimage	50	U				

9	blocs de béton d'une masse unitaire de 2 tonnes (lestage du véhicule)	10	U				
10	blocs de béton d'une masse unitaire de 1 tonnes (lestage du véhicule)	6	U				
11	cônes pour matérialiser les circuits	20	U				
12	trousse de premiers secours	1	U				
13	caisse à outils simple, pour les interventions de premier niveau	1	U				
14	fauteuil roulant simple (pliable)	1	U				

**LOT 2 : Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique**

Article Numero	Description des fournitures	Quantité	UNITE	Site (projet) ou Lieu de destination convenu comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Candidat [à indiquer par le Candidat]
LOGISTIQUE JACQUEVILLE				L'établissement de Jacqueville	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	douze (12) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
1	simulateur engins portuaires statique	1	U				
2	simulateur engins portuaires dynamique	1	U				
LOGISTIQUE VRIDI				L'établissement de Vridi	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	douze (12) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
1	simulateur engins portuaires statique	1	U				
2	simulateur engins portuaires dynamique	1	U				
TRANSPORT JACQUEVILLE				L'établissement de Jacqueville	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	douze (12) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
1	simulateur véhicule routier lourd polyvalent marchandises & voyageurs	1	U				

**LOT 3 : Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique**

Article Numero	Description des fournitures	Quantité	UNITE	Site (projet) ou Lieu de destination convenu comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Candidat [à indiquer par le Candidat]
LOGISTIQUE JACQUEVILLE				L'établissement de Jacquville	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	Neuf (09) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
1	chariot à fourche en porte à faux GAZ capacité 3,5 T	1	U				
2	chariot à fourche en porte à faux électrique capacité 3,5T	1	U				
3	chariot catégorie 1(chariot gerbeur à conducteur porté)	1	U				
4	chariot catégorie 5 ( chariot à mat rétractable/conduite en travers )	1	U				
5	paires de rallonges	1	U				
LOGISTIQUE VRIDI				L'établissement de Vridi			
1	chariot à fourche en porte à faux GAZ capacité 3,5 T	1	U				
2	chariot à fourche en porte à faux électrique capactié 3,5T	1	U				
3	chariot catégorie 1(chariot gerbeur à conducteur porte)	1	U				
4	chariot catégorie 5 ( chariot à mat rétractable/conduite en travers)	1	U				
5	paires de rallonges	1	U				

**LOT 4: Acquisition de véhicules de transport en commun pour la filière transport**

Article Numero	Description des fournitures	Quantité	UNITE	Site (projet) ou Lieu de destination convenu comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Candidat [à indiquer par le Candidat]
TRANSPORT JACQUEVILLE				L'établissement de Jacqueline	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	Six (06) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
1	autocar standard 2 essieux, 290 cv avec boîte de vitesse manuelle.	1	U				
2	véhicule de 12 places équipé de doubles commandes	1	U				

**LOT 5: Acquisition de véhicules lourds de transport de marchandises pour les filières transport**

Article Numero	Description des fournitures	Quantité	UNITE	Site (projet) ou Lieu de destination convenu comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Candidat [à indiquer par le Candidat]
TRANSPORT JACQUEVILLE							

1	véhicule porteur remorquant 2 essieux boîte de vitesse robotisée	1	U	L'établissement de Jacqueville	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer l'exécution du marché	Six (06) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
2	véhicule porteur remorquant 2 essieux boîte de vitesse manuelle	1	U				
3	remorques bâchées	2	U				
4	tracteur routier, 2 essieux	1	U				
5	semi-remorque 3 essieux, configuration plateau pour le transport de conteneurs de 40 pieds	1	U				
6	camion benne	2	U				

**LOT 6: Acquisition de containers pour les filières transport et logistique**

Article Numero	Description des fournitures	Quantité	UNITE	Site (projet) ou Lieu de destination convenu comme indiqués aux DPAO	Date de livraison		
					Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Candidat [à indiquer par le Candidat]
<b>LOGISTIQUE JACQUEVILLE</b>				L'établissement de Jacqueville	Au plus tôt à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de	trois (03) mois à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer	
1	container de 40 pieds	1	U				
2	containers 20 pieds	2	U				
<b>LOGISTIQUE VRIDI</b>							

1	container de 40 pieds	1	U	L'établissement de Vridi	commencer l'exécution du marché		
2	containers 20 pieds	2	U				
<b>TRANSPORT JACQUEVILLE</b>				L'établissement de Jacquville			
1	container de 20 pieds	2	U				

**Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation****Lots 1 et 6.**

Article numéro service	Description du service	quantité <sup>1</sup>	Unité	Site ou lieu ou les services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des services
1	Formation en français des utilisateurs associés à l'utilisation des fournitures	Ens		Les établissements de Jacqueville et Vridi	
2	Travaux d'installation et mise en service	Ens			
3	Fourniture des notices techniques en français.	Ens			

**Lots 2,3,4 et 5**

Article numéro service	Description du service	quantité <sup>2</sup>	Unité	Site ou lieu ou les services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des services
1	Formation en français des utilisateurs associés à l'utilisation des fournitures	Ens		Les établissement de Jacqueville et Vridi	
2	Travaux d'installation et mise en service	Ens			
3	Fourniture des notices techniques en français.	Ens			
4	Maintenance	Ens			
5	Deux ans de garantie pièces et main d'œuvre	Ens			

---

<sup>1</sup> Si applicable

<sup>2</sup> Si applicable

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**

### **2.1 – Généralités**

Les Spécifications Techniques précisent la nature du matériel et des prestations demandées.

#### ➤ **Nature et consistance des fournitures**

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres, ainsi que les matériaux qui les constituent, doivent être neufs, non usagés, du modèle le plus récent ou courant. Les fournitures doivent incorporer toutes les améliorations en matière de conception et matériaux. Il devra s'agir de fournitures neuves prêtes à l'emploi. Chaque article devra être fourni dans son emballage d'origine et avec sa documentation d'origine intégrale.

Les candidats devront également s'assurer que les fournitures proposées sont conformes aux normes exigées en matière de matériaux et de fabrication, et aux normes internationales en matière de qualité et de sécurité des équipements telle la norme CE.

#### ➤ **Prescriptions générales**

Le matériel proposé par le soumissionnaire doit correspondre aux normes standards de production du fabricant et respecter les spécifications techniques minimums.

Les soumissionnaires devront s'assurer que les fournitures se conforment aux exigences légales en vigueur en Côte d'Ivoire au moment de la soumission de l'offre. Les soumissionnaires devront également s'assurer que tous les éléments à monter ainsi que tous les ajustements standard normaux ont été déjà testés et sont prêts pour une utilisation immédiate.

Ils devront également s'assurer que les fournitures proposées sont conformes aux normes exigées en matière de matériaux et de fabrication pour la production et la fabrication des fournitures objet du présent Appel d'Offres.

Tous les éléments seront entièrement montés avec tous les accessoires normaux et soumis à des essais de façon à pouvoir être utilisés sur le champ.

#### ➤ **Service après-vente (SAV)**

Un service après-vente est requis pour **tous les lots**.

#### ➤ **Colisage et livraison**

- Modalités d'emballage : les fournitures doivent être dans des emballages carton résistant pour faciliter plusieurs manipulations, éviter les colis trop lourds (supérieurs à 12 kg) pour faciliter la manipulation et le rangement.
- Indications et marquage des palettes/colis : le marquage de chaque colis/palette doit mentionner la référence du marché, l'autorité contractante, le fournisseur, le destinataire, le numéro de colis, le poids.
- Modalités de colisage : le contenu de chaque colis doit être répertorié sur une liste de colis numérotés avec les références fournisseur, destinataire, numéro de colis, poids.
- La liste de colisage est à remettre lors de la livraison à l'Unité de Coordination de Projet sous format électronique.
- Les matériels seront livrés sur site
- Le colisage devra se faire par Lot.

### **2. 2- Garantie avec reprise et retour, pièces et main-d'œuvre et dépannage**

#### ➤ **Garantie**

Le Fournisseur garantit que les fournitures et équipements, ainsi que les matériaux qui les constituent, sont neufs, qu'ils n'ont jamais été utilisés et seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission de sa part ou liés à un défaut de fabrication de nature à empêcher leur utilisation normale, qu'ils sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'ils incorporent toutes les améliorations en matière de conception et matériaux.

La durée de la garantie requise pour les fournitures est de 12 mois pour les quatre premières lots et 24 mois pour les 5, 6 et 7; à compter de la date de livraison à la destination finale.

La garantie couvre le bon fonctionnement du matériel au moment de la livraison et pendant toute la période de garantie spécifiée. Elle couvre également les pièces, la main d'œuvre et les déplacements du personnel technique.

Pendant la période couvrant la garantie, le soumissionnaire s'engage à remplacer tout matériel défectueux ou toute pièce défectueuse du matériel proposé dans un délai maximum de 15 jours calendaires.

Tout matériel pris individuellement, sera retourné au fournisseur en vue de son remplacement au moins à l'identique et sans incidence financière pour le client, si celui-ci tombe en panne deux (02) fois de suite (bug, machine se plante, ou toute autre panne rendant la machine non fonctionnelle pendant plus d'une journée).

➤ **Dépannage**

Le dépannage consiste en la réparation ou le changement de pièces et la remise en exploitation, ou en le remplacement temporaire du matériel par un matériel équivalent.

### **3 PLANS**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres ne comprend aucun plan.

### **4 INSPECTIONS ET ESSAIS**

Les inspections et tests suivants seront réalisés :

#### **1. Inspections et Essais officiels**

Les équipements subiront le contrôle classique d'examen visuel et en état de fonctionnement (installation, mise en route, formation des utilisateurs...) conformément à la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire.

#### **2. Inspections et Essais de l'Acheteur**

L'Acheteur se réserve le droit d'effectuer des essais de conformité par un technicien qualifié avec un matériel de diagnostic approprié en vue de s'assurer de la qualité du matériel livré.

Les tests de conformité et essais seront exécutés à la livraison des matériels et sont à la charge du fournisseur.

## RESUME DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Pour l'ensemble des équipements, les soumissionnaires devront spécifier à maxima la conformité à une norme de qualité internationale (telle la norme CE).

### LOT 1 : Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique

Article Numero	DESIGNATION	DESCRIPTION
LOGISTIQUE JACQUEVILLE		
SECURITE		
1	paires de chaussures de sécurité	Poids (g) 950 g Embout protection (j) 200 j Intitulé du produit Chaussures de sécurité sport noir Modèle de tige Bas Insert antiperforation Acier Embout de sécurité Métallique Tige matériau Cuir Semelle matériau Vinyle (EVA) Norme EN EN 20345 CE oui Garantie client 3 ans Notice obligatoire Antistatique oui Norme EN 20345 S1P Tailles (pointures) : 2 de 36 4 de 37 6 de 38 8 de 39 8 de 40

		<p>14 de 41  16 de 42  10 de 43  8 de 44  4 de 45</p>
2	paires de coques de sécurité ( visiteurs)	<p>Se compose d'un embout en composite résistant à 240 joules (Tests EN 12568).  Efficace contre les chocs et l'écrasement  La sur chaussure protège la chaussure des éclaboussures, des risques de coupures, des poussières et de l'abrasion.  Elle est résistante aux chocs (norme EN ISO 20344 5.4), à l'écrasement (norme EN ISO 20344 5.5) et aux hydrocarbures (norme EN ISO 20344 8.6).</p>
3	lot de 100 paires de gants de manutention	<p>Matériau : cuir  Type de protection : manutention lourde  Taille de 7 à 11  Conformes aux normes en vigueur  Nombre : 50 paires  Répartition par tailles :  Xs : 20 paires  S : 40  L : 100  XI : 40</p>
4	gilets de sécurité	<p>Comportent deux bandes réfléchissantes à hauteur de la poitrine.  Souples et faciles à ajuster grâce à la bande velcro.  Fabriqués en polyester  3 Taille ( 10 S ; 10 L ; 10 XL );  Impression quadrichromie ou 1 couleur (noir)  Impression noire sur le dos et/ou la poitrine  Conforme aux règles de sécurité de la CE</p>
5	harnais de sécurité	<p>Harnais antichute 4 points réglables avec ceinture est un modèle plus élaborée est plus efficace. Il dispose de 2 points d'accrochage antichute qui se trouve en dorsal et en sternal. De plus, il y a également 4 boucles des réglages avec une ceinture de maintien et 2 cuissards ajustables sur le bas. Les matériaux de base sont le polyester et l'acier  Le harnais antichute • Doit posséder un ou des marquages « A » (comme Antichute) indiquant le point d'attache pour la longe antichute. • Doit être pourvu d'une étiquette avec le marquage CE + la norme EN 361.  Doit être accompagné d'une notice utilisation</p>

		Un registre de visite Marquage CE et certificat
6	casques de protection	Absorption des chocs Caractéristiques obligatoires Résistance à la pénétration Résistance à la flamme Point d'ancrage de la jugulaire Essais électriques 440V ou 1000V Résistance aux chocs à très basses températures -20°C ou -30°C ou -40°C Résistance aux chocs à très hautes températures +150°C Résistance à la chaleur radiante 7kW/m2 ou 14kW/m2 Résistance à la déformation latérale LD Résistance aux projections de métaux en fusion MM
<b>INCENDIE</b>		
1	extincteurs à eau pulvérisée + additif (9 litres)	Extincteurs à eau pulvérisée + additif (9 litres)
2	extincteurs à poudre ABC (6 kilogrammes)	Extincteurs à poudre ABC (6 kilogrammes)
3	extincteurs CO2 (2 kilogrammes)	Extincteurs CO2 (2 kilogrammes)
<b>PREMIERS GESTES DE SECOURS</b>		
1	mannequin+accessoires pour les exercices pratiques	1 Mannequin adulte avec 1 voie respiratoire, 1 masque de visage, 2 piles AA. 1 Mannequin enfant avec 1 voie respiratoire, 1 masque de visage, 2 piles AA. 1 Mannequin nourisson avec 6 voies respiratoires, 2 piles AA préinstallées. 1 Sac de transport souple et 18 lingettes de désinfection..
2	mallette kit 7 fausses plaies pour formation sst-psc1	7 plaies filet pour plus de rapidité d'installation et de réalisme lors de vos formations secourisme mallette kit 7 fausses plaies pour formation sst-psc1
3	trousse de premiers secours	Trousse en nylon résistante et déperlante avec fermeture à glissière contenant: - 1 paire de ciseaux - 1 guide de premiers secours - 2 paires de gants à usage unique - 6 compresses stériles 10 x 10 cm - 1 rouleau de sparadrap 5 mètres x 2,5 cm - 2 écharpes triangulaires

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 pansements adhésifs 6 x 10cm</li> <li>- 2 bandes élastiques 4 m x 6 cm</li> <li>- 3 bandes élastiques 4 m x 8 cm</li> <li>- 1 compresse stérile spéciale brûlures 60 x 80 cm</li> <li>- 2 compresses stériles spéciales brûlure 40 x 60 cm</li> <li>- 3 pansements compressifs stériles 8 x 10 cm</li> <li>- 1 pansement compressif stérile 10 x 12 cm</li> <li>- 1 couverture de survie or/argent de 210 x 160 cm</li> <li>-1 masque de protection pour le bouche-à-bouche</li> <li>-2 lingettes imprégnées au gel hydroalcoolique</li> <li>-2 dosettes de gel hydroalcoolique 3 ml</li> <li>- antiseptique,</li> <li>- savon liquide (dosette ou flacon)</li> <li>- 2 doses de serum physiologique 5 ml</li> <li>-5 sucres en morceau emballés</li> </ul>
4	plan d'intervention	Plan d'intervention SST pour l'animation d'une séance de formation 1 poster représentant les différents gestes de premiers secours à effectuer pour les SST
5	panneau de consignes de sécurité	Indique les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie, d'accident ou d'évacuation. Panneau forme affiche rectangle PVC : Matière plastique rigide mais souple Langue française
<b>OUTILLAGE EQUIPEMENT MAGASIN</b>		
1	blouses de travail 3 tailles	Coton 3 Tailles S L XL
2	échelle de 4 mètres	Échelle télescopique 4 mètres Alu Equipée de roues escamotables ou avec frein
3	élingues textile 2 t 3m	Elingue tubulaire sans fin - force 2000 kg - longueur 3 m

4	élingues câble	Elingue câble acier galva - L1m - Rupture 2T
5	élingues chaine 1 2 3 et 4 brins 2 t 3m	Elingues chaine 1 2 3 et 4 brins 2 t 3m
6	manilles lyre 1.1 t	Manille Lyre galvanisé diam 20mm Force 1100 Kg
7	palettes vides en bois de 800 x 1200 mm	palettes Europe en bois de 800 x 1200 mm
8	palettes vides en bois de 1000 x 1000 mm	palettes en bois de 1000 x 1000 mm
9	big bag 1 tonne	Sac à gravats Big Bag - Modèle tissé fond plat 1 tonne
10	cônes de Lubeck pour matérialisation de circuits	Cône injecté monobloc orange fluorescent en polychlorure de vinyle souple (PVC). Revêtements : bandes blanches sérigraphiées, ou bandes rétroréfléchissantes en nid d'abeilles classe 2 ou en version micros-billes réfléchissantes dimension : Hauteur : 500mm - poids 1.1 kg stable Empilage facile pour faciliter stockage et de transport. Conforme à la norme NF EN 13 422
11	caisses métalliques empilables	Dimensions extérieures 835 x 635 x 600 mm Dimensions intérieures 765 x 565 x 400 mm Poids de la caisse-palette 40 Kg Charge 1 000 Kg Protection de surface peinture grise RAL 7030 Gerbage 4/1 Caisse à semelles sens 600
12	paires de Talkies walkies	Paire de talkie-walkies rechargeables USB - WT 500 - 10KM
13	matériel de traçage pour circuit (canne de traçage + 12 aérosols)	Matériel de traçage pour circuit (canne de traçage + 12 aérosols) Livrés avec 12 bombes de peinture blanche
14	caisse à outils pour dépannage de premier niveau	Equipée des outils suivants: En métal déployable en 5 casiers Clés à pipe - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - mm 1/4 extension 50 mm Clé à Cliquet réversible Embout à six pans creux : 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 mm Embout enfichable de 1/4 : T10-T15-T20-T25-T27-T30-T40

		<p>Embout de 1/4 avec trou intérieur: T10 - T15 - T20 - T25 - T27 - T30 - T40  Adaptateur 1/4 hexagonal à 1/4 carré  Porte-aimant 1/4  Douille 1/2 : 10 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 27 - 30 - 32 mm  Cliquet ergonomique 1/2 à 45 dents  Clé mixte: 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 17 - 19mm  Jeu de clés à ergot : T10-T15-T20-T25-T27-T30-T40-T45-T50  Jeu de clés à six pans creux: 1,5 - 2 - 2,5 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 10 mm  Tournevis plat: 0.5x2.5 - 0.9x5 mm  Tournevis PH: 1 – 2  Pince universelle 180mm DIN ISO 7546  Pince pompe à eau 250mm  ciseaux universels  Épingle 3 mm DIN 6450 forme C</p>
<b>ESPACE DE STOCKAGE ADRESSE</b>		
1	palettiens	<p>3 niveaux mini de 4.50 m accolés pour prévision implantation d'allées  12 alvéoles mini dos à dos fixé au sol béton avec 3 allées  48 Lisses de 2.70 m (espace entre lisse : 1.20 m)  12 échelles de 4.50 m  8 protections latérales (rails)  12 Pieds de protection échelles  Prévoir montage et ancrage  2 plaques de charges pour adéquation</p>
<b>ESPACE DE RÉCEPTION</b>		
1	cutters à lames protégées (lot de 6)	cutters à lames protégées (lot de 6)
2	ciseaux	ciseaux multiusages
<b>ESPACE PRÉPARATION DE COMMANDES / EXPÉDITION</b>		
1	bacs à bec en plastique	<p>Bac à bec en plastique  Porte-étiquette  Poignée de préhension avant</p>

		Résistant aux variations de températures dimensions 20/30/10
2	chariot de préparation de commandes	chariot desserte de préparation de commandes 3 plateaux Capacité 200kg Métal
3	transpalette manuel	Transpalette manuel - Fourche longueur 1150 mm - Capacité 2000 kg
4	roll métallique	Roll conteneur 2 côtés - Capacité 400 kg
5	diabie métallique	diabie métallique 3 roues étoile - Force 250 kg
6	balance peseuse compteuse 15 kilos	balance peseuse compteuse 15 kilos
7	balance de précision	Balance de précision - Portée 8 à 50 kg
8	escabeau	escabeau de 5 marches en alu et sécurisé
<b>ESPACE EMBALLAGE</b>		
1	cerceuse: ruban plastique	cerceuse: ruban plastique feillard polypropylène noir scellement par chappes longueur 2000 m largeur 13 mm résistance 125 kgs
2	dévidoirs pour rouleau adhésif compatible avec les rouleaux fournis	dévidoirs pour rouleau adhésif compatibles avec les rouleaux fournis frein réglable pour contrôler la vitesse de déroulement poignées caoutchouc et corps métal
3	pictogrammes de manutention et matières dangereuses	Rouleau de 750 étiquettes adhésives pour tous supports Matériau polypropylène Symboles logistique et légendes pré-imprimés
<b>ESPACE VENTE AU COMPTOIR</b>		
1	poste téléphonique fixe factice	poste téléphonique fixe factice
2	dérouleuse portable pour film largeur 450 mm	Dérouleuse portable acier pour film largeur 450 mm (emballage de petits colis dans le cadre d'une vente au comptoir)
<b>LOGISTIQUE VRIDI</b>		

SECURITE

1	paires de chaussures de sécurité	<p>Poids (g) 950 g                  Embout protection (j) 200 j                  Intitulé du produit Chaussures de sécurité sport noir                  Modèle de tige Bas                  Insert antiperforation Acier                  Embout de sécurité Métallique                  Tige matériau Cuir                  Semelle matériau Vinyle (EVA)                  Norme EN EN 20345                  CE oui                  Garantie client 3 ans                  Notice obligatoire                  Antistatique oui                  Norme EN 20345 S1P                  Tailles (pointures) :                  2 de 36                  4 de 37                  6 de 38                  8 de 39                  8 de 40                  14 de 41                  16 de 42                  10 de 43                  8 de 44                  4 de 45</p>
2	paires de coques de sécurité ( visiteurs)	<p>Se compose d'un embout en composite résistant à 240 joules (Tests EN 12568).                  Efficace contre les chocs et l'écrasement                  La sur chaussure protège la chaussure des éclaboussures, des risques de coupures, des poussières et de l'abrasion.                  Elle est résistante aux chocs (norme EN ISO 20344 5.4), à l'écrasement (norme EN ISO 20344 5.5) et aux hydrocarbures (norme EN ISO 20344 8.6).</p>
3	lot de 100 paires de gants de manutention	<p>Matériau : cuir                  Type de protection : manutention lourde                  Taille de 7 à 11                  Conformes aux normes en vigueur</p>

		<p>Nombre : 50 paires Répartition par tailles : Xs : 20 paires S : 40 L : 100 XI : 40</p>
4	gilets de sécurité	<p>Comportent deux bandes réfléchissantes à hauteur de la poitrine. Souples et faciles à ajuster grâce à la bande velcro. Fabriqués en polyester 3 Taille ( 10 S ; 10 L ; 10 XL ); Impression quadrichromie ou 1 couleur (noir) Impression noire sur le dos et/ou la poitrine Conforme aux règles de sécurité de la CE</p>
5	harnais de sécurité	<p>Harnais antichute 4 points réglables avec ceinture est un modèle plus élaborée est plus efficace. Il dispose de 2 points d'accrochage antichute qui se trouve en dorsal et en sternal. De plus, il y a également 4 boucles des réglages avec une ceinture de maintien et 2 cuissards ajustables sur le bas. Les matériaux de base sont le polyester et l'acier Le harnais antichute • Doit posséder un ou des marquages « A » (comme Antichute) indiquant le point d'attache pour la longe antichute. • Doit être pourvu d'une étiquette avec le marquage CE + la norme EN 361. Doit être accompagné d'une notice utilisation Un registre de visite Marquage CE et certificat</p>
6	casques de protection	<p>Absorption des chocs Caractéristiques obligatoires Résistance à la pénétration Résistance à la flamme Point d'ancrage de la jugulaire Essais électriques 440V ou 1000V Résistance aux chocs à très basses températures -20°C ou -30°C ou -40°C Résistance aux chocs à très hautes températures +150°C Résistance à la chaleur radiante 7kW/m2 ou 14kW/m2 Résistance à la déformation latérale LD Résistance aux projections de métaux en fusion MM</p>
INCENDIE		

1	extincteurs à eau pulvérisée + additif (9 litres)	Extincteurs à eau pulvérisée + additif (9 litres)
2	extincteurs à poudre ABC (6 kilogrammes)	Extincteurs à poudre ABC (6 kilogrammes)
3	extincteurs CO2 (2 kilogrammes)	Extincteurs CO2 (2 kilogrammes)
<b>PREMIERS GESTES DE SECOURS</b>		
1	mannequin+accessoires pour les exercices pratiques	1 Mannequin adulte avec 1 voie respiratoire, 1 masques de visage, 2 piles AA. 1 Mannequin enfant avec 1 voie respiratoire, 1 masques de visage, 2 piles AA. 1 Mannequin nourisson avec 6 voies respiratoires, 2 piles AA préinstallées. 1 Sac de transport souple et 18 lingettes de désinfection..
2	mallette kit 7 fausses plaies pour formation sst-psc1	7 plaies filet pour plus de rapidité d'installation et de réalisme lors de vos formations secourisme mallette kit 7 fausses plaies pour formation sst-psc1
3	trousse de premiers secours	Trousse en nylon résistante et déperlante avec fermeture à glissière contenant: <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 paire de ciseaux</li> <li>- 1 guide de premiers secours</li> <li>- 2 paires de gants à usage unique</li> <li>- 6 compresses stériles 10 x 10 cm</li> <li>- 1 rouleau de sparadrap 5 mètres x 2,5 cm</li> <li>- 2 écharpes triangulaires</li> <li>- 8 pansements adhésifs 6 x 10cm</li> <li>- 2 bandes élastiques 4 m x 6 cm</li> <li>- 3 bandes élastiques 4 m x 8 cm</li> <li>- 1 compresse stérile spéciale brûlures 60 x 80 cm</li> <li>- 2 compresses stériles spéciales brûlure 40 x 60 cm</li> <li>- 3 pansements compressifs stériles 8 x 10 cm</li> <li>- 1 pansement compressif stérile 10 x 12 cm</li> <li>- 1 couverture de survie or/argent de 210 x 160 cm</li> <li>-1 masque de protection pour le bouche-à-bouche</li> <li>-2 lingettes imprégnées au gel hydroalcoolique</li> <li>-2 dosettes de gel hydroalcoolique 3 ml</li> <li>- antiseptique,</li> <li>- savon liquide (dosette ou flacon)</li> <li>- 2 doses de serum physiologique 5 ml</li> </ul>

		-5 sucres en morceau emballés
4	plan d'intervention	Plan d'intervention SST pour l'animation d'une séance de formation 1 poster représentant les différents gestes de premiers secours à effectuer pour les SST
5	panneau de consignes de sécurité	Indique les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie, d'accident ou d'évacuation. Panneau forme affiche rectangle PVC : Matière plastique rigide mais souple Langue française
<b>OUTILLAGE EQUIPEMENT MAGASIN</b>		
1	blouses de travail 3 tailles	Coton 3 Tailles S L XL
2	échelle de 4 mètres	Échelle télescopique 4 mètres Alu Equipée de roues escamotables ou avec frein
3	élingues textile 2 t 3m	Elingue tubulaire sans fin - force 2000 kg - longueur 3 m
4	élingues câble	Elingue câble acier galva - L1m - Rupture 2T
5	élingues chaine 1 2 3 et 4 brins 2 t 3m	Elingues chaine 1 2 3 et 4 brins 2 t 3m
6	manilles lyre 1.1 t	Manille Lyre galvanisé diam 20mm Force 1100 Kg
7	palettes vides en bois de 800 x 1200 mm	palettes Europe en bois de 800 x 1200 mm
8	palettes vides en bois de 1000 x 1000 mm	palettes en bois de 1000 x 1000 mm
9	big bag 1 tonne	Sac à gravats Big Bag - Modèle tissé fond plat 1 tonne

10	cônes de Lubeck pour matérialisation de circuits	Cône injecté monobloc orange fluorescent en polychlorure de vinyle souple (PVC). Revêtements : bandes blanches sérigraphiées, ou bandes rétroréfléchissantes en nid d'abeilles classe 2 ou en version micros-billes réfléchissantes dimension : Hauteur : 500mm - poids 1.1 kg stable Empilage facile pour faciliter stockage et de transport. Conforme à la norme NF EN 13 422
11	caisses métalliques empilables	Dimensions extérieures 835 x 635 x 600 mm Dimensions intérieures 765 x 565 x 400 mm Poids de la caisse-palette 40 Kg Charge 1 000 Kg Protection de surface peinture grise RAL 7030 Gerbage 4/1 Caisse à semelles sens 600
12	paires de Talkies walkies	Paire de talkie-walkies rechargeables USB - WT 500 - 10KM
13	matériel de traçage pour circuit (canne de traçage + 12 aérosols)	Matériel de traçage pour circuit (canne de traçage + 12 aérosols) Livrés avec 12 bombes de peinture blanche
14	caisse à outils pour dépannage de premier niveau	Equipée des outils suivants: En métal déployable en 5 casiers Clés à pipe - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - mm 1/4 extension 50 mm Clé à Cliquet réversible Embout à six pans creux : 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 mm Embout enfichable de 1/4 : T10-T15-T20-T25-T27-T30-T40 Embout de 1/4 avec trou intérieur: T10 - T15 - T20 - T25 - T27 - T30 - T40 Adaptateur 1/4 hexagonal à 1/4 carré Porte-aimant 1/4 Douille 1/2 : 10 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 27 - 30 - 32 mm Cliquet ergonomique 1/2 à 45 dents Clé mixte: 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 17 - 19mm Jeu de clés à ergot : T10-T15-T20-T25-T27-T30-T40-T45-T50 Jeu de clés à six pans creux: 1,5 - 2 - 2,5 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 10 mm Tournevis plat: 0.5x2.5 - 0.9x5 mm Tournevis PH: 1 – 2 Pince universelle 180mm DIN ISO 7546 Pince pompe à eau 250mm ciseaux universels Épingle 3 mm DIN 6450 forme C

**ESPACE DE STOCKAGE ADRESSE**

1	palettiens	<p>3 niveaux mini de 4.50 m accolés pour prévision implantation d'allées          12 alvéoles mini dos à dos fixé au sol béton avec 3 allées          48 Lisses de 2.70 m (espace entre lisse : 1.20 m)          12 échelles de 4.50 m          8 protections latérales (rails)          12 Pieds de protection échelles          Prévoir montage et ancrage          2 plaques de charges pour adéquation</p>
---	------------	--

**ESPACE DE RÉCEPTION**

1	cutters à lames protégées (lot de 6)	cutters à lames protégées (lot de 6)
2	ciseaux	ciseaux multiusages

**ESPACE PRÉPARATION DE COMMANDES / EXPÉDITION**

1	bacs à bec en plastique	<p>Bac à bec en plastique          Porte-étiquette          Poignée de préhension avant          Résistant aux variations de températures          dimensions 20/30/10</p>
2	chariot de préparation de commandes	<p>chariot desserte de préparation de commandes          3 plateaux          Capacité 200kg          Métal</p>
3	transpalette manuel	Transpalette manuel - Fourche longueur 1150 mm - Capacité 2000 kg
4	roll métallique	Roll conteneur 2 côtés - Capacité 400 kg
5	diable métallique	diable métallique 3 roues étoile - Force 250 kg
6	balance peseuse compteuse 15 kilos	balance peseuse compteuse 15 kilos

7	balance de précision	Balance de précision - Portée 8 à50 kg
8	escabeau	escabeau de 5 marches en alu et sécurisé
<b>ESPACE EMBALLAGE</b>		
1	cercleuse: ruban plastique	cercleuse: ruban plastique feuillard polypropylène noir scellement par chappes longueur 2000 m largeur 13 mm résistance 125 kgs
2	dévidoirs pour rouleau adhésif compatible avec les rouleaux fournis	dévidoirs pour rouleau adhésif compatibles avec les rouleaux fournis frein réglable pour contrôler la vitesse de déroulement poignées caoutchouc et corps métal
3	pictogrammes de manutention et matières dangereuses	Rouleau de 750 étiquettes adhésives pour tous supports Matériau polypropylène Symboles logistiqueet légendes pré-imprimés
<b>ESPACE VENTE AU COMPTOIR</b>		
1	poste téléphonique fixe factice	poste téléphonique fixe factice
2	dérouleuse portable pour film largeur 450 mm	Dérouleuse portable acier pour film largeur 450 mm (emballage de petits colis dans le cadre d'une vente au comptoir)
<b>TRANSPORT JACQUEVILLE</b>		
1	paires de chaussures de sécurité	Intitulé du produit Chaussures de sécurité sport noir Poids (g) 950 g Embout protection (j) 200 j Intitulé du produit Chaussures de sécurité sport noir Modèle de tige Bas Insert antiperforation Acier Embout de sécurité Métallique Tige matériau Cuir Semelle matériau Vinyle (EVA) Coloris Noir Norme EN EN 20345 S1 P SRA CE oui Garantie client 3 ans Notice obligatoire

		Antistatique oui Norme EN 20345 S1P
2	paires de gants de conducteur routier	Matériau : cuir Type de protection : manutention lourde Taille de 7 à 11 Conformes aux normes en vigueur Nombre : 50 paires Répartition par tailles : 9 : 25 10 : 25
3	gilets réfléchissants de sécurité floqués au nom de l'établissement	Comportent deux bandes réfléchissantes à hauteur de la poitrine. Souples et faciles à ajuster grâce à la bande velcro. Fabriqués en polyester Taille unique (XL) Logo de établissements (Impression monochrome, quadrichromie ou 1 couleur (noir) Impression noire sur le dos et/ou la poitrine Conforme aux règles de sécurité de la CE
4	casques de protection	Casque de chantier polypropylène (PP) ou polyéthylène haute densité (HDPE). Coiffe polyéthylène (LDPE), avec 8 points de fixation. Basane éponge. Trou standard pour accessoires. Ancrages pour jugulaire à 2 ou 4 points. Matière de la calotte Polyéthylène PE Durée de vie moyenne : 48 mois Norme CE Casques de protection EN 397 Notice obligatoire Certificat de conformité
6	sangles d'arrimage a cliquets	Crochet Charge de rupture : 4000 kg Largeur : 50 mm Longueur : 10 m Matière : Polyester Type de produit : Tendeur Type de tendeur : Tendeur à cliquet

7	tapis antiglisse	Tapis antiglisse pour transport Rouleau 5000x250x3mm Vendu par carton de 7 rouleaux Coefficient de friction minimum garanti: $\mu=0.7$
8	cornières d'arrimage	Fabriquée avec un alliage (compound plastique) à base PE. Résistance aux températures (-30°C / 80°C) Résistance à l'humidité, solvant industriels et milieu salin Matière anti UV pour la stabilité chimique au soleil Rigidité et souple Pas d'angle droit à l'intérieur (pas de risque de casser les arêtes vives de vos produits, ni de couper les sangles) Dimensions : 160mm x 140mm Longueur : 1 200 mm Epaisseur : 5mm (angle 6mm)
9	blocs de béton d'une masse unitaire de 2 tonnes (lestage du véhicule)	Bloc de béton moulé stables Modèle empilable avec cheminée centrale traversante pour passage de mains Empreintes pour chargement et déchargement au chariot élévateur à fourches frontales Masse unitaire 2.5 Tonnes maxi.
10	blocs de béton d'une masse unitaire de 1 tonnes (lestage du véhicule)	d'une masse unitaire de 1 tonnes (lestage du véhicule)
11	cônes pour matérialiser les circuits	Caractéristiques : Cône injecté monobloc orange fluorescent en polychlorure de vinyle souple (PVC). Revêtements : bandes blanches sérigraphiées, ou bandes rétro réfléchissantes en nid d'abeilles classe 2 ou en version micros-billes réfléchissantes dimension : Hauteur : 500mm - poids 1.1 kg stable Empilage facile pour faciliter stockage et de transport. Conforme à la norme NF EN 13 422
12	trousse de premiers secours	Trousse en nylon résistante et déperlante avec fermeture à glissière contenant: - 1 paire de ciseaux - 1 guide de premiers secours - 2 paires de gants à usage unique - 6 compresses stériles 10 x 10 cm - 1 rouleau de sparadrap 5 mètres x 2,5 cm - 2 écharpes triangulaires - 8 pansements adhésifs 6 x 10cm - 2 bandes élastiques 4 m x 6 cm - 3 bandes élastiques 4 m x 8 cm

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 compresse stérile spéciale brûlures 60 x 80 cm</li> <li>- 2 compresses stériles spéciales brûlure 40 x 60 cm</li> <li>- 3 pansements compressifs stériles 8 x 10 cm</li> <li>- 1 pansement compressif stérile 10 x 12 cm</li> <li>- 1 couverture de survie or/argent de 210 x 160 cm</li> <li>-1 masque de protection pour le bouche-à-bouche</li> <li>-2 lingettes imprégnées au gel hydroalcoolique</li> <li>-2 dosettes de gel hydroalcoolique 3 ml</li> <li>- antiseptique,</li> <li>- savon liquide (dosette ou flacon)</li> <li>- 2 doses de serum physiologique 5 ml</li> <li>-5 sucres en morceau emballés</li> </ul>
13	caisse à outils simple, pour les interventions de premier niveau	<p>Caisse équipée des outils suivants:</p> <p>Clés à pipe - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - mm  1/4 extension 50 mm  Clé à Cliquet réversible  Embout à six pans creux : 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 mm  Embout enfichable de 1/4 : T10-T15-T20-T25-T27-T30-T40  Embout de 1/4 avec trou intérieur: T10 - T15 - T20 - T25 - T27 - T30 - T40  Adaptateur 1/4 hexagonal à 1/4 carré  Porte-aimant 1/4  Douille 1/2 : 10 - 13 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 24 - 27 - 30 - 32 mm  Cliquet ergonomique 1/2 à 45 dents  Clé mixte: 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 17 - 19mm  Jeu de clés à ergot : T10-T15-T20-T25-T27-T30-T40-T45-T50  Jeu de clés à six pans creux: 1,5 - 2 - 2,5 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 10 mm  Tournevis plat: 0.5x2.5 - 0.9x5 mm  Tournevis PH: 1 - 2  Pince universelle 180mm DIN ISO 7546  Pince pompe à eau 250mm  ciseaux universels  Épingle 3 mm DIN 6450 forme C</p>
14	fauteuil roulant simple (pliable)	<p>Largeur totale : 64 cm  Longueur (profondeur) : 98,5 cm  Largeur pliée : 26 cm</p>

		Repose-pieds rabattables et fermes Accoudoirs fixes/fermés Longueur sans repose-pieds : 89 cm Mesure entre les poignées : 43 cm Assise (largeur x longueur) : 49,5 x 40 cm Hauteur du sol au siège : 46 cm Dimensions de l'accoudoir (largeur x longueur) : 5 x 42,5 cm Hauteur des accoudoirs par rapport à l'assise : 29 cm Roulettes solides Roue avant : 20 cm Roue arrière : 58 cm Matériau du cadre : acier Poids : 16,5 kg Poids maximal supporté : 100 kg Accoudoirs fixes
--	--	--

**LOT 2: Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique**

Article numero	DESIGNATION	DESCRIPTION
<b>LOGISTIQUE JACQUEVILLE</b>		
1	simulateur engins portuaires statique	Pédagogie séquencée et évolutive Changement Plug & Play de commandes d'engins Ecran 55" Ultra HD 4K pour un confort optimal Ecran tactile avec interface de pilotage du simulateur Châssis fixe Informatique haute performance Garantie de 2 ans sur matériel neuf Boitiers de commande Multi-engins, gamme portuaire qui permet d'opérer tous les engins avec un seul pack de commande Incluant 1 boitier droit, 1 boitier gauche, 1 volant avec son pédalier

		<p>Sérigraphies interchangeable avec pictogrammes dédiés à l'engin simulé  Licence Reach Stacker  Licence Chariot portuaire lourd  Licence Portique maritime  Licence Portique maritime RTG  Licence Tracteur de parc  Pack dédié Chariot Elévateur R489 cat.3 (inspiré INRS)  Plusieurs thèmes pédagogiques et au moins 250 scénarios  Interface de commande dédiée incluant 1 boîtier droit et 1 volant avec son pédalier  Pack dédié Grue mobile Plusieurs thèmes pédagogiques et scénarios  Interface de commande dédiée incluant 1 boîtier droit, 1 boîtier gauche et 1 volant avec son pédalier  Poste formateur + 1 ordinateur portable + 1 écrans additionnel + Clavier et souris  Licence pour l'outil de suivi pédagogique  Parcours de formation clés en main adaptés  Traçabilité du suivi de formation de vos stagiaires avec extraction des résultats et des bilans de compétences  Installation  Mise en service  Formation des utilisateurs y compris déplacement technicien Transport - livraison  Droits et taxes</p>
2	simulateur engins portuaires dynamique	<p>Reproduction des mouvements dynamiques des engins et ressenti des vibrations moteur et chocs ....  Pédagogie séquencée et évolutive  Changement Plug &amp; Play de commandes d'engins  Ecran 65 Ultra HD 4K pour un confort optimal  Ecran tactile avec interface de pilotage du simulateur  Châssis mobile sur roulette freins  Informatique haute performance embarquée et protégée  Garantie de 2 ans sur matériel neuf  Boîtiers de commande Multi-engins, gamme portuaire fonctionnant en statique qui permet d'opérer tous les engins avec un seul pack de commande incluant 1 boîtier droit, 1 boîtier gauche, 1 volant avec son pédalier  Sérigraphies interchangeable avec pictogrammes dédiés à l'engin simulé  Licence Reach Stacker  Licence Chariot portuaire lourd  Licence Portique maritime  Licence Portique maritime</p>

		<p>Licence Tracteur de parc  Pack dédié fonctionnant en dynamique Chariot Elévateur R489 cat.3 (INRS) plusieurs thèmes pédagogiques et au moins 250 scénarios  Interface de commande dédiée incluant 1 boîtier droit et 1 volant avec son pédalier  Pack dédié fonctionnant en dynamique Grue mobile au moins 15 thèmes pédagogiques et 500 scénarios  Interface de commande dédiée incluant 1 boîtier droit, 1 boîtier gauche et 1 volant avec son pédalier  Poste formateur + 1 ordinateur portable + 1 écrans additionnel + Clavier et souris  Licence de l'outil de suivi pédagogique  Parcours de formation clés en main adaptés  Traçabilité du suivi de formation des stagiaires  Extraction des résultats et des bilans de compétences  Installation –  Mise en service  Formation des utilisateurs y compris déplacement technicien  Livraison  Droits et taxes</p>
<b>LOGISTIQUE VRIDI</b>		
1	simulateur engins portuaires statique	<p>Pédagogie séquencée et évolutive  Changement Plug &amp; Play de commandes d'engins  Ecran 55" Ultra HD 4K pour un confort optimal  Ecran tactile avec interface de pilotage du simulateur  Châssis fixe  Informatique haute performance  Garantie de 2 ans sur matériel neuf  Boîtiers de commande Multi-engins, gamme portuaire qui permet d'opérer tous les engins avec un seul pack de commande Incluant 1 boîtier droit, 1 boîtier gauche, 1 volant avec son pédalier  Sérigraphies interchangeables avec pictogrammes dédiés à l'engin simulé  Licence Reach Stackers  Licence Chariot portuaire lourd  Licence Portique maritime  Licence Portique maritime RTG  Licence Tracteur de parc  Pack dédié Chariot Elévateur R489 cat.3 (inspiré INRS)  Plusieurs thèmes pédagogiques et au moins 250 scénarios</p>

		<p>Interface de commande dédiée incluant 1 boitier droit et 1 volant avec son pédalier  Pack dédié Grue mobile Plusieurs thèmes pédagogiques et scénarios  Interface de commande dédiée incluant 1 boitier droit, 1 boitier gauche et 1 volant avec son pédalier  Poste formateur + 1 ordinateur portable + 1 écrans additionnel + Clavier et souris  Licence pour l'outil de suivi pédagogique  Parcours de formation clés en main adaptés  Traçabilité du suivi de formation de vos stagiaires avec extraction des résultats et des bilans de compétences  Logiciel et documentation en français  Installation  Mise en service  Formation des utilisateurs en français y compris déplacement technicien Transport - livraison  Droits et taxes</p>
2	simulateur engins portuaires dynamique	<p>Reproduction des mouvements dynamiques des engins et ressenti des vibrations moteur et chocs ....  Pédagogie séquencée et évolutive  Changement Plug &amp; Play de commandes d'engins  Ecran 65 Ultra HD 4K pour un confort optimal  Ecran tactile avec interface de pilotage du simulateur  Châssis mobile sur roulette freins  Informatique haute performance embarquée et protégée  Garantie de 2 ans sur matériel neuf  Boitiers de commande Multi-engins, gamme portuaire fonctionnant en statique qui permet d'opérer tous les engins avec un seul pack de commande incluant 1 boitier droit, 1 boitier gauche, 1 volant avec son pédalier  Sérigraphies interchangeables avec pictogrammes dédiés à l'engin simulé  Licence Reach Stackler  Licence Chariot portuaire lourd  Licence Portique maritime  Licence Portique maritime  Licence Tracteur de parc  Pack dédié fonctionnant en dynamique Chariot Elévateur R489 cat.3 (INRS) plusieurs thèmes pédagogiques et au moins 250 scénarios  Interface de commande dédiée incluant 1 boitier droit et 1 volant avec son pédalier  Pack dédié fonctionnant en dynamique Grue mobile au moins 15 thèmes pédagogiques et 500 scénarios  Interface de commande dédiée incluant 1 boitier droit, 1 boitier gauche et 1 volant avec son</p>

		<p>pédalier  Poste formateur + 1 ordinateur portable + 1 écrans additionnel + Clavier et souris  Licence de l'outil de suivi pédagogique  Parcours de formation clés en main adaptés  Traçabilité du suivi de formation des stagiaires  Extraction des résultats et des bilans de compétences  Logiciel et documentation en français  Installation –  Mise en service  Formation des utilisateurs y compris déplacement technicien  Livraison  Droits et taxes</p>
<b>TRANSPORT JACQUEVILLE</b>		
1	simulateur véhicule routier lourd polyvalent marchandises & voyageurs	<p>Simulateur de véhicule lourd polyvalent (Porteur, Véhicule articulé ou remorquant, Autocar, Autobus) avec une solution immersive, réaliste grâce au système de contrôle du véhicule qu'imitent les véritables commandes d'un poids lourd.  Compact facile à utiliser, monté sur une plate-forme de mouvement dynamique.  Facilement déplaçable d'une pièce à une autre grâce à un système de roulettes supportant le poids de l'ensemble.  Les dimensions de la base doivent être cohérentes avec le passage d'un bâti de porte simple.  Composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Tableau de bord, dispose d'un écran d'environ 15"</li> <li>· Volant avec retour de force</li> <li>· Klaxon</li> <li>· Feux</li> <li>· Indicateurs de direction</li> <li>· Pare-brise-simulation</li> <li>· Essuie-glaces-simulation</li> <li>· Levier avec trois modes du levier de vitesses : manuel, semi-automatique et automatique.</li> <li>· Siège poids lourd réel, avec amortisseur pneumatique et réglage mécanique, ceinture de sécurité à capteur.</li> <li>· Pédales réalistes avec systèmes vibrants pour la recreation de l'ABS et cellule de charge pour la simulation de la pédale de freinage.</li> <li>· Système audio</li> <li>· Solution immersive réaliste</li> <li>· Système visuel min 40" avec 3 écrans</li> </ul>

---

		<ul style="list-style-type: none"><li>· Structure ouverte</li><li>· Plateforme de mouvement 3DOF pour simuler les mouvements de conduite : des inclinaisons vers l'avant et vers l'arrière pour recréer des accélérations et des sensations de rupture, des inclinaisons gauche et droite pour les courbes et les mouvements de haut en bas. Il reflète également les vibrations de la route.</li><li>· Fonctionnalités du logiciel :<ul style="list-style-type: none"><li>- Terrain d'essai.</li><li>- BRT urbain.</li><li>- Autoroute.</li><li>- Conduite efficace.</li><li>- Col de montagne pavé et col de montagne non pavé.<ul style="list-style-type: none"><li>- Différents véhicules min 20.</li><li>- conditions météorologiques</li><li>- Vent</li><li>- Moment de la journée</li><li>- Niveau de trafic</li></ul></li><li>- Activation / désactivation des technologies embarquées et des systèmes de sécurité.</li></ul></li></ul> <p>Logiciel et documentation en Français Installation – Mise en service Formation des utilisateurs y compris déplacement technicien Livraison Droits et taxes Contrat de maintenance et garantie (mise à jour logicielle, matérielle et licences) inclus pour une durée de 3 ans</p>
--	--	--

**LOT 3 : Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique**

Article numero	DESIGNATION	DESCRIPTION
<b>LOGISTIQUE JACQUEVILLE</b>		
1	chariot à fourche en porte à faux GAZ capacité 3,5 T	<p>Spécifications requises</p> <p>Marque et modèle à spécifier par le soumissionnaire</p> <p>1 Poste de conduite</p> <p>Siège conducteur réglable</p> <p>Protège tête</p> <p>2 Motorisation</p> <p>Moteur thermique 4 cylindres</p> <p>Diesel</p> <p>3 Caractéristiques générales</p> <p>Capacité nominale/charge :3 500 kg</p> <p>Centre de gravité à la charge normale c : 500 mm</p> <p>Pneumatiques : PPS</p> <p>2 roues motrices à l'avant – 2 roues arrière</p> <p>Protège conducteur</p> <p>4 Caractéristiques techniques</p> <p>Inclinaison du mât en avant : 3° minimum</p> <p>Inclinaison du mât en arrière : 6° minimum</p> <p>Levée libre : 1600 mm minimum</p> <p>Hauteur de levage : 4000 mm minimum</p> <p>Epaisseur des bras de fourche : 50 mm minimum</p> <p>Largeur des bras de fourche : 120 mm minimum</p> <p>Longueur des bras de fourche : 1000 mm</p> <p>Tablier porte fourche</p> <p>Tablier d'appui des charges</p> <p>Largeur du tablier de fourche : 980 mm minimum</p> <p>Commande de translation hydrostatique</p> <p>Crochet d'attelage type DIN</p> <p>Niveau sonore à l'intérieur &lt; 83 dB (A)</p> <p>5 Documentation</p> <p>Copie documentation technique du matériel en langue française</p>

		<p>Livret d'entretien et de maintenance  Schéma électrique du matériel  Catalogue des pièces de rechange  6 Garantie et maintenance  Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre  Conditions de maintenance</p>
2	<p>chariot à fourche en porte à faux électrique  capacité 3,5T</p>	<p>Chariot à fourche en porte à faux électrique  Capacité : 3.5 t  Spécifications requises  Marque et modèle à spécifier par le soumissionnaire  1 Poste de conduite  Siège conducteur réglable  Protège tête  2 Motorisation et Batterie  Moteur Electrique  Batterie plomb ou lithium  3 Caractéristiques générales  Capacité nominale/charge :3 500 kg  Centre de gravité à la charge normale c : 500 mm  Pneumatiques : PPS  2 roues motrices à l'avant – 2 roues arrière  Protège conducteur  4 Caractéristiques techniques  Inclinaison du mât en avant : 3° minimum  Inclinaison du mât en arrière : 6° minimum  Levée libre : 1600 mm minimum  Hauteur de levage : 4000 mm minimum  Epaisseur des bras de fourche : 50 mm minimum  Largeur des bras de fourche : 120 mm minimum  Longueur des bras de fourche : 1000 mm  Tablier porte fourche  Tablier d'appui des charges  Largeur du tablier de fourche : 980 mm minimum  Crochet d'attelage type DIN  5 Documentation  Copie documentation technique du matériel en langue française  Livret d'entretien et de maintenance</p>

		<p>Schéma électrique du matériel  Catalogue des pièces de rechange  6 Garantie et maintenance  Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre  Conditions de maintenance à développer :  Maintenance de 1<sup>er</sup> niveau  Maintenance préventive  Conditions de réparations en cas de panne  Conditions de maintenance</p>
3	chariot catégorie 1 (chariot gerbeur à conducteur porté)	<p>Châssis compact  Poste de conduite entièrement suspendu  Plate-forme rabattable avec protections latérales pliables  Direction électrique  Roue motrice en polyuréthane  Roues porteuses en polyuréthane  Écran couleur multifonctions : horamètre, maintenance,  Indicateur de décharge batterie, code panne  Vitesse lente  Moteur d'entraînement AC de 2,3 KW (sans entretien)  Réduction automatique de la vitesse dans les virages  Freinage automatique  Frein d'urgence électromagnétique proportionnel au poids de la charge  Roues motrices : caoutchouc, synthétique, polyuréthane cranté, non marquant ou sol glissant  Roues porteuses : boggie polyuréthane et boggie polyuréthane graissée  Dosseret de charge 1800 mm / 1200 mm  Support accessoires  Écritoire A4  Chargeur intégré  <b>BATTERIES ET CHARGEURS</b>  Charge complète ultra-rapide  Charges intermédiaires rapides  Sans entretien  Batteries Li-ION  Mode de propulsion Batterie  Conduite Porté debout  Capacité nominale Q [t] 2.5  Centre de gravité c [mm] 600</p>

		<p>Distance du milieu des roues à la face avant des fourches x [mm] 950  1.9 Empattement y [mm] 1500  Poids  2Poids en fonctionnement [kg] 900  Pneus et roues  Pneus: Bandages,  Largeur de la voie, avant [mm] 530  Dimensions  Levée [mm] 125  Hauteur des fourches en position basse[mm] 90  Longueur totale [mm] 2400  Longueur jusqu'à la face avant des fourches [mm] 1200  Largeur totale [mm] 750  Dimensions des fourches s/e/l [mm] 55 x 165 x 1150  Largeur du tablier [mm] 750  Ecartement extérieur des fourches [mm] 520  Garde au sol au milieu de l'empattement [mm] 30  Largeur d'allée avec une palette 1 000 x 1 200 en travers Ast [mm] 2830  Largeur d'allée avec une palette 800 x 1200 en long Ast [mm] 2965  Performances  Vitesse de translation, en charge/à vide [km/h] 10.0  Vitesse de levée, en charge/à vide [m/s] 0.036 / 0.046  Vitesse de descente, en charge/à vide [m/s] 0.090 / 0.089  Temps d'accélération, en charge/à vide [s] 6.02 / 4.76  Frein de service Électromagnétique  Entraînement  Type de batterie selon la norme DIN 43  Voltage et capacité de la batterie (décharge en 5 h) [V/Ah] 24 / 375  Poids de la batterie (± 5%) [kg] 290  Consommation d'énergie selon le cycle VDI [kWh/h] 0.454  Divers  8.1 Contrôle de vitesse  10.7 Niveau sonore à l'oreille du cariste [dB(A)] 61 6  5 Documentation  Copie documentation technique du matériel en langue française  Livret d'entretien et de maintenance  Schéma électrique du matériel</p>
--	--	--

		<p>Catalogue des pièces de rechange  6 Garantie et maintenance  Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre  Conditions de maintenance</p>
4	<p>chariot catégorie 5 ( chariot à mat rétractable/conduite en travers)</p>	<p>Traction Electrique  Position cariste Assis  Capacité de charge/charge nominale Q kg 1200 mini  Distance du centre de gravité c mm 500  Poids batterie incluse kg 2500  Roue motrice galet  Roues stabilisatrices galets  Inclinaison des fourches degrés 4  Hauteur, mât abaissé h1 mm 2182  Hauteur d'élévation h 6.5 m  Hauteur, mât déployé 6.5 m  Hauteur du toit de protection (cabine) h6 mm 2153 4.8 Hauteur du siège h7 mm 1075 1075  Hauteur des bras de support mm 245  Hauteur, fourches abaissées mm 55  Longueur totale 2400  Longueur chariot, talons de fourches inclus 1220  Largeur totale mm 1270  Dimensions des fourches s/e/l mm 40/100/1150  Largeur du porte-fourche mm 850  Largeur hors tout des fourches mm 250-740  Distance entre les bras-support mm 900  Course du chariot de rétraction mm 620  Garde au sol, avec charge, sous le mât mm 70  Garde au sol, centre de l'empattement mm 70  Largeur d'allée pour palettes de 1000x1200 dans le sens de la largeur Ast mm 2700  Largeur d'allée pour palettes de 800x1200 dans le sens de la longueur Ast mm 2750  Rayon de braquage mm 1670  Longueur chariot, bras-support inclus 1850  Données de performances  Vitesse de déplacement, avec/sans charge km/h 10,0  Vitesse de levée, avec/sans charge m/s 0,35/0,45  Vitesse d'abaissement, avec/sans charge m/s 0,50/0,55</p>

		<p>Vitesse de la course de rétraction, avec/sans charge m/s 0,20/0,20  Pente franchissable maxi, avec/sans charge 1 %  Frein de service Electrique  Moteur électrique  Puissance nominale du moteur d'entraînement S2 60 min kW 5,0 5,0 5,0  Puissance nominale du moteur de levage à S3 15% kW 10,0 10,0 10,0  Tension de la batterie, V/Ah 48  Poids de la batterie kg 550  Mâts Duplex triplex mini  Hauteur de levée 6300  Disposition des pédales comme dans une voiture  Frein parking automatique  Mini-leviers indépendants  Plancher réglable  Vision panoramique  5 Documentation  Copie documentation technique du matériel en langue française  Livret d'entretien et de maintenance  Schéma électrique du matériel  Catalogue des pièces de rechange  6 Garantie et maintenance  Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre  Conditions de maintenance</p>
5	paires de rallonges	Une par centre de fourches de 1.6 m et plaque de charges pour manutention de container 20 pieds d'environ 2.5 t à vide
<b>LOGISTIQUE VRIDI</b>		
1	chariot à fourche en porte à faux GAZ capacité 3,5 T	<p>Spécifications requises  Marque et modèle à spécifier par le soumissionnaire  1 Poste de conduite  Siège conducteur réglable  Protège tête  2 Motorisation  Moteur thermique 4 cylindres  Diesel  3 Caractéristiques générales  Capacité nominale/charge :3 500 kg</p>

		<p>Centre de gravité à la charge normale c : 500 mm  Pneumatiques : PPS  2 roues motrices à l'avant – 2 roues arrière  Protège conducteur  4 Caractéristiques techniques  Inclinaison du mât en avant : 3° minimum  Inclinaison du mât en arrière : 6° minimum  Levée libre : 1600 mm minimum  Hauteur de levage : 4000 mm minimum  Epaisseur des bras de fourche : 50 mm minimum  Largeur des bras de fourche : 120 mm minimum  Longueur des bras de fourche : 1000 mm  Tablier porte fourche  Tablier d'appui des charges  Largeur du tablier de fourche : 980 mm minimum  Commande de translation hydrostatique  Crochet d'attelage type DIN  Niveau sonore à l'intérieur &lt; 83 dB (A)  5 Documentation  Copie documentation technique du matériel en langue française  Livret d'entretien et de maintenance  Schéma électrique du matériel  Catalogue des pièces de rechange  6 Garantie et maintenance  Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre  Conditions de maintenance</p>
2	chariot à fourche en porte à faux électrique capacité 3,5T	<p>Chariot à fourche en porte à faux électrique  Capacité : 3.5 t  Spécifications requises  Marque et modèle à spécifier par le soumissionnaire  1 Poste de conduite  Siège conducteur réglable  Protège tête  2 Motorisation et Batterie  Moteur Electrique  Batterie plomb ou lithium  3 Caractéristiques générales</p>

		<p>Capacité nominale/charge :3 500 kg  Centre de gravité à la charge normale c : 500 mm  Pneumatiques : PPS  2 roues motrices à l'avant – 2 roues arrière  Protège conducteur  4 Caractéristiques techniques  Inclinaison du mât en avant : 3° minimum  Inclinaison du mât en arrière : 6° minimum  Levée libre : 1600 mm minimum  Hauteur de levage : 4000 mm minimum  Epaisseur des bras de fourche : 50 mm minimum  Largeur des bras de fourche : 120 mm minimum  Longueur des bras de fourche : 1000 mm  Tablier porte fourche  Tablier d'appui des charges  Largeur du tablier de fourche : 980 mm minimum  Crochet d'attelage type DIN  5 Documentation  Copie documentation technique du matériel en langue française  Livret d'entretien et de maintenance  Schéma électrique du matériel  Catalogue des pièces de rechange  6 Garantie et maintenance  Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre  Conditions de maintenance à développer :  Maintenance de 1 er niveau  Maintenance préventive  Conditions de réparations en cas de panne  Conditions de maintenance</p>
3	chariot catégorie 1 (chariot gerbeur à conducteur porté)	<p>Châssis compact  Poste de conduite entièrement suspendu  Plate-forme rabattable avec protections latérales pliables  Direction électrique  Roue motrice en polyuréthane  Roues porteuses en polyuréthane  Écran couleur multifonctions : horamètre, maintenance,  Indicateur de décharge batterie, code panne</p>

	<p> Vitesse lente  Moteur d'entraînement AC de 2,3 KW (sans entretien)  Réduction automatique de la vitesse dans les virages  Freinage automatique  Frein d'urgence électromagnétique proportionnel au poids de la charge  Roues motrices : caoutchouc, synthétique, polyuréthane cranté, non marquant ou sol glissant  Roues porteuses : boggie polyuréthane et boggie polyuréthane graissée  Dosseret de charge 1800 mm / 1200 mm  Support accessoires  Écritoire A4  Chargeur intégré  <b>BATTERIES ET CHARGEURS</b>  Charge complète ultra-rapide  Charges intermédiaires rapides  Sans entretien  Batteries Li-ION  Mode de propulsion Batterie  Conduite Porté debout  Capacité nominale Q [t] 2.5  Centre de gravité c [mm] 600  Distance du milieu des roues à la face avant des fourches x [mm] 950  1.9 Empattement y [mm] 1500  Poids  2Poids en fonctionnement [kg] 900  Pneus et roues  Pneus: Bandages,  Largeur de la voie, avant [mm] 530  Dimensions  Levée [mm] 125  Hauteur des fourches en position basse[mm] 90  Longueur totale [mm] 2400  Longueur jusqu'à la face avant des fourches [mm] 1200  Largeur totale [mm] 750  Dimensions des fourches s/e/l [mm] 55 x 165 x 1150  Largeur du tablier [mm] 750  Écartement extérieur des fourches [mm] 520  Garde au sol au milieu de l'empattement [mm] 30 </p>
--	--

		<p>Largeur d'allée avec une palette 1 000 x 1 200 en travers Ast [mm] 2830          Largeur d'allée avec une palette 800 x 1200 en long Ast [mm] 2965</p> <p>Performances</p> <p>Vitesse de translation, en charge/à vide [km/h] 10.0          Vitesse de levée, en charge/à vide [m/s] 0.036 / 0.046          Vitesse de descente, en charge/à vide [m/s] 0.090 / 0.089          Temps d'accélération, en charge/à vide [s] 6.02 / 4.76</p> <p>Frein de service Électromagnétique</p> <p>Entraînement</p> <p>Type de batterie selon la norme DIN 43          Voltage et capacité de la batterie (décharge en 5 h) [V/Ah] 24 / 375          Poids de la batterie (± 5%) [kg] 290          Consommation d'énergie selon le cycle VDI [kWh/h] 0.454</p> <p>Divers</p> <p>8.1 Contrôle de vitesse          10.7 Niveau sonore à l'oreille du cariste [dB(A)] 61 6</p> <p>5 Documentation</p> <p>Copie documentation technique du matériel en langue française          Livret d'entretien et de maintenance          Schéma électrique du matériel          Catalogue des pièces de rechange</p> <p>6 Garantie et maintenance</p> <p>Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre          Conditions de maintenance</p>
--	--	--

4	chariot catégorie 5 ( chariot à mat rétractable/conduite en travers)	<p>           Traction Electrique            Position cariste Assis            Capacité de charge/charge nominale Q kg 1200 mini            Distance du centre de gravité c mm 500            Poids batterie incluse kg 2500            Roue motrice galet            Roues stabilisatrices galets            Inclinaison des fourches degrés 4            Hauteur, mât abaissé h1 mm 2182            Hauteur d'élévation h 6.5 m            Hauteur, mât déployé 6.5 m            Hauteur du toit de protection (cabine) h6 mm 2153 4.8 Hauteur du siège h7 mm 1075 1075            Hauteur des bras de support mm 245            Hauteur, fourches abaissées mm 55            Longueur totale 2400            Longueur chariot, talons de fourches inclus 1220            Largeur totale mm 1270            Dimensions des fourches s/e/l mm 40/100/1150            Largeur du porte-fourche mm 850            Largeur hors tout des fourches mm 250-740            Distance entre les bras-support mm 900            Course du chariot de rétraction mm 620            Garde au sol, avec charge, sous le mât mm 70            Garde au sol, centre de l'empattement mm 70            Largeur d'allée pour palettes de 1000x1200 dans le sens de la largeur Ast mm 2700            Largeur d'allée pour palettes de 800x1200 dans le sens de la longueur Ast mm 2750            Rayon de braquage mm 1670            Longueur chariot, bras-support inclus 1850            Données de performances            Vitesse de déplacement, avec/sans charge km/h 10,0            Vitesse de levée, avec/sans charge m/s 0,35/0,45            Vitesse d'abaissement, avec/sans charge m/s 0,50/0,55            Vitesse de la course de rétraction, avec/sans charge m/s 0,20/0,20            Pente franchissable maxi, avec/sans charge 1 %            Frein de service Electrique            Moteur électrique         </p>
---	--	---

		Puissance nominale du moteur d'entraînement S2 60 min kW 5,0 5,0 5,0 Puissance nominale du moteur de levage à S3 15% kW 10,0 10,0 10,0 Tension de la batterie, V/Ah 48 Poids de la batterie kg 550 Mâts Duplex triplex mini Hauteur de levée 6300 Disposition des pédales comme dans une voiture Frein parking automatique Mini-leviers indépendants Plancher réglable Vision panoramique 5 Documentation Copie documentation technique du matériel en langue française Livret d'entretien et de maintenance Schéma électrique du matériel Catalogue des pièces de rechange 6 Garantie et maintenance Garantie obligatoire 2 ans pièces et main d'œuvre Conditions de maintenance
5	paires de rallonges	Une par centre de fourches de 1.6 m et plaque de charges pour manutention de container 20 pieds d'environ 2.5 t à vide

**LOT 4: Acquisition de véhicules de transport en commun pour la filière transport**

Article numero	DESIGNATION	DESCRIPTION
<b>TRANSPORT JACQUEVILLE</b>		
1	autocar standard 2 essieux, 290 cv avec boite de vitesse manuelle.	autobus standard 2 essieux boîte robotisée équipé double commandes, doubles rétroviseurs équipé TPMR (transport de personne à mobilité réduite.D5 "1. Dimensions et poids PTAC mini 12 000 kg PTRA mini 20 000 kg

		<p>Dimensions maximales :</p> <p>Longueur maxi 9 000 mm</p> <p>Largeur maxi 2 550 mm</p> <p>Hauteur maxi 3 300 mm</p> <p>Garde au sol mini 350 mm</p> <p>2. Moteur</p> <p>Puissance mini 120 CH</p> <p>Diesel 4 cylindres suralimenté par turbo</p> <p>Refroidisseur d'huile de boîte de vitesses, pour pays chauds ou usage sévère</p> <p>3. Boîte de vitesses</p> <p>6 rapports avant synchronisés minimum, 1 rapport arrière</p> <p>Refroidisseur d'huile de boîte de vitesses, pour pays chauds ou usage sévère</p> <p>4. Freinage</p> <p>Freins à disques sur l'essieu avant</p> <p>Ralentisseur électrique</p> <p>5. Pneus et roues</p> <p>Jantes acier</p> <p>Roue de secours</p> <p>6. Aménagement intérieur</p> <p>30 places mini</p> <p>Climatisation</p> <p>Siège conducteur suspendu avec ceinture de sécurité et têtère incorporée</p> <p>7. Réservoir à combustible</p> <p>Contenance 200 l minimum</p> <p>Bouchon antivol</p> <p>8 Configuration auto-école</p> <p>Double pédalage : frein, embrayage, et accélérateur (commande mécanique ou hydraulique)</p> <p>Doubles rétroviseurs pour le formateur</p> <p>Renvoi clignotants, avertisseur sonore, appel de phares</p> <p>Siège formateur réglable avec repose tête et accoudoirs.</p> <p>Barre de maintien rembourrée face au siège moniteur et ceinture de sécurité.</p> <p>exigences importantes</p> <p>Equipement et Plateforme élévatrice pour le TPRM</p> <p>Véhicule et motorisation répondant aux normes des climats tropicaux</p> <p>Manuel d'entretien et de réparation en français</p> <p>Extincteur à poudre 2 kg minimum</p> <p>Boîte à pharmacie 1ers secours</p>	<p>9 Autres</p>
--	--	---	-----------------

		<p>Cric hydraulique  Trousse d'outillage  Triangle de pré signalisation  Grilles de protection des phares  Deux ans de garantie pièces et main-d'œuvre  Contrat de maintenance incluant la prise en charge de consommables (filtres GO, filtres à huile, filtres à air, filtre à pollen...)</p> <p>"</p>
2	véhicule de 12 places équipé de doubles commandes	<p>1. Poids  3.5 tonnes maxi</p> <p>2. Moteur  Motorisation : 2.3 DCI (Diesel)  Puissance DIN : 100 CV (74 kW)  Puissance fiscale 8 CV  Diesel 4 cylindres suralimenté par turbo</p> <p>3. Boîte de vitesses  5 rapports avant synchronisés minimum, 1 rapport arrière  Refroidisseur d'huile de boîte de vitesses, pour pays chauds ou usage sévère</p> <p>4. Freinage  Freins à disques sur l'essieu avant  Freins à tambours ventilés sur l'essieu arrière</p> <p>5. Pneus et roues  Jantes acier  Roue de secours</p> <p>6. Aménagement intérieur  12 places mini + conducteur + formateur  Climatisation  Siège conducteur avec ceinture de sécurité et têtes incorporées</p> <p>7. Réservoir à combustible  Contenance 75 l minimum  Bouchon antivol</p> <p>8 Configuration auto-école  Double pédalage : frein, embrayage, et accélérateur (commande mécanique ou hydraulique)  Doubles rétroviseurs pour le moniteur  Renvoi clignotants, avertisseur sonore, appel de phares  Siège formateur réglable avec repose tête et accoudoirs.</p>

---

		<p>Barre de maintien rembourrée face au siège moniteur et ceinture de sécurité. exigences importantes Sièges arrière rapidement démontables pour transformation en véhicule utilitaire léger Véhicule et motorisation répondant aux normes des climats tropicaux Manuel d'entretien et de réparation en français Extincteur à poudre 2 kg minimum Boîte à pharmacie 1ers secours Cric hydraulique Trousse d'outillage Triangle de pré signalisation Grilles de protection des phares Deux ans de garantie pièces et main-d'œuvre Contrat de maintenance incluant la prise en charge de consommables (filtres GO, filtres à huile, filtres à air, filtre à pollen...)</p>	9 Autres
--	--	--	----------

**LOT 5: Acquisition de véhicules lourds de transport de transport de marchandises pour la filière transport**

Article numero	DESIGNATION	DESCRIPTION
<b>TRANSPORT JACQUEVILLE</b>		
1	véhicule porteur remorquant 2 essieux boîte de vitesse robotisée	<p>véhicule porteur remorquant 2 essieux (P11), 19 T de PTAC, 400CV, boîte de vitesse robotisée, configuration cabine allongée, 5 places assises, doubles commandes, double rétroviseurs, équipé d'un ralentisseur , pouvant tracter jusqu'à 30 T1. Dimensions et poids</p> <p>Dimensions minimales :</p> <p>Longueur carrossable : 6 000 mm maximum Longueur carrossable : 3 900 mm minimum Porte à faux arrière : 2 600 mm maximum Porte à faux arrière : 2 000 mm minimum Longueur véhicule : 9 000 mm maximum Hauteur véhicule carrossé : 3 800 mm maximum Largeur maxi cabine aux ailes : 2 550 mm maximum Cabine profonde 5 places P.T.A.C. : 19 tonnes minimum Garde au sol : 300 mm minimum</p> <p>2. Moteur Puissance mini : (380 CH). Diesel 4 cylindres en ligne Injection directe haute pression suralimenté par turbo compresseur avec refroidissement de l'air d'admission par radiateur Ventilateur débrayable</p> <p>3. Boite de vitesses Robotisée</p> <p>4. Pneus et roues Roues disques 20x700 - 10 -142 M22 conseillé Monte pneumatique arrière jumelée Roue de secours avec cric</p> <p>5. Cabine</p>

		<p> Cabine double 3 portes, 6 places  Suspension cabine renforcée  2 rétroviseurs à réglage manuel  2 rétroviseurs grand-angle.  Rétroviseur d'accostage  Airbags passager et conducteur  Siège conducteur suspendu pneumatique avec ceinture de sécurité et tête incorporée  Siège passager réglable avec ceinture de sécurité  Sièges passagers arrières avec ceintures de sécurité  6. Réservoir à combustible  Réservoir principal plastique capacité : 130 litres (mini)  Bouchon antivol  7. Configuration auto- école  Double pédalage : frein, embrayage, et accélérateur (commande mécanique ou hydraulique)  Renvoi clignotants, avertisseur sonore, appel de phares  Banquette arrière aménagée 4 places avec ceintures de sécurité à toutes les places  Barre de protection devant la banquette arrière  Porte d'accès supplémentaire à l'arrière droit avec emmarchement  Extincteur à poudre 2 kg minimum  Cric hydraulique - Trousse d'outillage  Doubles rétroviseurs conducteur/formateur  8. Autres exigences importantes  Manuel d'entretien et de réparation en français  Véhicule et motorisation répondant aux normes des climats tropicaux  Véhicule livré avec documents nécessaires pour l'immatriculation  Contrat de maintenance incluant la prise en charge de consommables (filtres GO, filtre à huile, filtre à air...)  Deux ans de garantie pièces et main-d'œuvre </p>
2	véhicule porteur remorquant 2 essieux boîte de vitesse manuelle	<p> véhicule porteur remorquant 2 essieux (P11), 19 T de PTAC, 400CV, boîte de vitesse robotisée, configuration cabine allongée, 5 places assises, doubles commandes, double rétroviseurs, équipé d'un ralentisseur , pouvant tracter jusqu'à 30 T1. Dimensions et poids  Dimensions minimales :  Longueur carrossable : 6 000 mm maximum  Longueur carrossable : 3 900 mm minimum  Porte à faux arrière : 2 600 mm maximum  Porte à faux arrière : 2 000 mm minimum  Longueur véhicule : 9 000 mm maximum  Hauteur véhicule carrossé : 3 800 mm maximum </p>

---

		<p>Largeur maxi cabine aux ailes : 2 550 mm maximum Cabine profonde 5 places P.T.A.C. : 19 tonnes minimum Garde au sol : 300 mm minimum</p> <p>2. Moteur Puissance mini : (380 CH). Diesel 4 cylindres en ligne Injection directe haute pression suralimenté par turbo compresseur avec refroidissement de l'air d'admission par radiateur Ventilateur débrayable</p> <p>3. Boite de vitesses Minimum 6 rapports avant synchronisés et 1 rapport arrière</p> <p>4. Pneus et roues Roues disques 20x700 - 10 -142 M22 conseillé Monte pneumatique arrière jumelée Roue de secours avec cric</p> <p>5. Cabine Cabine double 3 portes, 6 places Suspension cabine renforcée 2 rétroviseurs à réglage manuel 2 rétroviseurs grand-angle. Rétroviseur d'accostage Airbags passager et conducteur Siège conducteur suspendu pneumatique avec ceinture de sécurité et tête incorporée Siège passager réglable avec ceinture de sécurité Sièges passagers arrières avec ceintures de sécurité</p> <p>6. Réservoir à combustible Réservoir principal plastique capacité : 130 litres (mini) Bouchon antivol</p> <p>7. Configuration auto- école Double pédalage : frein, embrayage, et accélérateur (commande mécanique ou hydraulique) Renvoi clignotants, avertisseur sonore, appel de phares Banquette arrière aménagée 4 places avec ceintures de sécurité à toutes les places Barre de protection devant la banquette arrière Porte d'accès supplémentaire à l'arrière droit avec emmarchement Extincteur à poudre 2 kg minimum Cric hydraulique - Trousse d'outillage</p>
--	--	--

		<p>Doubles rétroviseurs conducteur/formateur</p> <p>8. Autres exigences importantes</p> <p>Manuel d'entretien et de réparation en français</p> <p>Véhicule et motorisation répondant aux normes des climats tropicaux</p> <p>Véhicule livré avec documents nécessaires pour l'immatriculation</p> <p>Contrat de maintenance incluant la prise en charge de consommables (filtres GO, filtres à huile, filtres à air...)</p> <p>Deux ans de garantie pièces et main-d'œuvre</p>
3	remorques bâchées	<p>remorques bâchées permettant avec l'ensemble d'atteindre un PTAC de 30 T, points d'arrimage répartis sur le plancher</p> <p>Caractéristiques :</p> <p>PTAC 19 tonnes - 2 essieux monte jumelée.</p> <p>système de freinage pourvu de l'EBS</p> <p>Barres anti-encastrement latérales en aluminium, conformes à la directive CCE 89/297</p> <p>hauteur hors tout : 3 m 90 à vide.</p> <p>largeur : 2 m 55.</p> <p>Anneaux d'arrimages latéraux encastrés dans le plancher ou sur les bords de rive, le premier à 700 mm + 100 de l'avant, les autres au pas de 1250 + 100 – 50 sur toute la longueur du plancher.</p> <p>Capacité d'un anneau : 2 000 Kg mini.</p> <p>Longueur de 7.50 m</p> <p>3 béquilles implantées, 1 implantées à l'avant et 2 à l'arrière</p> <p>crochet répondant à la norme BNA Æ 68.</p> <p>Suspension essieux : pneumatique</p> <p>Deux ans de garantie pièces et main d' œuvre</p> <p>Contrat de maintenance</p>
4	tracteur routier, 2 essieux	<p>tracteur routier, 2 essieux (T11), de 18 T de PTAC, boîte de vitesse robotisée, configuration cabine allongée, 5 places assises, doubles commandes, double rétroviseurs équipé d'un ralentisseur permettant de tracter une semi remorque l'ensemble pouvant atteindre 44 T de PTR 1. Dimensions et poids</p> <p>PTAC mini 18 000 kg</p> <p>PTR mini 40 000 kg</p> <p>Dimensions maximales :</p> <p>Longueur maxi 7 000 mm</p> <p>Largeur maxi 2 550 mm</p> <p>Hauteur maxi 3 300 mm</p> <p>Garde au sol mini 350 mm</p> <p>2. Moteur</p>

---

		<p>Puissance mini 380 CH (280 KW) Diesel 6 cylindres suralimenté par turbo</p> <p>3. Freinage Freins à disques sur l'essieu avant Ralentisseur électrique</p> <p>4. Boîte de vitesses 12 rapports avant synchronisés minimum, 2 rapports arrière Doubleur de gammes pneumatique avec valve de présélection au levier Refroidisseur d'huile de boîte de vitesses, pour pays chauds ou usage sévère</p> <p>5. Pneus et roues Jantes acier Roue de secours</p> <p>6. Cabine Cabine profonde 5 places 2 rétroviseurs à réglage manuel. Rétroviseurs grand-angle. Rétroviseur d'accostage Isolation phonique de la cabine Siège conducteur suspendu pneumatique avec ceinture de sécurité et têtère incorporée Siège passager réglable avec ceinture de sécurité, appuie-tête Sièges passagers arrières avec ceintures de sécurité</p> <p>7. Châssis Bouclier acier intégrant une marche d'accès pare-brise, une grille et un sabot de protection radiateur Chape de remorquage avant amovible 20 tonnes minimum Ailes sur roues arrière</p> <p>8. Réservoir à combustible Capacité : 300 l minimum Bouchon antivol</p> <p>9. Configuration auto-école Cabine 3 portes (2 à l'avant, une à l'arrière droit) Double pédalage : frein, embrayage, et accélérateur (commande mécanique ou hydraulique) Doubles rétroviseurs pour le formateur Renvoi clignotants, avertisseur sonore, appel de phares Banquette arrière aménagée 4 places avec ceintures de sécurité à toutes les places Barre de protection devant la banquette arrière Suspension cabine renforcée Extincteur à poudre 2 kg minimum</p>
--	--	---

		<p>10. Autres exigences importantes</p> <p>Véhicule et motorisation répondant aux normes des climats tropicaux</p> <p>Manuel d'entretien et de réparation en français</p> <p>Cric hydraulique</p> <p>Trousse d'outillage</p> <p>Triangle de pré signalisation</p> <p>Grilles de protection des phares</p> <p>Contrat de maintenance incluant la prise en charge de consommables (filtres GO, filtres à huile, filtres à air...)</p> <p>Deux ans de garantie pièces et main-d'œuvre</p>
5	semi-remorque 3 essieux, configuration plateau pour le transport de conteneurs de 40 pieds	<p>1. Dimensions et poids</p> <p>PTAC minimum 30 000 kg</p> <p>Dimensions :</p> <p>Longueur hors tout : maximum 12 500 mm</p> <p>Largeur hors tout : 2 550 mm maximum</p> <p>Hauteur hors tout véhicule carrossé : 4 000 mm maxi</p> <p>2. Châssis</p> <p>Cadre : Longérons en poutrelles IPE, avec traverses soudées. Spécialement renforcé pour résister aux conditions de chargement de l'Afrique</p> <p>Suspension : type ressorts multi lames</p> <p>Essieux : 2 essieux avec freins à tambour, 4 roues simples 22.5" conseillée</p> <p>Pivot : 3.5" boulonné mini</p> <p>Pneus : 385/65 R 22.5</p> <p>Béquilles : Télescopiques renforcées à patins compensateurs, relevage mécanique 2 vitesses, manivelle du côté droit, capacité mini 40 tonnes en statique</p> <p>3. Carrosserie</p> <p>Plancher bois dur lamellé collé épaisseur 50 mm renforcé mini</p> <p>Longueur extérieure : 12 500 mm maxi</p> <p>Longueur intérieure : 12 450 mm maxi</p> <p>Largeur extérieure : 2 550 mm maxi</p> <p>Largeur intérieure : 2 490 mm maxi</p> <p>Hauteur hors-tout véhicule carrossé (avec sellette à 1100 mm) : 3 900 mm maxi i</p> <p>Hauteur hors tout véhicule carrossé (avec sellette à 1200 mm) : 4 000 mm maxi</p> <p>4. Accessoires</p> <p>Véhicule livré avec documents nécessaires pour l'immatriculation</p> <p>Autres exigences importantes</p> <p>Cric hydraulique</p> <p>Trousse d'outillage</p>

		<p>Triangle de pré signalisation  Grilles de protection des feux arrière  Deux ans de garantie pièces et main-d'œuvre  Contrat de maintenance</p>
6	CAMINON BENNE	<p>Véhicule camion « type 4X4 double cabine », 4 portières  Moteur 2.6 L Diesel, 4 cylindres  puissance 75 CH  55 KW  4200 tr/mn  cylindrée 2476 cm<sup>2</sup>  cylindrée 3 litres  Long 4,810  roues motrices A/R  largeur pneu 185  Boîte de vitesse manuelle, 5 rapports  poids remorque non freine 750 kgs  poid essieu (A/R) 1610  Poids à vise 1410  Charge utile 1255  4x2  2.607 cc  6 sièges  Vitres électriques  Radio /CD/aux  Air conditionné manuel  Direction assistée  Cric hydraulique  Trousse d'outillage  Triangle de pré signalisation  Contrat de maintenance incluant la prise en charge de consommables (filtres GO, filtres à huile, filtres à air...)</p> <p>Véhicule et motorisation répondant aux normes des climats tropicaux  Manuel d'entretien et de réparation en français</p>

**LOT 6: Acquisition de containers pour les filières transport et logistique**

Article numero	DESIGNATION	DESCRIPTION
<b>LOGISTIQUE JACQUEVILLE</b>		
1	container de 40 pieds	Surface: 28 m <sup>2</sup> Longueur: 12 m Capacité: 68 m <sup>3</sup> Poids: 3.700 Kg Maxi
2	containers 20 pieds	Surface: 28 m <sup>2</sup> Longueur: 6 m Capacité: 33 m <sup>3</sup> Poids:2.200 Kg Maxi
<b>LOGISTIQUE VRIDI</b>		
1	container de 40 pieds	Surface: 28 m <sup>2</sup> Longueur: 12 m Capacité: 68 m <sup>3</sup> Poids: 3.700 Kg Maxi
2	containers 20 pieds	Surface: 28 m <sup>2</sup> Longueur: 6 m Capacité: 33 m <sup>3</sup> Poids:2.200 Kg Maxi
<b>TRANSPORT JACQUEVILLE</b>		
1	containers 20 pieds	Surface: 28 m <sup>2</sup> Longueur: 6 m Capacité: 33 m <sup>3</sup> Poids:2.200 Kg Maxi

---

## **TROISIEME PARTIE – Marché**

## **Section VI – Cahier des Clauses Administratives Générale (CCAG)**

### **Liste des clauses**

<b>0</b>	<b>Champ d'application</b>	<b>72</b>
<b>1</b>	<b>Définitions</b>	<b>72</b>
<b>2</b>	<b>Documents contractuels</b>	<b>73</b>
<b>3</b>	<b>Sanction des fautes commises par les Candidats, Soumissionnaires, Attributaires ou Titulaires de marchés publics</b>	<b>73</b>
<b>4</b>	<b>Interprétation</b>	<b>74</b>
<b>5</b>	<b>Langue</b>	<b>75</b>
<b>6</b>	<b>Groupement</b>	<b>75</b>
<b>7</b>	<b>Critère d'origine</b>	<b>75</b>
<b>8</b>	<b>Notification</b>	<b>76</b>
<b>9</b>	<b>Droit applicable</b>	<b>76</b>
<b>10</b>	<b>Règlement des différends</b>	<b>76</b>
<b>11</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>76</b>
<b>12</b>	<b>Livraison</b>	<b>76</b>
<b>13</b>	<b>Responsabilités du Titulaire</b>	<b>76</b>
<b>14</b>	<b>Montant du marché</b>	<b>77</b>
<b>15</b>	<b>Modalités de règlement</b>	<b>77</b>
<b>16</b>	<b>Impôts, taxes et droits</b>	<b>77</b>
<b>17</b>	<b>Cautionnement définitif</b>	<b>78</b>
<b>18</b>	<b>Droits d'auteur</b>	<b>78</b>
<b>19</b>	<b>Renseignements confidentiels</b>	<b>78</b>
<b>20</b>	<b>Sous-traitance</b>	<b>79</b>
<b>21</b>	<b>Spécifications et normes</b>	<b>79</b>
<b>22</b>	<b>Emballage et documents</b>	<b>79</b>
<b>23</b>	<b>Assurance</b>	<b>80</b>
<b>24</b>	<b>Transport</b>	<b>80</b>
<b>25</b>	<b>Inspections et essais</b>	<b>80</b>
<b>26</b>	<b>Pénalités</b>	<b>81</b>
<b>27</b>	<b>Garantie</b>	<b>81</b>
<b>28</b>	<b>Brevets</b>	<b>82</b>
<b>29</b>	<b>Limite de responsabilité</b>	<b>83</b>

<b>30 Modifications des lois et règlement.....</b>	<b>83</b>
<b>31 Le Représentant de l'Entrepreneur .....</b>	<b>84</b>
<b>32 Ordres de modification et avenants au marché.....</b>	<b>84</b>
<b>33 Prorogation des délais.....</b>	<b>85</b>
<b>34 Résiliation .....</b>	<b>85</b>
<b>35 Cession .....</b>	<b>86</b>
ANNEXE 1 : Règles de l'AFD – Pratiques frauduleuses et de corruption – Responsabilité environnementale et sociale .....	87

- 0 Champ d'application** Les présentes clauses administratives générales s'appliquent à tous les marchés de Fournitures et Services connexes. Il ne peut y être dérogé qu'à la condition que les articles, paragraphes et alinéas auxquels il est dérogé soient expressément indiqués ou récapitulés dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- 1 Définitions**
- 1.1 Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée ici :
- a) "**Marché**" désigne l'ensemble des droits et obligations souscrits par les parties au titre de la réalisation des fournitures et services. Les documents et pièces contractuels sont énumérés dans l'Acte d'Engagement.
  - b) "**Documents contractuels**" désigne les documents visés dans l'Acte d'Engagement, y compris les avenants éventuels auxdits documents.
  - c) "**Montant du marché**" signifie le prix payable au Titulaire, conformément à l'Acte d'Engagement signé, sous réserve de toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du marché.
  - d) "**Jour**" désigne un jour calendaire.
  - e) "**CCAG**" signifie le Cahier des Clauses Administratives Générales.
  - f) "**Fournitures**" signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Titulaire est tenu de livrer à l'Autorité contractante en exécution du marché.
  - g) "**Autorité contractante**" signifie l'entité achetant les Fournitures et les Services connexes, telle qu'elle est identifiée dans le CCAP.
  - h) "**Services connexes**" désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Titulaire dans le cadre du marché.
  - i) "**CCAP**" signifie le Cahier des Clauses Administratives Particulières.
  - j) "**Sous-traitant**" signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, à qui toute partie des Fournitures ou des Services connexes est sous-traitée par le Titulaire.
  - k) "**Titulaire**" désigne la personne physique ou morale, attributaire du marché et qui est désignée comme tel dans l'Acte d'Engagement.
  - l) "**Agence**" désigne l'Agence Française de Développement (AFD).
  - m) "**Lieu de destination convenu**" signifie le lieu indiqué dans le CCAP pour la livraison des fournitures, le cas échéant.
  - n) "**UEMOA**" désigne l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

- o) "**CCJA**" désigne la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'UEMOA.
- 2 Documents contractuels**
- 2.1 Sous réserve de l'ordre de préséance indiqué dans l'Acte d'Engagement, tous les documents constituant le marché (et toutes les parties desdits documents) sont corrélatifs, complémentaires et s'expliquent les uns les autres. L'Acte d'Engagement est lu comme formant un tout.
- 2.2 Pièces à délivrer au Titulaire en cas de nantissement du marché :
- a) Dès la notification du marché, l'Autorité contractante délivre sans frais au Titulaire, contre reçu, une expédition certifiée conforme de l'Acte d'Engagement et des autres pièces que mentionne le paragraphe 2 dudit Acte d'Engagement à l'exclusion du CCAG.
- b) L'Autorité contractante délivre également, sans frais, au Titulaire, aux co-traitants et aux sous-traitants payés directement les pièces qui leur sont nécessaires pour le nantissement de leurs créances.
- 3 Sanction des fautes commises par les Candidats, Soumissionnaires, Attributaires ou Titulaires de marchés publics**
- 3.1 La République de Côte d'Ivoire exige des Candidats, Soumissionnaires, Attributaires et des Titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics à l'égard des Candidats, des Soumissionnaires, des Attributaires et Titulaires de marchés en cas de constatation d'infractions aux règles de passation et d'exécution des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le Candidat ou Titulaire qui :
- a) s'est livré à des pratiques frauduleuses. Ceci qualifie tout Candidat ayant :
- fait une présentation erronée des faits ou fait une fausse déclaration afin d'influer sur la passation ou l'exécution d'un marché ;
  - procédé à des pratiques de collusion entre Candidats afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
  - fait recours à la surfacturation et/ou à la fausse facturation ;
  - sous-traité au-delà du plafond fixé par la réglementation.
- b) s'est livré à des actes de corruption, c'est-à-dire le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un Agent Public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles notamment dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché public.

- 3.2 Les infractions commises sont constatées par la Cellule Recours et Sanctions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'Autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :
- a) établissement d'une régie, suivie, s'il y a lieu, de la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire ;
  - b) confiscation des cautions versées, à titre d'indemnisation pour le préjudice subi par l'Autorité contractante ;
  - c) exclusion des marchés publics, soit définitivement, soit pour une durée déterminée, en fonction de la gravité de la faute commise par le fournisseur coupable y compris, en cas de collusion prouvée, toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise concernée, ou dont l'entreprise accusée possède la majorité du capital.
- 3.3 Le Titulaire déclare qu'il n'a pas proposé, et ne proposera pas directement ou indirectement des avantages quelconques (offres, promesses de dons, dons, etc.) constituant ou pouvant constituer une infraction de corruption au sens de la Convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

#### 4 Interprétation

- 4.1 Si le contexte l'exige, le singulier se réfère au pluriel et vice versa.
- 4.2 Incoterms :
- a) Sous réserve d'incohérences avec les termes du marché, la signification d'un terme commercial et les droits et obligations correspondants des parties au marché sont ceux prescrits par les Termes Commerciaux Internationaux- Incoterms.
  - b) Les termes EXW, CIP, DDP et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms spécifiée dans le CCAP et publiée par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris, France.
- 4.3 Intégralité des conventions :
- Le marché représente la totalité des dispositions contractuelles sur lesquelles se sont accordés l'Autorité contractante et le Titulaire relativement à son objet, et il remplace toutes communications, et accords (écrits comme oraux) conclus entre les parties relativement à son objet avant la date du marché.
- 4.4 Avenants :
- Les avenants au marché ne pourront entrer en vigueur que s'ils sont faits par écrit, datés, s'ils se réfèrent expressément au marché, sont signés par un représentant dûment autorisé de chacune des parties au marché et approuvés par l'autorité compétente.
- 4.5 Absence de renonciation :

- a) Sous réserve des dispositions de la Clause 4.5(b) du CCAG ci-dessous, aucune relâche, abstention, retard ou indulgence de l'une des parties pour faire appliquer l'un quelconque des termes et conditions du marché ou le fait que l'une des parties accorde un délai supplémentaire à l'autre, ne saurait préjuger des droits dévolus à cette partie par le marché, ni de les affecter ou de les restreindre ; de même, la renonciation de l'une des parties à demander réparation pour toute infraction au marché ne saurait valoir par renonciation à toute demande de réparation pour infraction ultérieure ou persistante du marché.
- b) Toute renonciation aux droits, pouvoirs ou recours d'une partie en vertu du marché devra être effectuée par écrit, être datée et signée par un représentant autorisé de la partie accordant cette renonciation, et préciser le droit faisant l'objet de cette renonciation et la portée de cette renonciation.
- 4.6 Divisibilité :
- Si une quelconque disposition ou condition du marché est interdite ou rendue invalide ou inapplicable, cette interdiction, invalidité ou inapplicabilité ne saurait affecter la validité ou le caractère exécutoire des autres clauses et conditions du marché.
- 5 Langue**
- 5.1 Le marché et toute la correspondance et la documentation relative au marché, échangés par le Titulaire et l'Autorité contractante, seront rédigés en langue française. Les documents complémentaires et les imprimés faisant partie du marché pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte dans la langue française des passages jugés pertinents par l'Autorité contractante. Dans ce cas, aux fins d'interprétation du marché, cette traduction fera foi.
- 5.2 Le Titulaire assumera tous les coûts de traduction dans la langue applicable et tous les risques relatifs à l'exactitude de cette traduction, pour ce qui concerne les documents qu'il fournit.
- 6 Groupement**
- 6.1 Si le Titulaire est un groupement, sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, tous les membres seront solidairement tenus envers l'Autorité contractante de respecter les clauses du marché, et ils devront désigner un ou plusieurs membres pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le groupement. La composition ou la constitution du groupement ne pourra être modifiée sans l'accord préalable écrit de l'Autorité contractante.
- 7 Critère d'origine**
- 7.1 Sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, les titulaires de marchés de fournitures ou de services dont le financement est prévu par les budgets de l'Etat, des établissements publics, des collectivités locales et des sociétés nationales ou sociétés à participation publique majoritaire, lorsqu'ils sont des entreprises d'un état membre de l'UEMOA, doivent être régulièrement inscrites au registre du commerce dans l'un desdits États.

- 8 Notification**
- 8.1 Toute notification envoyée à l'une des parties par l'autre partie en vertu du marché doit être adressée par écrit à l'adresse spécifiée dans le **CCAP**. L'expression "par écrit" signifie transmis par voie écrite avec accusé de réception.
- 8.2 Une notification prend effet à la date à laquelle elle est remise ou à sa date d'entrée en vigueur, la seconde de ces dates à échoir étant retenue.
- 9 Droit applicable**
- 9.1 Le marché est régi et interprété conformément au droit de la Côte d'Ivoire, à moins que le **CCAP** n'en dispose autrement.
- 10 Règlement des différends**
- 10.1 Intervention de l'Autorité contractante :
- a) Si un différend survient entre l'Autorité contractante et le fournisseur, sous la forme de réserves faites à un ordre de service ou sous toute autre forme, le fournisseur transmet à l'Autorité contractante, un mémoire exposant les motifs et indiquant éventuellement les montants de ses réclamations.
  - b) L'Autorité contractante et le fournisseur feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le marché.
  - c) L'Autorité contractante et le fournisseur peuvent recourir à la Cellule Recours et Sanctions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics conformément aux textes en vigueur en la matière.
- 10.2 Recours contentieux :
- a) Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction ivoirienne compétente à l'initiative de l'Autorité contractante ou du Titulaire, sous réserve des dispositions du **CCAP**.
  - b) Nonobstant toute référence au titre du recours contentieux, les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et l'Autorité contractante paiera au Titulaire toute somme qui lui sera due.
- 11 Objet du marché**
- 11.1 Les Fournitures et Services connexes afférents à ce marché sont ceux qui figurent à la Section V - Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais.
- 12 Livraison**
- 12.1 En vertu de la Clause 32.1 du CCAG, la livraison des Fournitures et la prestation des Services connexes seront effectuées conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans le Bordereau des quantités et les Calendriers de livraison. Le **CCAP** fixe les détails relatifs à l'expédition et indiquera les autres pièces et documents à fournir par le Titulaire.
- 13 Responsabilités du Titulaire**
- 13.1 Le Titulaire fournira toutes les fournitures et services connexes compris dans l'objet du marché en application de la Clause 11 du CCAG et du calendrier de livraison et d'achèvement, conformément à la Clause 12 du CCAG.

- 13.2 Le Titulaire devra conserver et faire en sorte que ses Sous-traitants conservent de manière systématique et précise les documents et pièces comptables relatifs aux Fournitures, et qu'apparaissent clairement et avec les détails tout changement survenant sur les délais et les coûts en relation avec lesdites Fournitures.
- 13.3 Le Fournisseur autorisera et s'assurera que ses sous-traitants autoriseront l'AFD et/ou les personnes qu'elle désignera à inspecter ses bureaux et à examiner les documents et pièces comptables relatives à la soumission de l'Offre et à l'exécution du Marché et à les faire vérifier par des auditeurs nommés par l'AFD.
- 14 Montant du marché**
- 14.1 Le prix demandé par le Titulaire pour les fournitures livrées et pour les services connexes rendus au titre du marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Titulaire dans son offre, exception faite des modifications de prix autorisées dans le **CCAP**.
- 15 Modalités de règlement**
- 15.1 Le prix du marché sera réglé conformément aux dispositions du **CCAP**.
- 15.2 Le Titulaire présentera sa demande de règlement par écrit à l'Autorité contractante, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et les services connexes rendus, et des documents et pièces présentés conformément à la Clause 12 du CCAG, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le marché.
- 15.3 Les règlements dus au Titulaire seront effectués par l'Autorité contractante, et au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant le dernier jour de la livraison des fournitures faisant l'objet du paiement en cause ou le jour fixé par les stipulations particulières du marché.
- 15.4 Dans l'éventualité où l'Autorité contractante n'effectuerait pas un paiement dû à sa date d'exigibilité ou dans le délai indiqué au **CCAP**, l'Autorité contractante sera tenue de payer au Titulaire des intérêts moratoires sur le montant du paiement en retard, au(x) taux spécifié(s) dans le **CCAP** pour toute la période de retard jusqu'au paiement intégral du prix, que ce soit avant ou à la suite d'un jugement ou une sentence arbitrale.
- 16 Impôts, taxes et droits**
- 16.1 Sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, le Titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits de timbre et d'enregistrement, patente et taxes dus au titre du marché.
- 16.2 Une redevance de régulation est due par le Titulaire à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics au taux prévu dans les **CCAP**.
- 16.3 Si le Titulaire peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou privilèges en matière fiscale, l'Autorité contractante fera tout son possible pour permettre au Titulaire d'en bénéficier.

- 17 Cautionnement définitif**
- 17.1 Dans les quatorze (14) jours suivant réception de la notification d'attribution du marché, le Titulaire fournira un Cautionnement définitif du marché, pour le montant spécifié dans le **CCAP**.
- 17.2 Le Cautionnement définitif sera payable à l'Autorité contractante en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Titulaire à s'acquitter de toutes ses obligations au titre du marché.
- 17.3 Le Cautionnement définitif sera présenté sous l'une des formes stipulées par l'Autorité contractante dans le **CCAP** ou sous toute autre forme jugée acceptable par l'Autorité contractante.
- 17.4 L'Autorité contractante libérera et retournera au Titulaire le cautionnement définitif au plus tard trente (30) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Titulaire au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie, sauf disposition contraire du **CCAP**.
- 18 Droits d'auteur**
- 18.1 Les droits d'auteur de tous les plans, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l'Autorité contractante par le Titulaire demeureront la propriété du Titulaire ou, s'ils sont fournis directement à l'Autorité contractante ou par l'intermédiaire du Titulaire par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d'auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie.
- 19 Renseignements confidentiels**
- 19.1 L'Autorité contractante et le Titulaire respecteront le caractère confidentiel de tout document, donnée ou autre renseignement fourni directement ou indirectement par l'autre partie au titre du marché, et ne les divulgueront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis avant, pendant ou après l'exécution ou la résiliation du marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le Titulaire pourra donner à son sous-traitant tout document, donnée et autre information qu'il recevra de l'Autorité contractante dans la mesure nécessaire pour permettre au sous-traitant de réaliser ses prestations conformément au marché, auquel cas le Titulaire demandera audit sous-traitant de prendre un engagement de confidentialité analogue à l'engagement imposé au Titulaire en vertu de la Clause 19 du CCAG.
- 19.2 L'Autorité contractante n'utilisera aucun document, donnée et autre information reçu du Titulaire, à des fins autres que celles du marché. De la même manière, le Titulaire n'utilisera aucun document, donnée et autre information reçu de l'Autorité contractante à des fins autres que la réalisation du marché.
- 19.3 Toutefois, l'obligation imposée à une partie en vertu des Clauses 19.1 et 19.2 ci-dessus ne s'appliquera pas aux informations suivantes :
- a) celles que l'Autorité contractante ou le Titulaire doivent partager avec des institutions participant au financement du marché ;
  - b) celles qui, à présent ou ultérieurement, appartiennent ou appartiendront au domaine public, sans que la partie en cause n'ait commis de faute ;

- c) celles dont il peut être prouvé qu'elles étaient en possession de la partie en cause lorsqu'elles ont été communiquées et qu'elles n'avaient pas été obtenues préalablement, de manière directe ou indirecte, de l'autre partie ; ou
  - d) celles qui sont mises de manière légitime à la disposition de la partie en cause par une tierce partie non tenue au devoir de confidentialité.
- 19.4 Les dispositions ci-dessus de la Clause 19 du CCAG ne modifient en aucune façon un engagement de confidentialité donné par l'une ou l'autre partie avant la date du marché s'agissant de tout ou partie de la fourniture.
- 19.5 Les dispositions de la Clause 19 du CCAG resteront en vigueur après l'achèvement ou la résiliation du marché, quel qu'en soit le motif.
- 20 Sous-traitance**
- 20.1 Le Titulaire notifiera par écrit à l'Autorité contractante tous les marchés de sous-traitance attribués dans le cadre du marché s'il ne l'a déjà fait dans son offre. Cette notification, fournie dans l'offre ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Titulaire, et ne le libérera d'aucune des obligations qui lui incombent du fait du marché.
- 20.2 Les marchés de sous-traitance se conformeront aux dispositions des Clauses 3 et 7 du CCAG.
- 21 Spécifications et normes**
- 21.1 Spécifications techniques et Plans :
- a) Les Fournitures livrées au titre du marché et les Services connexes doivent satisfaire aux Cahier des Clauses Techniques spécifiées à la Section V - Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, Cahier des Clauses Techniques, Plans, Inspections et Essais, des Document d'Appel d'Offres. Si aucune norme n'y est indiquée, la norme sera supposée équivalente ou supérieure aux normes officielles dont l'application est appropriée dans le pays d'origine des fournitures.
  - b) Le Titulaire pourra décliner sa responsabilité pour toute étude de conception, donnée, plan, spécification ou autre document, ou toute modification de ces éléments, qui aura été fourni ou conçu par l'Autorité contractante ou en son nom, en donnant à l'Autorité contractante une notification indiquant qu'il décline sa responsabilité.
  - c) Lorsque le marché se référera aux codes et normes selon lesquels il sera exécuté, l'édition ou la version révisée desdits codes et normes sera celle spécifiée dans les Cahier des Clauses Techniques. Durant l'exécution du marché, les changements apportés auxdits codes et normes ne seront appliqués qu'après l'approbation de l'Autorité contractante et seront traités conformément à la Clause 32 du CCAG.
- 22 Emballage et documents**
- 22.1 Le Titulaire emballera les fournitures de la manière requise pour qu'elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur Lieu de destination convenu, conformément aux dispositions du marché. Pendant le transport, l'emballage sera suffisant pour résister en toutes

- circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l'entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que le Lieu de destination convenu des fournitures est éloigné et de l'absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.
- 22.2 L'emballage, le marquage, l'étiquetage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront strictement conformes aux dispositions précisées dans le marché ainsi qu'aux instructions ultérieures, le cas échéant, en application du **CCAP**, et à toutes autres instructions données par l'Autorité contractante.
- 23 Assurance**
- 23.1 Sauf indication contraire du **CCAP**, les fournitures livrées en exécution du présent marché seront entièrement assurées en FCFA ou en une monnaie librement convertible contre toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, de leur transport, leur entreposage et leur livraison conformément aux Incoterms en vigueur ou de la manière spécifiée dans le **CCAP**.
- 24 Transport**
- 24.1 Sauf indication contraire du **CCAP**, la responsabilité du transport des fournitures est assumée par la partie spécifiée dans les Incoterms en vigueur.
- 25 Inspections et essais**
- 25.1 Le Titulaire effectue à ses frais et à titre gratuit pour l'Autorité contractante tous les essais et/ou les inspections afférents aux fournitures et aux services connexes stipulés aux **CCAP**.
- 25.2 Les inspections et les essais pourront être réalisés dans les locaux du Titulaire ou de son sous-traitant, au point de livraison et/ou au Lieu de destination convenu des fournitures ou en un lieu quelconque visé dans le **CCAP**. Sous réserve de la Clause 25.3 du CCAG, si les essais et/ou les inspections ont lieu dans les locaux du Titulaire ou de son sous-traitant, toutes les facilités et l'assistance raisonnables, y compris l'accès aux plans et aux informations relatives à la fabrication, seront fournies aux inspecteurs, sans frais pour l'Autorité contractante.
- 25.3 L'Autorité contractante ou son représentant autorisé aura le droit d'assister aux essais et/ou aux inspections visées dans la Clause 25.2 du CCAG, étant entendu que l'Autorité contractante supportera la totalité des frais et dépenses engagés à cet effet, y compris, mais pas exclusivement, tous les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement.
- 25.4 Aussitôt que le Titulaire sera prêt à effectuer lesdits essais et inspections, il en avisera l'Autorité contractante avec un préavis raisonnable, en indiquant le lieu et la date desdits essais et inspections. Le Titulaire se procurera auprès de toute tierce partie ou du fabricant concerné, toute autorisation ou consentement nécessaire pour permettre à l'Autorité contractante ou à son représentant autorisé d'assister aux essais et/ou à l'inspection.
- 25.5 L'Autorité contractante pourra demander au Titulaire d'effectuer des essais et/ou des inspections non stipulés dans le marché mais jugées nécessaires pour vérifier que les

caractéristiques et le fonctionnement des fournitures sont conformes au Cahier des Clauses Techniques, aux codes et aux normes prévus dans le marché, étant entendu que le coût raisonnable pour le Titulaire desdits essais et/ou inspections supplémentaires sera ajouté au prix du marché. De plus, si lesdits essais et/ou inspections font obstacle à la poursuite de la fabrication et/ou empêchent le Titulaire de s'acquitter de ses autres obligations afférentes au marché, il en sera dûment tenu compte dans les dates de livraison et les délais d'exécution et en ce qui concerne le respect des autres obligations ainsi affectées.

- 25.6 Le Titulaire donnera à l'Autorité contractante un rapport présentant les résultats des essais et/ou inspections ainsi effectuées.
- 25.7 L'Autorité contractante pourra refuser tout ou partie des fournitures défectueuses ou qui ne sont pas conformes aux spécifications. Le Titulaire apportera les rectifications nécessaires aux fournitures refusées ou les remplacera ou il y apportera les modifications nécessaires pour qu'elles soient conformes aux spécifications, cela sans frais pour l'Autorité contractante, et il renouvellera les essais et/ou l'inspection, sans frais pour l'Autorité contractante, après en avoir donné notification conformément à la Clause 25.4 du CCAG.
- 25.8 Le Titulaire reconnaît que ni la réalisation d'un essai et/ou d'une inspection de tout ou partie des fournitures, ni la présence de l'Autorité contractante ou de son représentant autorisé lors d'un essai et/ou d'une inspection effectuée sur les fournitures, ni la remise d'un rapport en application de la Clause 25.6 du CCAG, ne dispensent le Titulaire de ses obligations de garantie ou des autres obligations stipulées dans le marché.

## 26 Pénalités

- 26.1 Sous réserve des dispositions de la Clause 31 du CCAG, si le Titulaire ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des fournitures ou ne rend pas les services prévus dans les délais spécifiés dans le marché, l'Autorité contractante, sans préjudice des autres recours qu'elle détient au titre du marché, pourra déduire du prix du marché, à titre de pénalités, une somme équivalant au pourcentage stipulé dans le **CCAP** du prix des fournitures livrées en retard ou des services connexes non réalisés, pour chaque semaine ou fraction de semaine de retard, jusqu'à la livraison ou la prestation effective, à concurrence d'un montant maximum correspondant au pourcentage du montant du marché indiqué dans le **CCAP**. Lorsque ce maximum sera atteint, l'Autorité contractante pourra résilier le marché en application de la Clause 34 du CCAG.

## 27 Garantie

- 27.1 Le Titulaire garantit que les Fournitures sont neuves et n'ont pas été utilisées, qu'elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du marché.
- 27.2 Sous réserve de la Clause 21.1(b) du CCAG, le Titulaire garantit en outre que les fournitures seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Titulaire ou liés

à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières à la Côte d'Ivoire.

- 27.3 Sauf disposition contraire du **CCAP**, la garantie demeurera valide douze (12) mois après la livraison de tout ou partie des fournitures, le cas échéant, à leur Lieu de destination convenu, tel que précisé dans le marché.
- 27.4 L'Autorité contractante notifiera toute réclamation au Titulaire, dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. L'Autorité contractante permettra au Titulaire d'inspecter lesdits défauts.
- 27.5 A la réception d'une telle réclamation, le Titulaire réparera ou remplacera rapidement, dans le délai prévu à cet effet au **CCAP**, les fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour l'Autorité contractante.
- 27.6 Si le Titulaire, après en avoir reçu notification, ne remédie pas au défaut dans le délai prescrit par le **CCAP**, l'Autorité contractante peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Titulaire, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l'Autorité contractante dispose envers le Titulaire en application du marché.

## 28 Brevets

- 28.1 A condition que l'Autorité contractante se conforme à la Clause 28.2 du CCAG, le Titulaire indemniserà et garantira l'Autorité contractante, ses employés et ses administrateurs, contre toute poursuite judiciaire, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentée ou incomber à l'Autorité contractante par suite d'une infraction réelle ou présumée sur tout brevet, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du marché, en raison de :
- a) l'installation des fournitures par le Titulaire ou l'utilisation des fournitures en Côte d'Ivoire; et
  - b) la vente dans tout pays des biens produits au moyen des fournitures.

Cette obligation d'indemnisation ne couvrira aucune utilisation des fournitures ou d'une partie des fournitures à des fins autres que celles indiquées dans le marché ou pouvant en être raisonnablement déduites, conformément au marché.

- 28.2 Dans le cas où une procédure serait intentée ou une réclamation dirigée contre l'Autorité contractante dans le contexte de la Clause 28.1 du CCAG, l'Autorité contractante en avisera le Titulaire sans délai, en lui adressant une notification à cet effet, et le Titulaire pourra, à ses propres frais et au nom de l'Autorité contractante, mener ladite procédure ou le règlement de cette réclamation, et engager toutes négociations en vue de régler ladite procédure ou réclamation.
- 28.3 Si le Titulaire ne notifie pas à l'Autorité contractante, dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification, qu'il

entend mener ladite procédure ou réclamation, l'Autorité contractante sera libre de le faire en son propre nom.

- 28.4 L'Autorité contractante devra, si le Titulaire le lui demande, fournir au Titulaire toute l'assistance disponible pour assurer la conduite de la procédure ou le règlement de la réclamation, auquel cas le Titulaire remboursera à l'Autorité contractante tous les frais raisonnables qu'il aura encourus à cet effet.
- 28.5 L'Autorité contractante indemnifiera et garantira le Titulaire, ses employés, ses administrateurs et ses sous-traitants, contre toute poursuite judiciaire, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, qu'une telle poursuite soit intentée à l'encontre du Titulaire, ou que de tels frais incombent au Titulaire, par suite d'une infraction réelle ou présumée de tout brevet, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du marché, au sujet de plans, de données, de dessins, de spécifications ou d'autres documents ou matériaux fournis ou conçus par ou au nom de l'Autorité contractante.

## **29 Limite de responsabilité**

- 29.1 Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle :
- a) Aucune des deux parties n'est responsable envers l'autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d'usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s'applique à aucune des obligations du Titulaire de payer des pénalités contractuelles à l'Autorité contractante ;
  - b) L'obligation globale que le Titulaire peut assumer envers l'Autorité contractante au titre du marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le montant du marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s'appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l'obligation du Titulaire d'indemniser l'Autorité contractante en cas d'infraction sur un brevet.

## **30 Modifications des lois et règlement**

- 30.1 A moins que le marché n'en dispose autrement, si après la date correspondant à vingt-huit (28) jours avant la date de soumission des offres, une loi, un décret, un arrêté ou règlement local ayant force de loi est adopté, promulgué, abrogé ou modifié en Côte d'Ivoire (y compris tout changement dans l'interprétation ou l'application dudit texte par les autorités compétentes) d'une manière qui influe sur la date de livraison et/ou le prix du marché, ladite date de livraison et/ou ledit prix du marché sera révisé à la hausse ou à la baisse selon le cas, dans la mesure où le Titulaire en aura été affecté dans l'exécution d'une quelconque de ses obligations au titre du marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le supplément ou la réduction de coût ne sera pas versé ou crédité séparément si ledit supplément ou ladite réduction a déjà été prise en compte dans les dispositions relatives à l'ajustement des prix en tant que de besoin, conformément à la Clause 14 du CCAG.

**31 Le Représentant de l'Entrepreneur**

- 31.1 Le Titulaire ne sera pas exposé à la saisie de son Cautionnement définitif, à des pénalités ou à la résiliation du marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de Force majeure.
- 31.2 Aux fins de la présente clause, l'expression "Force majeure" désigne un événement échappant au contrôle du Titulaire, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Autorité contractante au titre de la souveraineté de l'Etat, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.
- 31.3 En cas de Force majeure, le Titulaire notifiera sans délai par écrit à l'Autorité contractante l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Autorité contractante, le Titulaire continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

**32 Ordres de modification et avenants au marché**

- 32.1 L'Autorité contractante peut demander à tout moment au Titulaire, par notification, conformément aux dispositions de la Clause 8 du CCAG, d'apporter des modifications dans le cadre général du marché, dans un ou plusieurs des domaines suivants :
- a) les plans, conceptions ou spécifications, lorsque les fournitures à livrer au titre du marché doivent être fabriquées spécialement pour l'Autorité contractante ;
  - b) la méthode d'expédition ou d'emballage ;
  - c) le lieu de livraison ; et
  - d) les services connexes qui doivent être fournis par le Titulaire.
- 32.2 Si l'une des modifications ci-dessus entraîne une augmentation ou une réduction du coût ou du temps nécessaire au Titulaire pour exécuter toute partie du marché, le prix du marché et/ou le calendrier de livraison/de réalisation sera modifié de façon équitable et le marché sera modifié en conséquence. Toute demande d'ajustement formulée par le Titulaire au titre de la présente clause doit être déposée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception, par le Titulaire, de l'ordre de modification émis par l'Autorité contractante.
- 32.3 Le prix que demandera le Titulaire, en échange de la prestation de tout service connexe qui pourra être nécessaire mais qui ne figurait pas dans le marché, sera convenu d'avance par les parties et n'excédera pas les tarifs demandés par le Titulaire à d'autres clients au titre de services analogues.
- 32.4 Sous réserve des dispositions ci-dessus, aucune variation ou modification des termes du marché ne sera faite autrement que par un avenant écrit, signé par les parties et approuvé par l'autorité compétente.

- 33 Prorogation des délais**
- 33.1 Si à tout moment pendant l'exécution du marché, le Titulaire ou ses sous-traitants se heurtent à une situation qui les empêche de livrer les fournitures ou de fournir les services connexes dans les délais prévus à la Clause 12 du CCAG, le Titulaire avisera immédiatement l'Autorité contractante du retard par écrit, de sa durée probable et du motif. Aussitôt que possible après réception de la notification effectuée par le Titulaire, l'Autorité contractante évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, proroger les délais impartis au Titulaire pour exécuter le marché, auquel cas la prorogation sera confirmée par les parties, par voie d'avenant au marché.
- 33.2 A l'exception du cas de Force majeure visé dans la Clause 31 du CCAG, un retard de la part du Titulaire dans l'exécution de ses obligations l'exposera à l'application des pénalités prévues dans la Clause 26 du CCAG, sauf si une prorogation des délais a été accordée en vertu de la Clause 33.1 du CCAG.
- 34 Résiliation**
- 34.1 Résiliation pour manquement du Titulaire :
- a) L'Autorité contractante peut, sans préjudice des autres recours dont elle dispose en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Titulaire la résiliation pour manquement à ses obligations, de la totalité ou d'une partie du marché :
    - (i) si le Titulaire manque à livrer tout ou partie des fournitures dans les délais spécifiés dans le marché ou dans les délais prolongés par l'Autorité contractante conformément aux dispositions de la Clause 33 du CCAG ; ou
    - (ii) si le Titulaire manque à exécuter toute autre obligation au titre du marché.
    - (iii) Si le Titulaire, à l'avis de l'Autorité contractante, s'est livré à des actes de corruption ou à des manœuvres frauduleuses tels que définis dans les Clauses 3 du CCAG.
  - b) L'Autorité contractante ne peut demander la résiliation pour manquement du Titulaire à ses obligations en application des dispositions de la Clause 34.1(a) du CCAG qu'après mise en demeure préalable restée sans effet dans le délai fixé par la réglementation en vigueur.
  - c) Au cas où l'Autorité contractante résilie tout ou partie du marché, en application des dispositions de la Clause 34.1 (a) du CCAG, l'Autorité contractante procédera au remplacement du Titulaire défaillant selon la réglementation en vigueur pour acquérir, des fournitures ou des services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Titulaire sera responsable envers l'Autorité contractante de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Titulaire continuera à exécuter le marché dans la mesure où il n'est pas résilié.
- 34.2 Résiliation de plein droit sans indemnité :
- Le marché est résilié de plein droit sans indemnité :

- a) en cas de décès du Titulaire personne physique, si l'Autorité contractante n'accepte pas, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des travaux ;
- b) en cas de faillite, si l'Autorité contractante n'accepte pas, dans l'éventualité où le syndic aurait été autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de l'entreprise, les offres qui peuvent être faites par ledit syndic pour la continuation ;
- c) en cas de liquidation des biens ou de règlement judiciaire, si le Titulaire n'est pas autorisé à continuer l'exploitation de son entreprise.

Dans les cas mentionnés aux paragraphes b) et c) ci-dessus, les mesures conservatoires ou de sécurité dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office et mises à la charge du titulaire du marché.

#### 34.3 Résiliation pour convenance :

- a) L'Autorité contractante peut à tout moment demander la résiliation de tout ou partie du marché par notification écrite adressée à la Structure chargée des marchés publics lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte tenu des nécessités du service public. L'arrêté de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.
- b) L'Autorité contractante prendra livraison, aux prix et aux conditions du marché, des fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Titulaire de l'arrêté de résiliation pour raison de convenance. S'agissant des autres fournitures restantes, l'Autorité contractante peut décider :
  - (i) de faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du marché; et/ou
  - (ii) d'annuler le reste et de payer au Titulaire un montant convenu au titre des fournitures et des services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Titulaire s'est déjà procurés.

### 35 Cession

- 35.1 A moins d'en avoir reçu par écrit le consentement préalable de l'autre partie, ni l'Autorité contractante ni le Titulaire ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre du marché.

**ANNEXE 1 :****Règles de l'AFD – Pratiques frauduleuses et de corruption – Responsabilité environnementale et sociale****1. Pratiques frauduleuses et de corruption**

Le Client, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution des marchés.

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'il n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment du Client et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et (ii) que la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

Les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants autorisent l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

L'AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- a) Rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- b) Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Client, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous-traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Client ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'AFD lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD définit comme suit les expressions suivantes :

- a) La Corruption d'Agent Public est :
  - (i) Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
  - (ii) Le fait pour un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- b) La notion d'Agent Public inclut :
  - Toute personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'État du Client), indépendamment du fait que cette personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou provisoire de son mandat, qu'il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu'elle occupe ;
  - Toute autre personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d'État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;
  - Toute autre personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Client.
- c) La Corruption de Personne Privée désigne :

- Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute personne autre qu'un agent public, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
  - Le fait pour toute personne autre qu'un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- d) La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- e) Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :
- Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à :  
(i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres personnes ;  
(ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
  - Toute exploitation abusive par une personne ou un groupe de personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;
  - Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une personne ou l'un de ses produits.

## **2. Responsabilité Environnementale et Sociale**

Afin de promouvoir un développement durable, l'AFD souhaite s'assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues. A cet effet, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent s'engager, sur la base de la Déclaration d'Intégrité, à :

- a) Respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le marché, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;
- b) Mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fourni par le Client.

## Section VII – Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) précise le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

<b>CCAG 1.1 (g)</b>	L'Autorité contractante est : <b>L'Unité de Coordination du Projet Education Formation (UCP-EF)</b> , représentant le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA)																					
<b>CCAG 1.1 (m)</b>	<p>Les sites de livraison sont ceux inscrits dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="284 730 1406 1285"> <thead> <tr> <th data-bbox="284 730 395 763">Lots</th> <th data-bbox="395 730 1118 763">Libellés</th> <th data-bbox="1118 730 1406 763">sites de livraison</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="284 763 395 864">Lot 1</td> <td data-bbox="395 763 1118 864">Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique</td> <td data-bbox="1118 763 1406 864">les établissements de Jacquerville et Vridi</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 864 395 965">Lot 2</td> <td data-bbox="395 864 1118 965">Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique</td> <td data-bbox="1118 864 1406 965">les établissements de Jacquerville et Vridi</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 965 395 1066">Lot 3</td> <td data-bbox="395 965 1118 1066">Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique</td> <td data-bbox="1118 965 1406 1066">les établissements de Jacquerville et Vridi</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1066 395 1122">Lot 4</td> <td data-bbox="395 1066 1118 1122">Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport</td> <td data-bbox="1118 1066 1406 1122">L'établissement de Jacquerville</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1122 395 1189">Lot 5</td> <td data-bbox="395 1122 1118 1189">Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique</td> <td data-bbox="1118 1122 1406 1189">L'établissement de Jacquerville</td> </tr> <tr> <td data-bbox="284 1189 395 1285">Lot 6</td> <td data-bbox="395 1189 1118 1285">Acquisition de containers pour les filières transport et logistique</td> <td data-bbox="1118 1189 1406 1285">les établissements de Jacquerville et Vridi</td> </tr> </tbody> </table>	Lots	Libellés	sites de livraison	Lot 1	Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi	Lot 2	Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi	Lot 3	Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi	Lot 4	Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport	L'établissement de Jacquerville	Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	L'établissement de Jacquerville	Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi
Lots	Libellés	sites de livraison																				
Lot 1	Acquisition de petits matériels et fournitures techniques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi																				
Lot 2	Acquisition de simulateurs pédagogiques pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi																				
Lot 3	Acquisition de chariots élévateurs pour la filière logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi																				
Lot 4	Acquisition de véhicule de transport en communs pour la filière transport	L'établissement de Jacquerville																				
Lot 5	Acquisition de véhicule lourd de transport de marchandises pour les filières transport et logistique	L'établissement de Jacquerville																				
Lot 6	Acquisition de containers pour les filières transport et logistique	les établissements de Jacquerville et Vridi																				
<b>CCAG 4.2 (b)</b>	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms (version 2010)																					
<b>CCAG 6.1</b>	Tous les membres seront solidairement tenus envers l'Autorité contractante de respecter les clauses du marché, et ils devront désigner un ou plusieurs membres pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le groupement. La composition ou la constitution du groupement ne pourra être modifiée sans l'accord préalable écrit de l'Autorité contractante.																					
<b>CCAG 7.1</b>	Les biens et services provenant de pays sous embargo de la France, l'Union Européenne ou les Nations-Unies ne sont pas éligibles.																					
<b>CCAG 8.1</b>	<p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse de l'Autorité contractante sera :</p> <p><b>À l'attention de</b> : Monsieur le Coordonnateur</p> <p><b>Adresse</b> : Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation - Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR"</p> <p><b>Boite postale</b> : 01 BP 2141 Abidjan 01 -Côte d'Ivoire</p> <p><b>Numéro de téléphone</b> : (+ 225) 27 22 51 51 51 30/31</p> <p><b>Adresse électronique</b> <a href="mailto:badamci@yahoo.fr">badamci@yahoo.fr</a></p>																					

	avec copie à <a href="mailto:nickyamanai37@gmail.com">nickyamanai37@gmail.com</a> et <a href="mailto:nellymobio10@gmail.com">nellymobio10@gmail.com</a>
<b>CCAG 10.2</b>	Tous différends découlant du présent Marché seront tranchés définitivement selon le règlement de conciliation et d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA d'Abidjan, Côte d'Ivoire.
<b>CCAG 12.1</b>	<p>Le délai de livraison du marché sera indiqué dans l'Ordre de Service de Démarrer les livraisons.</p> <p><b><u>POUR LES FOURNITURES IMPORTÉES DE L'ÉTRANGER :</u></b></p> <p>Lors de l'expédition, le Titulaire notifiera à l'Autorité contractante et à la compagnie d'assurances, par câble, télex, ou par voie électronique mutuellement convenue au préalable, les dispositions détaillées relatives à l'expédition, à savoir : le numéro du marché, la description des fournitures, la quantité, le mode de transport, le numéro et la date du connaissement, le lieu de chargement, la date d'expédition, le lieu de débarquement, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Titulaire expédiera les documents ci-après à l'Autorité contractante, avec copie à la compagnie d'assurances : un (01) Original et deux (02) copies des factures du Titulaire, décrivant les fournitures, leurs quantités, leurs prix unitaires et le montant total ;</li> <li>- Un (01) Original et deux (02) copies du connaissement négociable, net à bord, marqué "frais payé" et (02) copies du connaissement non négociable ;</li> <li>- Copies des listes de colisage identifiant les contenus de chaque colis ;</li> <li>- Certificat d'assurance ;</li> <li>- Certificat de garantie du Fabricant ou du Fournisseur ;</li> <li>- Certificat d'inspection émis par le service d'inspection désigné et rapport d'inspection en usine du Fournisseur ; et</li> <li>- Certificat d'origine.</li> </ul> <p>Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Autorité contractante une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures à destination et, s'ils ne sont pas reçus, le Titulaire sera responsable de toute dépense en résultant.</p> <p><b><u>Ces documents ne sont exigibles que pour les fournitures en provenance de l'étranger et uniquement lorsque le titulaire est une entreprise étrangère.</u></b></p> <p><b><u>Cette clause n'est donc pas applicable si le titulaire est une entreprise nationale, pour les fournitures acquis localement ».</u></b></p>
<b>CCAG 14.1</b>	<p>Le prix des Fournitures et services connexes exécutés <b>sera ferme</b>.</p> <p>Le montant du marché est de [insérer le montant du marché en lettre (insérer le montant du marché en chiffre)] <b>francs CFA</b>.</p>
<b>CCAG 15.1</b>	<p>La méthode et les conditions de règlement du titulaire au titre de ce marché sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>RÈGLEMENT DES FOURNITURES EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER :</u></b></li> </ul> <p>Le règlement sera effectué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) <b>Règlement de l'Avance</b> : dix (10) pour cent du prix du marché sera réglé dans les trente (30) jours ouvrables, suivant la signature du marché, contre une demande de paiement, et une garantie bancaire de bonne exécution, (i) d'un montant équivalent (ii) valable jusqu'à la réception des fournitures dans leur intégralité, et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format acceptable par l'Autorité contractante.</li> <li>(ii) <b>A l'embarquement</b> : vingt (20) pour cent du prix du marché des fournitures embarqués sera réglé par virement bancaire au crédit du Titulaire, contre la fourniture des documents spécifiés à la Clause 12 du CCAP ;</li> </ul>

	<p>(iii) <b>A la réception</b> : le solde de soixante-dix (70) pour cent du prix du marché des fournitures livrés sera réglé dans les trente (30) jours ouvrables suivant leur réception, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.</p> <p><b><u>N.B : La garantie bancaire de bonne exécution devra rester valable jusqu'à la réception des fournitures.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>RÈGLEMENT DES FOURNITURES ET SERVICES EN PROVENANCE DE CÔTE D'IVOIRE :</u></b></li> </ul> <p>Le règlement sera effectué comme suit :</p> <p>(i) <b>Règlement de l'Avance</b> : un maximum de trente (30) pour cent du prix du marché sera réglé dans les trente (30) jours ouvrables suivant la signature du marché, contre une demande de paiement et une garantie bancaire pour un montant équivalent, (ii) valable jusqu'à la réception des fournitures dans leur entièreté, et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format acceptable par l'Autorité contractante.</p> <p>(ii) <b>A la réception</b> : le solde de soixante dix (70) pourcent du montant du marché sera réglé au Titulaire dans les trente (30) jours ouvrables suivant leur réception, contre une demande de règlement accompagnée des documents ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un (01) Original et deux (02) copies de la facture du Titulaire (<i>facture normalisée</i>), décrivant les fournitures, leurs quantités, leur prix unitaire et le montant total ;</li> <li>- Pv de réception émis par l'autorité contractante ;</li> <li>- Bon de livraison ;</li> <li>- Certificat de garantie du Fabricant ou du Fournisseur (<i>le cas échéant</i>) ;</li> <li>- Certificat d'inspection émis par le service d'inspection désigné et rapport d'inspection en usine du Fournisseur (<i>le cas échéant</i>) ;</li> <li>- Certificat d'origine (<i>le cas échéant</i>) ;</li> </ul> <p><b><u>N.B :</u></b>  <b><i>Au moment du paiement, le fournisseur devra produire une mainlevée accompagnée d'une attestation de régularité fiscale en cours de validité pour attester qu'il est à jour de ses impôts.</i></b></p> <p>Les paiements au Titulaire seront effectués aux comptes bancaires suivants [<i>Indiquer le ou les compte(s) bancaire(s)</i>] :</p> <p>.....  .....  .....</p>
<b>CCAG 15.4</b>	Les intérêts moratoires sont calculés sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur, majoré d'un point. Les intérêts moratoires courent suivant l'expiration des délais de paiement jusqu'à l'émission, par le comptable assignataire, du titre établissant le règlement. Le calcul des intérêts moratoires est fait sur la base des jours calendaires d'années de 365 jours.
<b>CCAG 16.1 et 16.2</b>	Les marchés issus du présent Appel d'Offres seront soumis à la redevance de régulation (0.5% du montant hors taxe du marché) ainsi qu'aux frais de timbres et d'enregistrement, à la charge du titulaire du marché.
<b>CCAG 17.1</b>	Le montant du cautionnement définitif sera de cinq (5) pour cent du montant du marché.
<b>CCAG 17.3</b>	<p>Le cautionnement définitif sera une garantie bancaire délivrée par une banque commerciale agréée par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances.</p> <p>Le document devra clairement indiquer le numéro et l'objet du présent contrat.</p> <p><u>Le cautionnement définitif sera libellé en francs CFA</u></p> <p><b><u>N.B :</u></b></p>

	<p>Les garanties délivrées par des banques situées hors de la Côte d'Ivoire, devront être visées par le correspondant en Côte d'Ivoire auprès de qui la garantie peut-être appelée le cas échéant.</p> <p>Si ce visa prend la forme d'une lettre de confirmation, celle-ci devra être émise par le correspondant installé en Côte d'Ivoire en indiquant les références de la ligne de crédit pour lequel le visa est accordé.</p>
<b>CCAG 22.2</b>	<p>L'emballage, le marquage, l'étiquetage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront la propriété du bénéficiaire.</p> <p>L'emballage, le marquage et l'étiquetage se feront suivant les modalités ci-après :</p> <p>Modalités d'emballage : les fournitures doivent être dans des emballages carton résistant pour faciliter plusieurs manipulations, éviter les colis trop lourds (supérieurs à 12 kg) pour faciliter la manipulation et le rangement.</p> <p>Indications et marquage des palettes/colis : le marquage de chaque colis/palette doit mentionner la référence du marché, l'autorité contractante, le fournisseur, le destinataire, le numéro de colis, le poids.</p> <p>Modalités de colisage : le contenu de chaque colis doit être répertorié sur une liste de colis numérotés avec les références fournisseur, destinataire, numéro de colis, poids.</p> <p>La liste de colisage est à remettre lors de la livraison à l'Unité de Coordination de Projet sous format électronique.</p>
<b>CCAG 23.1</b>	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pour cent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
<b>CCAG 25.1</b>	<p>Les inspections et essais sont :</p> <p><b>1-Inspections et Essais officiels</b></p> <p>Les Fournitures subiront le contrôle classique d'examen visuel et en état de fonctionnement (installation, mise en route, formation des utilisateurs...) conformément à la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire.</p> <p><b>2-Inspections et Essais de l'Acheteur</b></p> <p>L'Acheteur se réserve le droit d'effectuer des essais de conformités par un technicien qualifié avec un matériel de diagnostic approprié en vue de s'assurer de la qualité du matériel livré.</p> <p>Les tests de conformité et essais seront exécutés à la livraison du matériel et sont à la charge du fournisseur.</p>
<b>CCAG 25.2</b>	Les inspections et les essais seront <b>réalisés au lieu de destination final des fournitures.</b>
<b>CCAG 26.1</b>	La pénalité de retard s'élèvera à : 0.001 % du montant des fournitures non livrées par jour calendaire de retard.
<b>CCAG 26.1</b>	Le montant maximum des pénalités de retard sera de <b>dix (10) pour cent</b> du montant du marché et de ses éventuels avenants.
<b>CCAG 27.3</b>	La garantie demeurera valide 12 mois après la date de livraison des fournitures, le cas échéant, à leur lieu de destination convenu, tel que précisé dans le marché.
<b>CCAG 27.5 et 27.6</b>	<p>Le délai de réparation ou de remplacement sera de : <b>quinze (15) jours.</b></p> <p>Tout matériel pris individuellement, sera retourné au fournisseur en vue de son remplacement au moins à l'identique et sans incidence financière pour le client, si celui-ci tombe en panne deux (02) fois de suite (bug, machine se plante, ou toute autre panne rendant la machine non fonctionnelle pendant plus d'une journée).</p>

## **Section VIII – Formulaires du Marché**

### **Liste des formulaires**

<b>Modèle d'Acte d'engagement .....</b>	<b>273</b>
<b>Modèle de Cautionnement définitif (garantie bancaire) .....</b>	<b>275</b>
<b>Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire).....</b>	<b>276</b>
<b>Déclaration d'Intégrité.....</b>	<b>277</b>

## Modèle d'Acte d'engagement

*[L'Attributaire remplit cet Acte d'Engagement conformément aux indications en italiques]*

AUX TERMES DU PRESENT MARCHÉ, conclu le *[date]* \_\_\_\_\_ jour de *[mois]* \_\_\_\_\_  
de *[année]* \_\_\_\_\_,

ENTRE :

1. *[Insérer le nom légal complet de l'Autorité contractante]* \_\_\_\_\_ de  
*[Insérer l'adresse complète de l'Autorité contractante]* \_\_\_\_\_,  
(ci-après dénommé "**l'Autorité contractante**") d'une part, et
2. *[Insérer le nom légal complet du Titulaire]* \_\_\_\_\_ de  
*[Insérer l'adresse complète du Titulaire]* \_\_\_\_\_  
(ci-après dénommé "**le Titulaire**") d'autre part,

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a lancé un appel d'offres pour certaines fournitures et certains services connexes, à savoir *[insérer une brève description des Fournitures et des Services connexes]* \_\_\_\_\_ et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services connexes, pour un montant de *[insérer le montant du marché]* \_\_\_\_\_ (ci-après dénommé le "Montant du marché") et dans le délai maximal de *[insérer le délai maximal de réalisation des Fournitures et Services connexes]* \_\_\_\_\_.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du marché et être lus et interprétés à ce titre :
  - a) Le présent Acte d'Engagement ;
  - b) La Notification d'attribution du marché adressée au Titulaire par l'Autorité Contractante ;
  - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
  - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières. ;
  - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
  - f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Cahier des Clauses techniques ;  
et
  - g) La Déclaration d'intégrité dûment signée par le Titulaire
  - h) *[Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire(s) éventuels]*
3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité Contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité Contractante par les présentes de livrer les fournitures, de réaliser les services connexes, et de remédier aux

défauts de ces fournitures et services connexes conformément à tous égards aux dispositions du marché.

5. L'Autorité Contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des fournitures et services connexes, le montant du marché, ou tout autre montant dû au titre du marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur en Côte d'Ivoire, les jours et année mentionnés ci-dessous.

Signé par *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]* \_\_\_\_\_  
(pour l'Autorité Contractante)

Signé par *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]* \_\_\_\_\_  
(pour le Titulaire)

## Modèle de Cautionnement définitif (garantie bancaire)

*[Sur demande de l'Attributaire, la banque (garant) remplit ce Cautionnement définitif type, conformément aux indications en italique]*

Date : \_\_\_\_\_ *[insérer la date]*

Identification de l'AAO : \_\_\_\_\_ *[insérer l'identifiant]*

Banque d'émission : \_\_\_\_\_ *[Insérer les nom et adresse de la banque d'émission]*

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_ *[Insérer les nom et adresse de l'Autorité contractante]*

Cautionnement définitif No. : \_\_\_\_\_ *[Insérer le numéro]*

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ *[Insérer le nom du Titulaire]* (ci-après dénommé "**le Titulaire**") a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ *[Insérer le numéro]* en date du \_\_\_\_\_ *[Insérer la date]* pour la fourniture de \_\_\_\_\_ *[insérer la description des Fournitures et Services connexes]* (ci-après dénommée "**le Marché**").

De plus, nous comprenons qu'un Cautionnement définitif est exigé en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous \_\_\_\_\_ *[Insérer nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, tout montant que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ *[insérer la somme en chiffres et en lettres ; Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché].* Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la réception définitive des fournitures, et toute demande de paiement doit être reçue à la date d'expiration de ce délai au plus tard.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 (JO OHADA n° 03 du 1er octobre 2007) dont les Articles 29 et 30 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

*[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]*

*[Insérer la signature]*

## Modèle de garantie de remboursement d'avance (garantie bancaire)

*[Sur demande de l'Attributaire, la banque remplit cette garantie type, conformément aux indications en italique]*

Date : \_\_\_\_\_ *[insérer la date]*

Identification de l'AAO : \_\_\_\_\_ *[insérer l'identifiant]*

Banque d'émission : \_\_\_\_\_ *[Insérer les nom et adresse de la banque d'émission]*

Bénéficiaire : \_\_\_\_\_ *[Insérer les nom et adresse de l'Autorité contractante]*

Garantie de de remboursement d'avance No. : \_\_\_\_\_ *[Insérer le numéro]*

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_ *[Insérer le nom du Titulaire]* (ci-après dénommé "**le Titulaire**") a conclu avec vous le Marché numéro \_\_\_\_\_ *[Insérer le numéro]* en date du \_\_\_\_\_ *[Insérer la date]* pour la fourniture de \_\_\_\_\_ *[insérer la description des fournitures et services connexes]* (ci-après dénommée "**le Marché**").

De plus, nous comprenons qu'une garantie de remboursement d'avance est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous \_\_\_\_\_ *[Insérer nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_ *[insérer la somme en chiffres et en lettres ; Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché]*. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que la livraison des fournitures

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnée à la réception par le Titulaire de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro \_\_\_\_\_ *[insérer le numéro du compte bancaire]* à \_\_\_\_\_ *[insérer les nom et adresse de la banque]*.

La présente garantie expire dans un délai maximum de quinze (15) jours après le remboursement effectif de l'avance qu'elle garantit. Toute demande de paiement doit être reçue à la date d'expiration de ce délai au plus tard.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des sûretés du 17 avril 1997 (JO OHADA n° 03 du 1er octobre 2007) dont les Articles 29 et 30 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

*[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]*

## Déclaration d'Intégrité

(Insérer la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social dûment signée par l'attributaire

### Annexe à la soumission : Déclaration d'Intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition \_\_\_\_\_ (le "Marché"<sup>1</sup>)

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître de l'Ouvrage")

8. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître de l'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître de l'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître de l'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître de l'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
9. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
- 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
- 2.2 Avoir fait l'objet :
- d) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - e) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - f) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

<sup>1</sup> Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de "marché" au sens du droit local, le terme "marché(s)" y est dès lors remplacé par le terme "contrat(s)" et les termes "soumissionnaire ou consultant" y sont dès lors remplacés par le terme "candidat".

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
  - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître de l'Ouvrage ;
  - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
  - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître de l'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
10. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître de l'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître de l'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
  - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître de l'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
  - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître de l'Ouvrage ;
  - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître de l'Ouvrage ;
  - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
    - c) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
    - d) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître de l'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
11. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

12. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître de l'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
13. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
  - 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître de l'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître de l'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
  - 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
  - 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître de l'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
  - 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
  - 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître de l'Ouvrage.
14. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>2</sup> :

Signature :

En date du :

---

<sup>2</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.